

République de Côte d'Ivoire



Programme des Nations Unies pour le Développement

EVALUATION DU PROGRAMME D'APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET A LA REALISATION DES OMD (PARP-OMD) 2009-2013

Rapport Final

Consultant
Agada K. N'GUESSAN
Ingénieur agronome

Décembre 2013

Remerciements

Au terme de la mission dont le produit est le présent rapport, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, celui d'adresser mes vifs et sincères remerciements, ainsi que ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont contribué directement ou indirectement à la réalisation de la mission. Il s'agit principalement de :

- Monsieur KOUAME Lacina, Directeur de Cabinet Adjoint, Ministère du Plan et du Développement, Directeur National du PARP/OMD ;
- Dr Joseph S. EZOUA, Spécialiste de Programme, PNUD ;
- El Allassane BAGUIA, Spécialiste des OMD , PNUD;
- Madame SILUE Fatima, Coordonnateur National de l'Equipe d'appui opérationnel du PARP-OMD ;
- Monsieur KOUAME Yao François, Expert national du PNUD, chargé du suivi-évaluation interne du PARP-OMD ;
- Monsieur SOUMAHORO Laciné et Madame ADONI Ablan Marie, assistants opérationnels d'appui, respectivement pour les régions Sud-Ouest et Nord, et pour les régions Nord-Est et Centre ;
- Les responsables des Ministères techniques, partenaires de mise en œuvre du PARP/OMD, à savoir le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, pour leur contribution à la réalisation de notre mission ;
- Les responsables des partenaires techniques de mise en œuvre des micro-projets : ODAFEM, NTN, ARK, ILES CHIGATA, CIDEV, DELONIX INTER, ANADER, INADES-FORMATION CI, AIP, OIDL, OFM CAP, ONEP, etc., qui se sont rendus disponibles pour conduire la mission sur le terrain auprès des micro-projets, souvent à leurs frais car les conventions qui les lient au PARP-OMD ont largement expiré ;
- Les responsables des micro-projets qui n'ont fait aucune difficulté pour nous ouvrir leurs livres et nous communiquer les données et informations disponibles sur leurs activités.

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	9
I INTRODUCTION	13
1.1 CONTEXTE DE L'EVALUATION	13
1.2 OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION.....	14
1.2.1 Objectifs	14
1.2.2 Critères d'évaluation et normes de performances	14
1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE	15
1.3.1 La préparation de la mission	15
1.3.2 La collecte de données.....	15
1.3.3 Le traitement des données et l'interprétation des résultats	16
1.3.4 La rédaction d'un rapport provisoire	16
1.3.5 L'atelier de restitution et de validation des résultats de l'évaluation	16
1.3.6. La rédaction du rapport final.....	17
II BREVE PRESENTATION DU PARP-OMD	17
2.1 CONTEXTE	17
2.2 OBJECTIFS – STRATEGIES, COMPOSANTES ET CIBLES DU PROGRAMME	18
2.2.1 Objectifs	18
2.2.2 Stratégie et approche de mise en œuvre	18
2.2.3 Composantes	19
2.2.4 Cibles	19
2.3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL	19
2.3.1 Le comité national de pilotage	20
2.3.2 La Direction Nationale	20
2.3.3 L'Equipe de coordination ou Equipe d'appui opérationnel	20
Les Comités techniques	20
2.3.5 Les partenaires techniques d'appuis conseils.....	21
2.3.6 Les Comités régionaux de sélection des micro-projets.....	21
III RESULTATS D'EXECUTION DU PROGRAMME	21
3.1 LES RESULTATS TECHNIQUES D'EXECUTION	21
3.1.1 La stratégie d'exécution.....	22
3.1.2 Les zones d'exécution	22
3.2 LES MOYENS	22
3.2.1 Moyens humains	23

3.2.2	Les moyens matériels	24
3.2.3	Les moyens financiers	24
3.2.3.1	Moyens financiers internes	25
3.2.3.2	Moyens financiers externes	25
3.3	LES BENEFICIAIRES	27
3.3.1	Administrations publiques et collectivités territoriales.....	27
3.3.2	Organisations Communautaires de Base	27
3.4	LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE	27
3.5	RESULTATS TECHNIQUES D'EXECUTION PAR COMPOSANTE	28
3.5.1	Résultats techniques d'exécution de la composante 1	28
3.5.2	Résultats d'exécution de la composante 2	31
3.5.3	Résultats techniques d'exécution de la composante 3 : Facilitation de l'accès à l'Eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles.....	40
4.1	LE COUT DU PROGRAMME ET LES PARTENAIRES FINANCIERS	54
4.2	EXECUTION FINANCIERE PAR CATEGORIE DE DEPENSES	55
4.2.1	Exécution des dépenses de fonctionnement	56
4.2.2	Exécution des dépenses de subventions de micro-projets	56
4.2.4	Exécution d'autres dépenses	57
4.3	EXECUTION FINANCIERE PAR BAILLEUR DE FONDS.....	57
V	SUIVI- EVALUATION DU PARP-OMD	57
5.1	SUIVI INTERNE.....	58
5.2	SUIVI EXTERNE	58
VI	COMMUNICATION ET VISIBILITE DES ACTIVITES DU PROGRAMME	58
6.1	COMMUNICATION	59
6.2	VISIBILITE	59
VII	LES DIFFICULTES RENCONTREES	59
7.1	DIFFICULTES INTERNES.....	59
7.1.1	Le délai nécessaire pour des appuis conseils de qualité	59
7.1.2	La gestion des formations.....	60
7.1.3	Le décalage entre les décaissements et les cycles de production	60
7.2	DIFFICULTES EXTERNES.....	60
VIII	EVALUATION DES PERFORMANCES DU PROGRAMME.....	61
8.1	EVALUATION DE LA PERTINENCE DU PROGRAMME	61
8.1.1	La pertinence des objectifs.....	61

8.1.2	La pertinence de la stratégie.....	61
8.2	LES PERFORMANCES DES PARTENAIRES FINANCIERS	62
8.2.1	L'Etat ivoirien	62
8.2.2	Le PNUD	62
8.2.3	Les autres partenaires (New-Crest ; Fondation GroupeAtlantique)	63
8.3	L'EFFICACITE DES RESULTATS	63
8.3.1	Ciblage des zones d'intervention.....	63
8.3.2	Ciblage des populations bénéficiaires	63
8.4	L'EFFICIENCE DES MOYENS.....	64
8.4.1	Les moyens institutionnels	64
8.4.2	Les moyens humains.....	64
8.4.3	Les moyens financiers et matériels.....	65
8.5	LA VIABILITE DES RESULTATS.....	65
8.5.1	La viabilité technique	66
8.5.2	La viabilité financière	66
8.6	LA DURABILITÉ DES RESULTATS	66
8.7	EFFETS ET IMPACTS	67
8.7.1	Impacts du programme	67
8.7.2	Effets du programme	67
IX.	LES LECONS TIREES DE L'EXPERIENCE DU PROGRAMME.....	67
X.	LES PERSPECTIVES	69
XI.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	72
11.1	CONCLUSIONS	72
11.2	RECOMMANDATIONS.....	73
ANNEXES		76
ANNEXE 1	:Liste des microprojets visités	78
ANNEXE 2	: TERMES DE REFERENCE	86
	ANNEXE 2 : Analyse bilan de la mise en œuvre de la sous-composante "appui aux activités génératrices de revenus"	94

Tableaux

Tableau 1 :	Partenaires techniques sélectionnés par région avec le nombre de micro-projets suivis.	32
Tableau 2:	Nombre de micro-projets AGR financés et nombre de bénéficiaires par région.....	36
Tableau 3 :	plan de financement prévisionnel	55
Tableau 4 :	Contribution des OCB au financement de microprojets	55

Tableau 5 : Détail des dépenses de fonctionnement par année et par composante	56
Tableau 6 : Détail des subventions allouées aux micro-projets par année	56

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigle	Désignations
Abris	Appui à la Base pour la reconstruction/Réinstallation et l'Intégration Sociale
ADDCI	Autorité de Démobilisation et de Désarmement de Côte d'Ivoire
ADDR	Autorité de Démobilisation, Désarmement, Réinsertion
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AJAB	Association des Jeunes Aviculteurs de Boukako
AJAD	Association des Jeunes Aviculteurs de Douaville
AJAG	Amicale des Jeunes Aviculteurs de Gogobro
AJEPHV	Association des Jeunes Eleveurs de Porcs charcutier de Hiré-Village
AJEPK	Amicale des Jeunes Eleveurs de Porcs de Kagbé
AJIA	Association des Jeunes de l'Ilot Asecna
AIP	Association Ivoirienne pour le Progrès
AISFD	Association Ivoirienne des Systèmes de Financement Décentralisés
ALP	Appui à la Lutte Contre la Pauvreté
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement
AOP	Assistant Opérationnel
ARK	Animation Rurale de Korhogo
AWP	Annual Work Plan
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CIDEV	Côte d'Ivoire Développement
CP	Comité de Pilotage
CO	Coordination Opérationnelle
COGES	Comité de Gestion
COPAFAN	Coopérative Agricole Famille Nazareth
CTB	Coopération Technique Belge
DCCE	Direction de la Coordination, du Contrôle et de l'Evaluation
DGP	Direction Générale du Plan
DHH	Direction de l'Hydraulique Humaine
DMF	Direction de la Microfinance
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement
FGA	Fondation Groupe Atlantique
IFCI	INADES-Formation Côte d'Ivoire
IMF	Institut de MicroFinance
INS	Institut National de la Statistique
NTN	Notre Terre Nourricière
ODAFEM	Organisation pour le Développement des Femmes
OCB	Organisation Communautaire de Base
OFMCAP	Ordre de Frères Mineurs Capucins

OIDL	Opérateurs Ivoiriens pour le Développement Local
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAN-LCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification
PASU	Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine
PARP	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PCARP	Programme Cadre d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PNB	Produit National Brut
PND	Plan National de Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
PTBA	Plan de Travail et de Budget Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
SNU	Système des Nations Unies
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TDR	Termes de Référence
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement
USD	United States Dollars
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immuno déficience Acquise

RESUME EXECUTIF

Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (PARP-OMD) est effectivement mis en œuvre depuis janvier 2010, après le lancement en juin 2009. Il est inspiré de plusieurs initiatives antérieures en matière d'appui à la lutte contre la pauvreté dont le Réseau Afrique 2000 ; le projet Micro START ; le FEM/ONG-Micro financement ; le programme d'Appui à la Lutte Contre la Pauvreté ; le programme d'Appui à la Base pour la Reconstruction/Réinstallation et l'Intégration Sociale (ABRIS) ; le Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU), le projet d'appui institutionnel du Ministère de Lutte contre le Sida, le programme de pérennisation des cantines scolaires, le projet de vulgarisation des OMD, etc.

Tirant les leçons des initiatives passées et capitalisant sur les bonnes approches et pratiques, le PARP-OMD a orienté les interventions du PNUD en prenant en compte les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, définies dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et actualisé depuis 2012 dans le Plan National de Développement, désormais unique cadre de référence de toutes les interventions en matière de développement, et les axes conjoints d'appui de l'UNDAF sur la période 2009-2013 en se focalisant sur les avantages comparatifs du PNUD.

Le PARP-OMD arrive donc à son terme en principe en décembre 2013, après quatre années d'exécution telles préalablement prévues. La présente évaluation est formative. A ce titre, elle vise à apprécier les performances de la présente phase et de proposer des mesures correctives pour une bonne mise en œuvre de la prochaine phase, en facilitant ainsi la capitalisation des expériences passées et celles en cours.

L'approche méthodologique est classique et se décline en 04 étapes, comprenant : i) la collecte des données, ii) le traitement des données collectées, iii) l'analyse et l'interprétation des résultats, et iv) la rédaction des différentes versions du rapport d'évaluation.

L'approche en matière de stratégie de lutte contre la pauvreté utilisée dans le cadre du Programme est bâtie autour des principes suivants : approche holistique, ancrage dans les collectivités décentralisées, le développement de partenariats, de la synergie et la complémentarité, la participation et la responsabilisation, une approche graduelle d'intervention, la communication.

L'approche de mise en œuvre du PARP-OMD repose sur des équipes opérationnelles relativement légères (se résumant parfois à une seule personne) et le recours privilégié à la sous-traitance des activités à des partenaires techniques (cabinets de conseil, ONG) ou à des consultants.

Les activités du PARP-OMD sont articulées autour de trois principales composantes :

- ✓ appui institutionnel pour le renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi-évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales ;
- ✓ appui à la relance et à la diversification des activités au profit des Communautés, des femmes et des jeunes et appui au développement de la micro-entreprise locale ;
- ✓ facilitation de l'accès à l'eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles.

Les cibles du programme sont constituées des personnes déplacées internes, les populations retournées dans les zones d'origine ou d'habitation, les femmes, les jeunes, les structures nationales, les ONG, les collectivités décentralisées et leurs faîtières ; les ministères techniques (Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, et les Ministères en charge des Infrastructures Economiques, de la Famille et des Affaires Sociales, des Mines et de l'Energie, de l'Agriculture, etc.).

Le PARP-OMD est en exécution nationale (NIM), c'est-à-dire que le Programme est exécuté sous la responsabilité du Gouvernement ivoirien représenté par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement dont un membre du cabinet assure les fonctions de Directeur national du Programme.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Programme est composé de plusieurs niveaux d'organes qui sont, du sommet vers la base: 1) le Comité de pilotage ; 2) la Direction nationale ; et 3) l'Equipe de coordination ou Equipe d'appui opérationnel.

Au terme de la période d'exécution, des résultats satisfaisants ont été réalisés à un taux d'au moins 75% au niveau de chaque composante, malgré les perturbations survenues dans le cours du Programme du fait de la crise post-électorale.

Les ressources financières mobilisées dont le montant est de 5 649 686 dollars ont été utilisées à hauteur de 5 367 202 dollars, soit un taux d'exécution globale de 95%.

Les résultats d'évaluation des performances enregistrées peuvent être résumés comme suit :

- ✓ **Pertinence** : globalement pertinent tant en ce qui concerne les objectifs que la stratégie utilisée ;
- ✓ **Performance des partenaires** : le PNUD a mobilisé autour de lui, plusieurs partenaires financiers (l'Etat ivoirien, la FAO, La CTB, la FGA, New Crest, etc.) dont le niveau total des engagements s'élève à 9 140 000 000 CFA. Aucun des bailleurs n'a constitué une entrave à l'utilisation de ses ressources pour la mise en œuvre des activités prévues;
- ✓ **Efficacité des résultats**. Ils ont été efficace aussi bien en terme de ciblage des zones d'intervention qu'en terme de bénéficiaires ;
- ✓ **Efficience des moyens** : globalement, tous les moyens déployés (institutionnels, humains, financiers, matériels) ont été utilisés de façon efficiente ;
- ✓ **Viabilité des résultats des AGR** : On peut estimer à environ 75% le taux de résultats viables au niveau des micro-projets d'AGR, tant au plan technique que socio-économique ;
- ✓ **Durabilité des résultats**. Elle ne peut être prononcée dans le cadre de la présente évaluation, car le recul n'est pas suffisant pour autoriser un avis objectif ;
- ✓ **Impacts du Programme**. Ils sont réels et visibles sur les bénéficiaires dans les trois composantes. Ils sont plus visibles surtout en ce qui concerne les bénéficiaires des AGR. Au niveau de la composante 3, l'un des impacts qui sera marquant est lié à l'interdiction de production et de vente de sachets plastiques non biodégradables qui prendra effet dans 06 mois. L'impact de cette mesure sera visible sur toute la population qui en sera bénéficiaire ;
- ✓ **Effets**. ils ne seront mesurables qu'à long terme, en ce qui concerne notamment l'utilisation des engrais et pesticides dans les productions agricoles, la disponibilité de stock de poissons

dans le Lac de Kossou pour l'activité de pêche, l'état de fonctionnement des pompes d'hydraulique villageoise dans les villages qui en sont équipés, etc.

De l'exécution du Programme, les leçons ci-après peuvent être tirées :

- ✓ Au titre de la composante 1, on note que les appuis à l'administration au niveau central n'ont pas été vains. En effet, ces appuis ont permis dans bien des cas d'engager des réformes importantes dans les approches de développement, à travers l'élaboration de projets de lois, de documents de stratégie sectorielle, la budgétisation orientée selon les principes de la gestion axée sur les résultats et sur une base pluriannuelle, etc. Par ailleurs, on note la volonté du PNUD d'ancrer le développement du pays dans les Régions à travers la relance des formations au bénéfice des élus et des personnels des collectivités en matière d'élaboration de plans de développement régionaux participatifs,
- ✓ Au titre de la composante 2, les leçons ci-après peuvent être tirées :
 - lorsque les ciblage des bénéficiaires et de leurs besoins sont pertinents, les effets en terme d'appropriation et de valorisation des connaissances et des compétences acquises, au niveau des trois composantes sont nettement perceptibles ;
 - les partenaires techniques qui ont été mobilisés ont joué chacun dans son domaine un rôle déterminant dans la réalisation des performances du Programme ;
 - malgré les bonnes performances enregistrées, il est avéré que les OCB ne sont pas encore capables de s'en sortir toutes seules après seulement un an d'accompagnement par le Partenaire technique ;
 - l'écrasante majorité des OCB porteuses de micro-projets de type AGR se disent prêtes à rechercher les moyens financiers de leur développement auprès des structures bancaires ou de micro-finance ;
 - l'ancrage des micro-projets dans les collectivités territoriales est resté à l'état de principe, c'est-à-dire qu'il est resté absent sur le terrain dans certaines zones ; par contre, dans d'autres zones, elles se sont impliquées au suivi desdits projets ;
 - les ressources mobilisables par le PNUD ne sont pas toujours suffisantes pour couvrir les besoins globaux du Programme, et particulièrement les besoins de financement des micro-projets uniquement sous forme de subventions. Aussi, de nouvelles orientations sont envisagées, dans le sens de passer désormais des subventions à 90-95% à du crédit à 100%, tout en facilitant l'accès des ressources aux demandeurs.
- ✓ Au titre de la composante 3, on retient que :
 - pour l'heure, les efforts en vue de développer des systèmes alternatifs de ressources énergétiques paraissent encore timides au regard de l'ampleur des besoins à satisfaire pour impacter positivement les ressources naturelles, forestières notamment ;
 - progressivement, l'éducation environnementale est en train de prendre place dans la conscience collective nationale, grâce aux efforts de communication engagés depuis ces deux dernières années. En conclusion de la présente évaluation, il apparaît que les différentes composantes du PARP-OMD ont enregistré dans l'ensemble, des résultats plutôt satisfaisants.

Sur la base de tout ce qui précède, la mission d'évaluation recommande:

- ✓ De façon générale, que la mise en œuvre du PARP-OMD soit prorogée jusqu'en 2015, c'est à dire qu'elle soit alignée sur le terme de la première phase du PND (2012-2015), pour tenir compte du nouveau cadre national d'intervention des actions de développement que constitue le PND, et des bonnes dispositions manifestées par le PNUD de se conformer à cette nouvelle donne, en procédant en accord avec le gouvernement, à la révision du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF 2009-2013) en vue de son alignement sur le terme de la première phase du PND. Ainsi, l'alignement du cycle programmatique du PARP-OMD sur l'UNDAF révisé 2013-2015, permettra de mettre à profit cette période supplémentaire de 18-24 mois, i) pour expérimenter à plus grande échelle, la nouvelle approche de financement sur micro-crédit en dotant chaque zone de concentration des micro-projets d'un capital de départ de CFA 50 000 000 pour conduire cette phase expérimentale de financement par micro-crédits, ii) pour renforcer certaines actions initiées depuis peu (mise en place de comités de gestion des points d'eau pour la facilitation de l'accès à l'eau potable de façon durable), et iii) pour mettre en œuvre des projets pilotes de projet de réduction des risques de catastrophe (réhabilitation des sites endommagés par les inondations et éboulements de terrain dans le District d'Abidjan) et élaboration de plans de réponse d'urgence.

I INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'EVALUATION

Avec une population estimée à 20,8 millions d'habitants en 2008 et un PNB par habitant d'environ 880 USD, la Côte d'Ivoire est un pays à faible revenu, avec une économie dominée par l'agriculture qui emploie plus des deux tiers de la population active. Le pays dispose certes, d'un potentiel économique significatif, mais la crise économique qu'il traverse depuis 1985 et les crises politiques successives (coup d'Etat de décembre 1999, rébellion militaire en 2002, crise post-électorale en 2011), n'ont eu pour conséquence que d'accentuer l'état de pauvreté des populations, dont le taux de pauvreté est passé de 10% en 1985 à 32,3% en 1993, puis à 33,6% en 1998, à 38,4% en 2002 et à 48,9% en 2008.

Depuis 1995, des partenaires techniques et financiers ont initié en Côte d'Ivoire divers projets et programmes spécifiques de réduction de la pauvreté.

Pour ce qui est particulièrement du PNUD, on note plusieurs initiatives antérieures en matière d'appui à la lutte contre la pauvreté en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés à la base et au renforcement des capacités des structures nationales. Parmi ces initiatives, on peut citer : le Réseau Afrique 2000 ; le projet Micro START ; le FEM/ONG-Micro financement ; le programme d'Appui à la Lutte Contre la Pauvreté ; le programme d'Appui à la Base pour la Reconstruction/Réinstallation et l'Intégration Sociale (ABRIS) ; le Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU), le projet d'appui institutionnel du Ministère de Lutte contre le Sida, le programme de pérennisation des cantines scolaires, le projet de vulgarisation des OMD, etc.....

Tirant les leçons des initiatives passées et capitalisant sur les bonnes approches et pratiques, le présent Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP-OMD) a orienté les interventions du PNUD en prenant en compte les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, définies dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et les axes conjoints d'appui de l'UNDAF sur la période 2009-2013 en se focalisant sur les avantages comparatifs du PNUD.

Après le lancement qui a eu lieu en juin 2009, le Programme n'a été vraiment opérationnel qu'à partir de janvier 2010, au terme du processus de sélection des partenaires techniques dont la mission est d'encadrer les communautés bénéficiaires des appuis du Programme.

Malgré un environnement rendu des plus difficiles du fait de la crise post-électorale, le Programme a été exécuté et arrive à son terme à la fin de la présente année. Il est donc nécessaire de procéder à une évaluation formative afin de dégager les « forces et les faiblesses » de l'exécution du Programme et de mettre en exergue les expériences pertinentes à capitaliser pour les actions futures. Par ailleurs, il s'avère nécessaire d'actualiser ce Programme en l'alignant sur les priorités récemment définies dans le Plan National de Développement (PND) de 2012 à 2015 qui est le nouveau et l'unique cadre de référence des interventions de développement en Côte d'Ivoire.

1.2 OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

1.2.1 Objectifs

Comme défini précédemment, la présente évaluation est une évaluation formative. A ce titre, elle vise à apprécier les performances de la présente phase et de proposer des mesures correctives pour une bonne mise en œuvre de la prochaine phase, en facilitant ainsi la capitalisation des expériences passées et celles en cours. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement identifiés,
- mesurer les progrès constatés dans l'amélioration des conditions d'existence des populations,
- constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés,
- mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbés le déroulement du programme et formuler des recommandations visant à les annihiler,
- faire des recommandations visant à améliorer la conduite du programme,
- tirer des enseignements généraux de ce programme qui seront utiles au PNUD et au Gouvernement pour de futurs programmes dans le même domaine.

Au regard de tout ce qui précède, il apparaît clairement que l'évaluation devra mesurer les « effets et les premiers impacts (changements observables au niveau socio-économique), la durabilité de ceux-ci et les apports en termes de renforcement de capacités des populations bénéficiaires du programme évalué ». Elle devra également proposer des mesures correctives pour la seconde phase d'exécution de ce programme.

1.2.2 Critères d'évaluation et normes de performances

Les résultats attendus de l'exécution du Programme seront évalués au travers des critères ci-après :

Impacts et effets

L'analyse de l'impact et/ou des effets devra se référer aux objectifs de développement du projet et des buts ciblés par le projet à long terme. A cet égard, l'impact sera perçu au titre de l'évaluation comme tous les changements de situations observés qu'ils aient été planifiés ou non, positifs ou négatifs et résultant de la mise en œuvre du PARP-OMD.

Durabilité

La durabilité provient des résultats positifs et bénéfiques pérennes enregistrés au terme de l'assistance et la coopération technique fournies à travers la mise en œuvre du Programme.

L'indicateur de durabilité étant la capacité (effective ou potentielle) des OCB à conduire et à développer leurs activités dans une large autonomie, en dehors de toute intervention du Programme. Il se mesure en termes de qualité de la relation de solidarité entre les membres des OCB, de la qualité de la gouvernance des OCB, des compétences mises au service des micro-projets, de résultats d'exploitation positifs générés par la mise en œuvre des micro-projets.

Pertinence

L'indicateur sera décliné en fonction de l'angle sous lequel on apprécie la pertinence. Ainsi, on appréciera la pertinence par rapport à i) l'objet (réduction de la pauvreté), ii) l'approche de préparation (implication ou non des parties prenantes), iii) l'approche de mise en œuvre (graduelle et par phases), etc.

Efficiences

La prise en compte de l'efficiences permettra de mesurer les résultats au regard du niveau de consommation des moyens alloués. Il s'agira de voir si le niveau d'exécution budgétaire est à la mesure des résultats obtenus.

Efficaces

L'indicateur d'efficaces peut être mesuré par le degré d'atteinte des résultats au regard des objectifs fixés. Mais l'appréciation de l'indicateur peut être modulée par le caractère insuffisamment ou exagérément ambitieux de certains résultats attendus.

1.3 APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique utilisée dans cette évaluation comporte six étapes essentielles qui sont relatives à i) la préparation de la mission, ii) la collecte de données, iii) le traitement des données et l'interprétation des résultats, iv) la rédaction d'un rapport provisoire, v) l'atelier de restitution et de validation des résultats de l'évaluation, et vi) la rédaction du rapport final.

1.3.1 La préparation de la mission

La préparation de la mission d'évaluation a consisté en la préparation et la soumission du plan de travail au Conseiller au programme du PNUD, plan de travail qui comprend l'approche méthodologique ainsi que le calendrier d'exécution de la mission. Le calendrier d'exécution de la mission a été diffusé aux différents partenaires techniques et aux bénéficiaires des micro-projets devant faire l'objet de visite par les consultants afin de faciliter la conduite de la phase terrain de la mission d'évaluation.

1.3.2 La collecte de données

La collecte de données a comporté deux phases :

- Phase 1 : la revue documentaire ;
- Phase 2 : les visites et entretiens sur le terrain.

1.3.2.1 La revue documentaire

Elle a consisté en l'exploitation des documents (rapports d'activités, rapports de visites, rapports d'évaluation interne etc.) élaborés dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Elle a également comporté l'exploitation de documents disponibles sur des projets de développement ou d'appui à la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire.

A l'issue de cette étape, il devient plus aisé de cibler les données complémentaires à collecter sur le terrain afin de répondre aux objectifs spécifiques de l'évaluation. Pour la collecte des données de

terrain, des outils spécifiques ont été élaborés. Il s'agit essentiellement de guides structurés, et de questionnaires spécifiques adaptés aux différents publics.

1.3.2.2 La collecte de données sur le terrain

Elle a consisté à recueillir des données et informations pertinentes auprès des bénéficiaires de micro-projets sur le terrain (type AGR et sociocommunautaires), c'est-à-dire dans les cinq (5) zones du pays couvertes par le programme. Cette collecte de données de terrain a été enrichie de données collectées lors d'entretiens avec les responsables de structures partenaires de la mise en œuvre de ce Programme. Elle a concerné essentiellement des micro-projets de la composante 2, ainsi que quelques micro-projets de la composante 3 (accès à l'eau potable et accès aux systèmes énergétiques modernes).

Afin de tenir dans le temps fixé par les termes de référence (TDR), tous les microprojets n'ont pu être visités. Cependant, un échantillon assez représentatif des micro-projets (19 sur 42) a été proposé par la Coordination du Programme, à raison de 15 micro-projets de type AGR et 04 micro-projets d'infrastructures sociocommunautaires (02 dans l'hydraulique humaine et 02 dans la santé).

Le choix des micro-projets de type AGR a été fait sur la base de critères d'appréciation édictés par le consultant, à savoir : i) toucher tous les secteurs d'activités et ii) toutes les zones de concentration, iii) sélectionner des micro-projets jugés très performants, moyennement performants et médiocres. Bien que l'échantillon soit représentatif, il n'est pas utilisé pour tirer des conclusions générales, mais uniquement pour étayer certaines appréciations ou certains commentaires.

La collecte de données de terrain proprement dite a consisté en des entretiens avec les responsables des partenaires techniques d'exécution et les responsables des organisations communautaires porteuses des micro-projets, tant à Abidjan que dans les zones de concentration des activités du Programme, c'est-à-dire dans le milieu professionnel des micro-projets sélectionnés. Les données ainsi collectées auprès de ces partenaires ont été enrichies par des visites des sites de réalisations des activités génératrices de revenus (AGR), de réhabilitation d'infrastructures sociocommunautaires, telles que des centres de santé, des pompes d'hydraulique, etc.

1.3.3 Le traitement des données et l'interprétation des résultats

Le traitement des données collectées permet de disposer de résultats dont l'interprétation alimente en grande partie le rapport d'évaluation.

1.3.4 La rédaction d'un rapport provisoire

Il s'est agit d'élaborer à partir des résultats de la phase précédente un rapport provisoire qui sera proposé aux principaux responsables concernés par cette évaluation pour observations et enrichissements.

1.3.5 L'atelier de restitution et de validation des résultats de l'évaluation

Tous les principaux responsables qui ont pris connaissance du rapport provisoire feront connaître leurs observations et propositions d'enrichissement au cours d'un atelier de restitution. A la suite des

échanges sur ces observations et propositions, les participants de l'atelier valideront les résultats et les recommandations de l'évaluation.

L'implication de tous ces responsables dans la validation et surtout dans la formulation des recommandations facilitera la mise en œuvre de ces dernières pour améliorer les résultats des phases suivantes.

1.3.6. La rédaction du rapport final

Il s'agira d'intégrer les observations pertinentes et les enrichissements des participants de l'atelier susmentionné dans le contenu du rapport provisoire pour en faire le rapport définitif dont le contenu sera articulé autour des cinq parties ci-après:

- un rappel du programme,
- les principaux résultats d'exécution (techniques et financiers) du programme ;
- le suivi et l'évaluation du programme ;
- les actions de communication et de visibilité sur le programme;
- l'évaluation des performances du programme ;
- les principales conclusions et recommandations au terme du programme.

II BREVE PRESENTATION DU PARP-OMD

2.1 CONTEXTE

Comme indiqué précédemment, plusieurs initiatives antérieures en matière d'appui à la lutte contre la pauvreté ont été menées par le PNUD en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés à la base et au renforcement des capacités des structures nationales.

Les principales leçons tirées de ces expériences antérieures de lutte contre la pauvreté peuvent être déclinées comme suit :

- l'appropriation des OMD par les populations et les collectivités locales à travers les différentes actions de vulgarisation ;
- l'importance de tisser des partenariats techniques et opérationnels pour renforcer les actions de terrain en matière de lutte contre la pauvreté ;
- l'importance de placer les bénéficiaires au centre des actions pour garantir une meilleure participation de leur part et renforcer leur responsabilisation ;
- la nécessité de communiquer efficacement sur les acquis pour susciter ou renforcer une implication plus active de toutes les parties prenantes ;
- la nécessité d'un accompagnement plus soutenu des communautés pour leur permettre de passer de la subvention au crédit ;
- la nécessité de faire un bon ciblage des communautés bénéficiaires avec des outils pertinents ;
- la nécessité de placer les appuis fournis aux OCB dans le cadre de plans de développement de collectivités territoriales pour faciliter l'appropriation et la pérennité des actions ;
- le renforcement des capacités a été un moyen efficace pour garantir la durabilité des actions menées et des résultats obtenus. ;

- L'absence de documentation systématique des expériences passées constitue un frein à la capitalisation des résultats obtenus.

2.2 OBJECTIFS – STRATEGIES, COMPOSANTES ET CIBLES DU PROGRAMME

2.2.1 Objectifs

Le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la Réalisation des OMD (PARP/OMD) vise à orienter les interventions du PNUD vers les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'inscrit en particulier dans les objectifs et orientations fixés par la stratégie de réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire (SRP), et vise à contribuer à la réduction de la vulnérabilité des populations et à l'amélioration de leurs conditions de vie en contribuant ainsi à l'atteinte des OMD, notamment de l'OMD₁ (réduire l'extrême pauvreté et la faim).

De manière spécifique, le Programme devra contribuer à :

- renforcer les capacités nationales et locales en matière de planification, de coordination et suivi des actions de lutte contre la pauvreté ;
- développer de façon durable les capacités économiques des populations pauvres ;
- contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA ;
- améliorer l'accès des populations à l'eau potable et aux services énergétiques ;
- renforcer la participation inclusive des acteurs, notamment les populations les plus pauvres ;
- améliorer la gestion durable des ressources naturelles.

2.2.2 Stratégie et approche de mise en œuvre

Le PARP-OMD a adopté une stratégie et une démarche prenant en compte les acquis des programmes passés en matière de lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que dans le cas du présent Programme, la nouvelle approche en matière de stratégie de lutte contre la pauvreté est bâtie autour des principes suivants :

- (i) une approche holistique, c'est-à-dire qui prend en compte tous les facteurs de vulnérabilité des bénéficiaires ;
- (ii) un ancrage dans les collectivités décentralisées, c'est-à-dire les actions menées doivent s'inscrire dans les priorités de développement des collectivités territoriales ;
- (iii) le développement de partenariats, c'est à dire de collaboration avec d'autres institutions en exploitant leurs compétences spécifiques pour l'atteinte collective des résultats ;
- (iv) la synergie et la complémentarité, c'est-à-dire mettre en commun les forces et les capacités qui visent le même objectif ;
- (v) la participation et la responsabilisation, en faisant du bénéficiaire, l'acteur principal de mise en œuvre des activités ;
- (vi) la durabilité, en ce sens que les résultats obtenus doivent continuer d'exister, voire d'être amplifiés au-delà de la clôture administrative du Programme ;
- (vii) une approche graduelle d'intervention et par phases, à travers l'utilisation de critères objectifs et pertinents de ciblage des bénéficiaires et des zones d'intervention ; et
- (viii) la communication pour permettre aux maximum de personnes de voir et de savoir ce qui se fait ailleurs, ainsi que les résultats obtenus. La communication peut susciter des vocations parmi les populations cibles et révéler des opportunités d'intervention chez certains partenaires.

L'approche de mise en œuvre du PARP-OMD repose sur des équipes opérationnelles relativement légères (se résumant parfois à une seule personne) et le recours privilégié à la sous-traitance des activités à des partenaires techniques bien implantés dans les zones de concentration du Programme (cabinets de conseil, ONG ou à des consultants).

2.2.3 Composantes

Les activités du PARP-OMD sont articulées autour de trois principales composantes :

1. *appui institutionnel pour le renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi-évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales ;*
2. *appui à la relance et à la diversification des activités au profit des Communautés, des femmes et des jeunes et appui au développement de la micro-entreprise locale ;*
3. *facilitation de l'accès à l'eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles.*

2.2.4 Cibles

Les principales cibles et les principaux bénéficiaires du programme sont déclinés comme suit :

- les populations pauvres en milieu rural et périurbain organisées en associations, en groupements, ou en coopératives ;
- les populations déplacées internes (PDI) ;
- les populations retournées dans les zones d'origine ou d'habitation ;
- les femmes ;
- les jeunes ;
- les structures nationales d'encadrement ;
- les ONGs ;
- les collectivités décentralisées et leurs faîtières ;
- les ministères techniques (Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Ministères des infrastructures, de la famille et des affaires sociales, Ministère des Mines et de l'Energie, Ministère de l'Agriculture, etc.).

2.3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le PARP-OMD est en exécution nationale (NIM), c'est-à-dire que le Programme est exécuté sous la responsabilité du Gouvernement ivoirien représenté par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement dont un membre du cabinet assure les fonctions de Directeur national du Programme.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du Programme est composé de plusieurs niveaux d'organes qui sont, du sommet vers la base:

1. le comité de pilotage ;
2. la Direction nationale ;

3. l'Equipe de coordination ou Equipe d'appui opérationnel composée d'un (01) Coordonnateur ; d'un (01) Expert national chargé du suivi-évaluation interne (basé à Abidjan), d'un (01) Assistant administratif, d'un(01) responsable financier et comptable, de cinq (05) assistants opérationnels+ cinq (05) chauffeurs basés à Abidjan, Korhogo, Bouaké, Guiglo, Bondoukou.

4. les comités techniques ;

5. les partenaires techniques.

2.3.1 Le comité national de pilotage

Il a pour rôle à titre principal de veiller au respect des orientations stratégiques pour la mise en œuvre des composantes, de valider les plans de travail et les rapports annuels d'activités pour les différentes composantes. Il est constitué de représentants du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, du PNUD, du Ministère des Infrastructures Economiques, du Ministère de la Famille et des Affaires Sociales, du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'UVICOCI, de l'ADDICI, de la Direction Générale des Collectivités Territoriales. Il sera co-présidé par le Représentant du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement et par le PNUD et se réunira sur une base annuelle. Les autres bailleurs ou partenaires au développement qui contribueront au financement du projet participeront d'office au Comité national de pilotage.

2.3.2 La Direction Nationale

La Direction nationale assure la supervision générale des activités du Programme et veille à la cohérence d'ensemble avec les priorités déclinées au plan national et avec les interventions menées par les autres institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du Programme. Elle représente le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement aux réunions du Comité Technique de suivi du programme, lors des revues.

2.3.3 L'Equipe de coordination ou Equipe d'appui opérationnel

Elle est responsable de l'exécution de toutes les activités afférentes à la composante 2 du Programme.

L'Equipe d'appui opérationnel est composé des agents ci-après :

- un (01) Coordonnateur ;
- un (01) Expert national chargé du suivi-évaluation interne (basé à Abidjan) ;
- un (01) Assistant administratif ;
- un(01) responsable financier et comptable ;
- cinq (05) assistants opérationnels et cinq (05) chauffeurs basés à Abidjan, Korhogo, Bouaké, Guiglo, Bondoukou ;
- deux (02) chauffeurs.

Les Comités techniques

Ils sont créés avec pour principales missions de faire le suivi de la mise en œuvre des actions planifiées au niveau de chaque composante et de faire des recommandations au comité national de pilotage du Programme. Les comités sont composés des partenaires techniques impliqués dans la

mise en œuvre des composantes et de l'entité qui est responsabilisée dans la mise en œuvre de la composante.

2.3.5 Les partenaires techniques d'appuis conseils

Les partenaires techniques constituent la charnière centrale du dispositif de mise en œuvre des activités de la composante 2 du Programme. C'est ce qui explique que l'opérationnalisation effective de la composante 2 ne soit intervenue qu'au terme du processus de recrutement de ces partenaires dont la mission peut être déclinée comme suit :

- identifier les communautés et les micro-projets selon l'approche participative recommandée par le Programme en tenant compte des priorités déclinées au niveau local, par consultation des plans d'actions annuels des Collectivités. C'est en comparant les projets issus des DP aux priorités locales que les projets ont été retenus pour être soumis aux Comités d'approbation.
- former les communautés bénéficiaires de micro-projets de type AGR aux techniques de production, de commercialisation des produits, de développement organisationnel, à la vie associative ;
- suivre et encadrer la mise en place des activités (implantation des infrastructures, matières d'exploitation, etc.) ;
- faire le rapportage des activités menées par les communautés à l'Equipe d'appui du Programme.

2.3.6 Les Comités régionaux de sélection des micro-projets

Le processus de sélection et d'approbation des micro-projets est initié au niveau des Collectivités décentralisées et achevé au niveau de la région. Seules les conventions de financement entre le Programme et les bénéficiaires sont signées à Abidjan.

Au niveau de chacune des régions où existe un sous bureau du PNUD, des comités de sélection des micro-projets constitués par des experts locaux capables d'analyser les micro-projets qui leur sont soumis ont été créés aux fins d'analyser et de sélectionner les requêtes de financement qui leurs sont soumises.

III RESULTATS D'EXECUTION DU PROGRAMME

Pour être conforme à la structuration du Programme, les résultats d'exécution sont déclinés par composante au plan technique, et de façon agrégée au plan financier.

3.1 LES RESULTATS TECHNIQUES D'EXECUTION

Les résultats techniques d'exécution portent sur la stratégie utilisée, les moyens mis en œuvre et les bénéficiaires des activités exécutées.

3.1.1 La stratégie d'exécution

Comme il a été indiqué plus haut, les leçons apprises des expériences passées en matière de lutte contre la pauvreté ont inspiré le présent programme, à travers :

- i) l'approche utilisée qui prend en compte tous les acteurs qui participent à la réalisation des objectifs, qu'ils soient au niveau central ou au niveau décentralisé,
- ii) le principe d'intervention basé sur le développement de partenariats et l'exploitation des synergies, la valorisation des complémentarités, la participation et la responsabilisation de toutes les parties prenantes,
- iii) une approche graduelle d'intervention et par phases, et sur une bonne communication pour faire connaître les résultats atteints, et diffuser les bonnes pratiques.

3.1.2 Les zones d'exécution

En principe, le ciblage des zones d'intervention du programme pour les activités génératrices de revenus (AGR) et pour les micro-projets sociocommunautaires pour l'accès à l'eau potable et aux infrastructures de santé, est basé essentiellement sur le taux de pauvreté décliné dans l'ENV 2008. Les micro-projets sont implantés dans la majorité des cas dans les zones à fort taux de pauvreté, qui coïncident avec les zones où sont déployés les sous-bureaux techniques du PNUD sur le terrain, à savoir :

- la zone Nord qui enregistre un taux moyen de pauvreté de plus de 77% ;
- la zone Ouest avec un taux de pauvreté moyen de plus de 64% ;
- la zone Nord-Est qui enregistre un taux de pauvreté de plus de 56% ;
- la zone Centre avec un taux de pauvreté moyen de 56%.

Cependant, une exception a été faite en ce qui concerne la zone Sud qui est couverte par le Programme alors qu'elle avait à l'époque le taux de pauvreté le plus bas, avec 30,3%.

Malgré cette impression de dispersion ou d'éparpillement des interventions du programme sur tout le territoire national, on constate sur le terrain que dans une zone donnée, les micro-projets sont implantés dans un rayon maximal de 50 km des bases des partenaires techniques, avec les exceptions que constituent Kébi (120 km de Korhogo), Assandrè au Centre (55 km de Bouaké), Zouhan-Hounien (150 km de Guiglo).

En terme de résultat, on note que la mission n'a pas eu connaissance de partenariat formel signé entre le programme et une collectivité des zones de concentration des activités, sur la base d'une inscription ou d'un engagement d'inscrire des ressources au programme triennal de ladite collectivité. Par contre à HIRE, un partenariat a été conclu entre le programme et la société minière NEWCREST pour le financement de projets identifiés dans le cadre d'un diagnostic participatif ayant abouti à l'élaboration d'un PDL.

3.2 LES MOYENS

Les moyens déployés pour l'exécution du PARP-OMD sont de trois ordres. Il s'agit des moyens humains, des moyens financiers et des moyens matériels.

3.2.1 Moyens humains

Les moyens humains concernent tous les moyens mis en œuvre pour le renforcement des capacités des bénéficiaires du PARP-OMD, qu'il s'agisse des institutions de l'Etat, des ONG, des partenaires techniques ou des organisations communautaires de base et leurs membres. Ces moyens humains sont soit internes, soit externes au PARP-OMD.

3.2.1.1 Moyens humains internes

Les moyens humains internes sont constitués de l'équipe de gestion du Programme. Celle-ci était constituée au départ d'un Coordonnateur avec chauffeur, d'un expert national, de cinq assistants opérationnels avec chauffeurs, basés dans les cinq zones de concentration du Programme, d'un Assistant administratif, d'une secrétaire.

Depuis le début de l'année 2013, six nouveaux agents ont été recrutés et mis à la disposition du programme par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement.

Les agents du PARP-OMD ont un statut d'agents de projets qui répondent d'abord de la partie nationale. Depuis janvier 2012, des chauffeurs sont recrutés par la Direction Générale du Plan et mis à la disposition du programme, à la demande du PNUD. Ces agents sont payés sur les ressources de contrepartie par la partie nationale.

Les moyens humains internes sous la responsabilité du Coordonnateur ont assuré les responsabilités ci-après :

- réception et analyse des requêtes élaborées par ou pour le compte des OCB ;
- contrôle de la qualité des requêtes en ce qui concerne l'objet de la requête et certaines conditions de forme (canevas proposé par le PARP-OMD) et la pertinence de la requête ;
- organisation de missions de pré-validation des requêtes avant la soumission aux comités locaux de sélection ;
- transmission des requêtes validées aux membres des Comités Locaux de sélection des micro-projets ;
- participation à titre d'observateurs aux sessions des Comités locaux de sélection ;
- suivi de la mise en œuvre des micro-projets auprès des OCB, en collaboration avec les partenaires techniques ;
- participation à l'identification des besoins en renforcement des capacités des organisations bénéficiaires ;
- élaboration et suivi de la mise en œuvre du plan annuel de travail et de budget (PTBA) soumis à l'approbation de la hiérarchie (Direction Nationale, Comité de pilotage) ;
- suivi périodique des activités conduites sur le terrain ;
- circulation et transmission des données nécessaires entre le PNUD, le Gouvernement, les sous-traitants et/ou les Consultants ;
- préparation des réunions d'évaluation arrêtées par le PNUD et le gouvernement ; et présenter aux autorités de tutelle du projet les rapports d'avancement des activités du projet et leur conformité avec le plan de travail ;
- production de rapports d'avancement consolidés des réalisations physiques ;
- contacts entre le PNUD et les ONGs et d'autres organisations ou établissements concernés ;
- contribution à la mobilisation de ressources additionnelles.

- etc.

3.2.1.2 Moyens humains externes

Les moyens externes sont constitués des partenaires techniques que sont les ONG, les Agences d'appui au développement, les Cabinets de conseils, les Administrations, qui sont intervenues directement ou indirectement dans la mise en œuvre du programme.

Le partenariat technique a été très bénéfique au PARP-OMD, en particulier dans l'exécution de la sous-composante 2.1 relatif à la promotion des micro-projets générateurs de revenus. En effet, il a permis :

- que le programme puisse être exécuté avec des moyens humains internes assez réduits, tout en gardant un niveau de performance relativement élevé ;
- au Programme de répondre avec plus de flexibilité à une grande diversité de micro-projets couvrant tous les grands secteurs d'activités (agriculture/élevage, pêche, transformation et services).

Au total, la mise en œuvre des deux types de moyens humains a permis au PARP-OMD d'être opérationnel dans toutes ses composantes, en particulier au niveau de la composante 2 qui a enregistré la sélection et le financement de plus de 40 micro-projets.

3.2.2 Les moyens matériels

Il s'agit essentiellement de 04 véhicules de type 4 x 4 et des équipements de bureau dont micro-ordinateurs fixes ou portables, photocopieurs, imprimantes, climatiseurs et divers équipements et mobiliers de bureau, tant au siège du Programme et dans les bureaux des AOP.

Tous ces moyens matériels ont facilité la réalisation des activités par les moyens humains internes évoqués plus haut.

3.2.3 Les moyens financiers

Ils sont constitués par l'ensemble des ressources financières mobilisées dans le cadre de l'exécution du Programme. Le coût prévisionnel du programme est de 18 280 000 \$us (9 140 000 000 FCFA) sur la durée d'exécution. Ce coût est financé par le PNUD (ressources propres et ressources concédées, l'Etat ivoirien, des partenaires privés, etc.)

Le montant des ressources devant être mobilisées pour le financement des activités du programme s'élève à CFA 9 120 000 000, soit \$us18 240 000 et sont financés par trois catégories de bailleurs de fonds, à savoir :

- **le PNUD** qui s'est engagé pour apporter FCFA 2 944 000 000 (\$us5880 000), soit 32,20% du coût total :
- **l'Etat de Côte d'Ivoire** qui s'est engagé à hauteur de FCFA 250 000 000 (\$us500 000), soit 2,73% du coût total du Programme. Cette enveloppe sert à financer certaines catégories de dépenses, notamment les salaires des personnels locaux, les loyers des bureaux, etc. ;
- les partenaires financiers (New Crest, Fondation Groupe Atlantique, FIDA, FISDES, FDIB) qui doivent mobiliser le montant de CFA 5 950 000 000 (65,1% du montant total) en vue du financement de projets spécifiques dans les domaines de l'assainissement et l'accès à l'eau potable (FISDES), l'accès aux ressources énergétiques photovoltaïques ainsi que l'accès aux

infrastructures modernes de santé (Fondation du Groupe Atlantique, FGA), la réinsertion des ex-combattants et groupes associés (FDIB), etc. ;

A cette liste de bailleurs de fonds, on aurait pu ajouter les communautés bénéficiaires des interventions du PARP-OMD comme quatrième catégorie de bailleurs de fonds du programme, si leurs contributions (qui sont effectives) avaient été valorisées.

Les moyens financiers peuvent être éclatés en deux catégories : les moyens financiers internes et les moyens financiers externes.

3.2.3.1 Moyens financiers internes

Les moyens financiers internes du PARP-OMD sont constitués du financement du PNUD prévu pour un montant de 5 880 000 \$US sur la durée du programme. Sur ce montant prévu, us\$ 4 341 003 (CFA 2 059 712 57) ont été consommés avec un taux élevé de 70 %. 4 341 003 870

Cette source de financement représente 32,2% du coût total du programme et constitue ainsi la deuxième source principale du financement du programme derrière le pool des partenaires financiers.

3.2.3.2 Moyens financiers externes

Ils sont constitués par les moyens financiers i) de l'Etat ivoirien, ii) des partenaires financiers, iii) les communautés bénéficiaires, iv) les partenaires techniques.

- ✓ Moyens financiers de l'Etat ivoirien. Ces moyens apportés au programme ont servi surtout à acheter des équipements et matériels de bureaux. Le montant de la participation prévisionnelle de l'Etat s'élève à 500 000 \$us, soit 250 000 000 CFA sur le total de 18 280 000 \$us ou 9 144 000 000 CFA (soit environ 3%). La participation de l'Etat (0,3%) est symbolique, mais cela n'est pas le signe d'un quelconque désengagement, mais reflète le mauvais état de santé financière au moment de l'élaboration du programme ;
- ✓ Moyens financiers des partenaires : Aux ressources propres du PNUD, il faut ajouter celles des partenaires financiers qui s'inscrivent dans le cadre de conventions spécifiques. C'est ainsi que des conventions de financement ont été signées avec plusieurs partenaires financiers parmi lesquels on peut citer la FAO ; la Fondation du Groupe Atlantique (FGA) ; la société minière NEWCREST ; le Fonds de Développement de la coopération Ivoirio-Belge (FDIB),
- ✓ L'évolution (en augmentation) des montants des financements apportés par les partenaires extérieurs est un bon indicateur de l'efficacité du PNUD en matière de mobilisation de ressources.

Avec le montant total de us\$ 11 900 000, soit CFA 5 950 000 000, les partenaires financiers constituent la source de financement la plus importante du programme et représentent 65,1 % du coût prévisionnel total du programme.

- ✓ Moyens financiers des communautés bénéficiaires : le plan de financement du programme n'impute pas de montant aux communautés bénéficiaires, comme si le financement des micro-projets était assuré exclusivement sur ressources extérieures aux communautés. En

réalité, les communautés bénéficiaires contribuent au financement, quelquefois à des niveaux relativement élevés du coût de leurs projets. En effet :

- La majorité des organisations communautaires préexistaient au PARP-OMD, même si quelquefois elles étaient à un stade de développement embryonnaire et informel ;
- la plus part des micro-projets que le programme a financés résultent d'initiatives déjà prises et mises en œuvre par les communautés, selon des pratiques plus ou moins rationnelles ;
- dans le plan de financement de chaque micro-projet, il y a toujours une part du coût qui est mise à la charge des bénéficiaires de la subvention.

Par ailleurs, les bénéficiaires de micro-projets apportent toujours un capital technique qui peut être valorisé. En effet, des formes d'organisations communautaires porteuses de projets ont préexisté à l'intervention du programme, ce qui veut dire que des investissements humains (compétence), matériels (technologie) et quelquefois financiers ont été consentis dans les activités qui étaient menées, constituant ainsi des apports non négligeables au financement des micro-projets. Dans certains cas, le patrimoine des communautés a été constitué à partir de financements et d'appuis techniques fournis antérieurement, soit par le PNUD (dans le cas de projets précédents : Abris, ALCP, Afrique 2000, micro-financement FEM, etc.), soit par d'autres partenaires au développement (UE, autres agences du SNU, agences de coopération bilatérale). Le memorandum d'accord de financement précise bien dans le préambule que le PARP-OMD fait suite aux ex-programmes ABRIS/ALCP.

Pour une meilleure prise en compte des contributions des communautés, une évaluation exhaustive de leurs apports devra être faite de façon systématique à l'avenir. La valeur de ces apports pourra être mise dans la balance dans le cas d'un financement bancaire.

- ✓ Moyens financiers des partenaires techniques Le principe est que c'est le programme qui rémunère les partenaires techniques pour les services qu'ils sont appelés à rendre aux communautés, dans le cadre de la mise en œuvre des micro-projets. Vu sous cet angle, on peut déduire que les partenaires techniques ne contribuent pas financièrement à la mise en œuvre des micro-projets. En réalité, même si les partenaires techniques ne contribuent pas au financement des micro-projets de façon directe et volontaire, on peut dire que certaines circonstances les y obligent, notamment quand ils utilisent leurs ressources logistiques et humaines pour participer aux diverses missions de supervision et d'évaluation des micro-projets, alors même qu'ils ont rempli leurs parts d'obligations vis-à-vis du programme depuis belle lurette, et que la période couverte par leur engagement est consommée au-delà de ce qui est inscrit dans l'accord de prestation, et que le micro-projet est considéré comme clôturé. En continuant de fournir des services au-delà de ce qui lui est explicitement prescrit (sans bénéficier de compensation financière), le partenaire technique contribue ainsi sous une forme déguisée au financement des micro-projets.

3.3 LES BENEFICIAIRES

Les principaux bénéficiaires directs du PARP-OMD ont été ciblés par les activités conduites dans le cadre de chaque composante. Ces bénéficiaires sont d'une part, les Administrations publiques et les collectivités territoriales, et d'autre part les organisations communautaires de base, les ONGs, etc..

3.3.1 Administrations publiques et collectivités territoriales

La Direction Générale du Plan (DGP), la Direction de la Coordination, du Contrôle et de l'Évaluation (DCCE), la Direction du Développement (ex-Cellule de lutte contre la Pauvreté) du Ministère en charge du Plan et du Développement, les Directions de la Planification des différents Ministères techniques, et l'INS ont été les principaux bénéficiaires des appuis du PARP-OMD. Les collectivités territoriales ont bénéficié notamment de séminaires de formation et du guide de planification locale dont l'édition a été financée par le PNUD.

3.3.2 Organisations Communautaires de Base

Il s'agit d'associations et/ou de groupements professionnels et même de coopératives agréées ou en voie de l'être. La plus part de ces organisations qui ont soumis des micro-projets au financement du programme existaient bien avant la formulation du PARP-OMD. Les Organisations privilégiées par le PARP-OMD pour bénéficier de ses appuis sont celles composées entièrement ou à majorité de femmes et/ou de jeunes. Pour accéder aux ressources financières du PARP-OMD, les bénéficiaires doivent au préalable s'organiser en associations/groupements assez structurés avec des organes dirigeants bien identifiés.

En plus de ces deux groupes de bénéficiaires directs, on peut identifier les partenaires techniques (ODAFEM, ARK, ILES-CHIGATA, OIDEL, AIP, OAP, CIDEV, NTN, etc.), les promoteurs de projets (Handi Espoir, CINE) comme étant des bénéficiaires indirects du programme.

3.4 LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Le dispositif institutionnel qui a exécuté le programme est conçu de telle façon que chaque composante est gérée de façon autonome par une entité spécifique. C'est ainsi que :

- ✓ les activités de la composante 1 relative à "l'Appui institutionnel pour le renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi-évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales" sont mises en œuvre par un expert du PNUD sous le leadership du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, en partenariat avec les autres ministères techniques, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), etc. Le cabinet du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement assure la Direction nationale au titre de cette composante ;
- ✓ les activités de la composante 2 sont mises en œuvre par l'Equipe d'appui Opérationnel recrutée par le PNUD et placée sous l'autorité directe du Directeur national du programme qui est le même que celui de la composante 1 ;
- ✓ le dispositif d'exécution de la composante 3 est quant à lui subdivisé en trois (03) unités qui gèrent chacune une sous-composante spécifique. C'est ainsi que :
 - la mise en œuvre de la sous-composante 1 relative à l'accès à l'eau potable est placée sous la responsabilité de la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH) ;

- la mise en œuvre de la sous composante 2 relative à l'accès aux services énergétiques est exécutée quant à elle sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Energie dans le cadre des activités du groupe multisectoriel national pour l'accès aux services énergétiques ;
- l'exécution des activités de la sous-composante 3 relative à la gestion durable des ressources naturelles s'inscrit dans le cadre d'un sous-programme spécifique géré par les services du Ministère de l'environnement.

De façon générale, le dispositif institutionnel de chaque composante du programme a fonctionné de façon relativement satisfaisante. En effet, plusieurs activités des composantes ont été réalisées, ce qui a permis d'atteindre la majorité des produits attendus et déclinés dans le document du programme. On note par ailleurs que les trois composantes ont exploité à fond le principe du partenariat, à travers la sous-traitance de plusieurs activités à des structures spécialisées. Pour l'essentiel donc, les organes du cadre institutionnel ont été mis en place dans les formats prévus et ont fonctionné plus ou moins normalement.

3.5 RESULTATS TECHNIQUES D'EXECUTION PAR COMPOSANTE

Pour rester conforme à la logique de structuration du programme, les résultats d'exécution sont présentés par composante.

3.5.1 Résultats techniques d'exécution de la composante 1

Initialement, articulés autour de la table ronde de mobilisation de ressources de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), de l'identification d'outils de ciblage et de suivi des indicateurs de pauvreté, du renforcement du dispositif de suivi-évaluation de la SRP, et de l'élaboration des plans de développement locaux, les produits majeurs de la composante 1 sont dorénavant orientés vers de nouvelles priorités nationales traduites dans le Plan National de Développement (PND 2012-2015). Les activités de cette composante concernent l'assistance aux structures nationales (collectivités territoriales, organisations de la société civile, du secteur privé, PTF), sous le leadership du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement.

Au titre de la sous-composante 1 : renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la SRP alignée sur le PND, plusieurs activités ont été réalisées, parmi lesquelles on peut noter que:

1. le programme a fourni un appui technique et financier à l'élaboration puis à la publication du deuxième rapport national (2010) sur les OMD et pour la participation de trois (3) partenaires nationaux (Ministère, secteur privé, société civile) au sommet du Millénaire de New York en septembre 2010. A travers la réalisation de ce rapport, le Gouvernement fait le point sur le degré d'atteinte de chaque Objectif du millénaire, c'est-à-dire qu'il mesure le chemin déjà parcouru, celui restant à parcourir et le volume des efforts à fournir pour atteindre chaque objectif. Ainsi, le rapport constitue pour le Gouvernement, un document de plaidoyer auprès des partenaires au développement pour la mobilisation des ressources en vue de progrès vers l'atteinte des OMD ;

2. le programme a appuyé le Gouvernement pour la formation de 40 experts nationaux du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le VIH/SIDA, à la méthodologie d'élaboration du cadre d'accélération des OMD, puis à l'élaboration du cadre d'accélération de l'OMD 5 (améliorer la santé maternelle) en 2013. Le cadre d'accélération de l'OMD5 a permis en particulier de mettre en exergue toutes les contraintes et tous les goulots d'étranglement qui jalonnent le parcours vers l'atteinte de cet objectif spécifique, d'identifier et d'évaluer les actions à entreprendre ainsi que les moyens (humains, matériels et financiers) à mobiliser en vue de la réalisation de l'OMD5 en 2015. C'est ainsi que le cadre d'accélération de l'OMD5 a permis d'évaluer à FCFA 80 milliards, les besoins en ressources pour financer toutes les actions concourant à la réalisation de cet OMD. Il convient de noter que la mise en œuvre du cadre d'accélération de l'OMD5 procède d'une approche progressive. C'est ainsi qu'une phase pilote d'opérationnalisation du cadre d'accélération de l'OMD5 est en cours depuis 2013 dans les régions de l'Ouest et de l'Est où les taux de décès de femmes à l'accouchement sont parmi les plus élevés en Côte d'Ivoire. Il est à noter que ce taux n'a pas baissé, même dans les régions pilotes. L'évaluation spécifique de cette situation est nécessaire en vue d'identifier les causes et rectifier le tir. Par ailleurs, un guide pratique de la coordination décentralisée de la réponse nationale au VIH/SIDA a été élaboré, quatre-vingt et un (81) acteurs de la coordination au niveau central et au niveau décentralisé (30 acteurs issus du Secteur Public, du Secteur Privé, de la société civile et des Partenaires Techniques et Financiers, 26 Secrétaires Généraux de Préfecture membres des Comités Régionaux de Lutte contre le Sida et 25 responsables des Cellules Techniques d'Appui aux Initiatives Locales ou CTAIL du Ministère de la Lutte contre le Sida) ont été formés aux outils de planification et de coordination de la réponse, soit 52% de l'effectif attendu. Le programme a facilité aussi l'élaboration du Plan d'action de la région du Zanzan ;
3. le programme a soutenu l'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme ou CDMT pilote de cinq (5) ministères (Education de base, Enseignement supérieur, Enseignement Technique et formation professionnelle, Santé-VIH/sida). Le CDMT est un outil de mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (GAR). Il vise à renforcer les équilibres macro-économiques permettant d'utiliser les ressources budgétaires en cohérence avec les priorités sectorielles et dans l'optique d'une plus grande efficacité de la dépense publique. Avec le CDMT, le cycle de programmation des investissements et du budget n'est plus annuel, mais pluriannuel (3 ans), ce qui permet une plus grande prévisibilité des ressources budgétaires dont disposent les départements sectoriels. Et l'appui fourni pour la formation et la sensibilisation de cent (100) acteurs de l'Administration publique et Partenaires Techniques et Financiers sur la programmation triennale d'investissements publics et la mise à disposition des auditeurs du document de référence du Programme d'Investissement Public (PIP) s'inscrit dans la même logique. Aujourd'hui, il est heureux de savoir que tous les départements ministériels sont convertis au CDMT dans l'élaboration de leurs budgets ;
4. un appui méthodologique a été fourni au Gouvernement à travers le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement pour assurer un passage en douceur du cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) 2011-2015 au cadre du Plan National de Développement (PND) 2012-2015, nouveau et unique cadre de référence pour les interventions du développement en Côte d'Ivoire ;

5. de même, le PNUD a procédé en accord avec le Gouvernement, à la révision du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) adopté en 2008 pour la période 2009-2013, en vue de son alignement sur le Plan National de Développement 2012-2015, qui dote la Côte d'Ivoire d'un cadre de référence unique des interventions du Gouvernement et des bailleurs de fonds, et qui prend en compte plusieurs documents stratégiques dont le DSRP et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
6. l'appui au Gouvernement pour le lancement officiel des activités préparatoires du groupe consultatif pour la mobilisation des ressources du PND 2012-2015, tant auprès des partenaires publics que des partenaires privés. Ces activités ont permis au Gouvernement d'organiser à Paris, la Table ronde de mobilisation des ressources pour le financement du PND 2012-2015, et d'enregistrer des promesses dont le montant est de très loin supérieur au montant recherché à cette occasion qui est d'un peu plus de 11 000 milliards CFA ;
7. l'assistance technique fournie au Ministère en charge de l'Economie et des Finances pour la formation à l'utilisation d'outil de modélisation macro-économique (le modèle d'équilibre général dynamique stochastique), appliqué à l'analyse de la conjoncture et à l'évaluation des politiques, et la formation de 30 cadres de la DGSE à la maîtrise de cet outil. Grâce à cet outil de modélisation, il est désormais possible de prévoir les conséquences sociales et économiques de toutes décisions d'importance majeure prises par le Gouvernement, telles que la construction du 3^{ème} pont d'Abidjan, l'augmentation du SMIG, etc. ;
8. la mise à la disposition de l'Institut National de la Statistique (INS), de logiciels (GAUSS et STATA) qui permettent d'améliorer la méthodologie de collecte de données d'enquêtes, de traiter plus rapidement les données d'enquêtes et faire des analyses pertinentes sur la pauvreté. Ces logiciels ont été utilisés pour la réalisation des enquêtes sur l'impact de la crise post-électorale sur le niveau de vie des populations dans l'Ouest du pays, puis dans les communes de Yopougon et d'Abobo. Au moment de la collecte des informations pour la présente mission d'évaluation, les services de l'INS indiquaient que les résultats de cette enquête n'étaient pas encore disponibles pour diffusion ;
9. la formation de cent deux (102) chefs d'établissement dans le secteur de l'éducation, (plus de 100% de l'effectif attendu) en gestion des projets d'établissements, à l'effet de mieux les outiller pour encadrer et conduire les travaux d'analyse, de diagnostic et de gestion du système éducatif ivoirien ;
10. l'appui du PNUD à l'intégration effective des activités de prévention du VIH/SIDA dans des programmes de Réinsertion des ex-combattants et jeunes associés au conflit à travers une initiative conjointe avec l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population), l'ONUSIDA et l'ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire). Ainsi, cent (100) ex-combattants pairs éducateurs ont été formés (50% de taux de réalisation), sept cent soixante neuf (769) personnes ont été sensibilisées (26% d'effectif attendu) et deux cent deux (202) ont été dépistées, et trente six mille (36 000) préservatifs masculins et deux mille (2000) préservatifs féminins ont été distribués.

Au titre de la sous-composantez *“renforcement des capacités des collectivités locales”*, deux activités ont été réalisées et sont relatives, l'une à l'Harmonisation du guide de planification participative locale et l'approche basée sur les OMD, et l'autre à la formation des élus et des

personnels techniques des collectivités territoriales sur l'utilisation des outils de planification dans le cadre d'un atelier à Grand-Bassam.

En effet, le constat est établi que la plus part des Collectivités Territoriales n'ont pas encore une maîtrise de la planification de leur développement. Ce constat a amené les deux (2) Ministères concernés par la question, à savoir le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (tutelle des Collectivités locales) et le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (chargé de la planification du développement) à initier séparément des actions isolées en faveur des Collectivités locales (début 2013). Ayant reçu des requêtes de financement de la part de ces organismes, le PNUD a créé un cadre formel pour leur permettre de se rencontrer et mutualiser leurs actions en faveur des Collectivités locales. Ainsi, le groupe de travail mis en place a commencé ses activités depuis Octobre 2013 et a réalisé, grâce à l'appui financier du PNUD, les actions suivantes:

- le recrutement de deux consultants pour l'actualisation du Manuel de procédures d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) et du Manuel de planification locale participative (MPLP) ;
- l'organisation d'un atelier de pré-validation des manuels SRAT et MPLP à NSA Hôtel de Grand Bassam les 16; 17 et 18 avril 2014;
- l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des Présidents et Directeurs de la planification et du développement des Régions en planification locale, à la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (MEMIS) du lundi 26 mai au mardi 03 juin 2014.

Résumé de la composante 1

Les activités réalisées ont permis de renforcer réellement les capacités opérationnelles des cadres des administrations publiques nationales dans plusieurs domaines où ces cadres ont acquis des connaissances nouvelles qui les rendent plus compétents dans l'exécution de tâches. Que ce soit en matière de planification stratégique, de méthodologie de collecte de données d'enquête, d'élaboration de documents stratégiques (cadre d'accélération des OMD), etc. sont autant de domaines dans lesquels les administrations bénéficiaires sont suffisamment outillées pour contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et projets qui adressent la problématique de réduction de la pauvreté à l'échelle de la commune ou du département.

Par contre, la situation sociopolitique qui prévalait en 2010 et en 2011 (jusqu'en fin juin 2011) a constitué une entrave à la conduite des activités.

3.5.2 Résultats d'exécution de la composante 2

Les résultats d'exécution de la composante 2 sont déclinés au travers de trois sous-composantes et de neuf produits. Les neuf produits ont été réalisés au travers des activités ci-après énoncées.

Ainsi :

au titre de la sous-composante relative au développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) et relativement au produit 2.1.1, « Les capacités techniques et organisationnelles des communautés

locales et spécifiquement des femmes à développer des activités génératrices de revenus ou de diversification des sources de revenus sont accrues », il convient de noter que les activités ci-après ont concouru à réaliser le produit, à savoir que :

- *l'identification et la sélection des partenaires techniques en charge du renforcement des capacités techniques et organisationnelles des communautés locales et spécifiquement des femmes à développer des AGR* ont constitué les actions préalables à l'opérationnalisation du Programme. La sélection des partenaires techniques a été faite de façon rigoureuse sur la base d'un cahier des charges prenant en compte l'évaluation, i) de la structure générale de gouvernance, des capacités administratives (backstopping), des capacités techniques et financières, de la présence opérationnelle sur le terrain de mise en œuvre des micro-projets, etc. C'est ainsi que 19 partenariats techniques ont été conclus et signés avec 13 partenaires distincts remplissant les conditions du cahier des charges, ce pour accompagner au total 42 micro-projets. La répartition des partenaires techniques et du nombre des micro-projets dont ils sont en charge par zone d'intervention sont rapportés dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Partenaires techniques sélectionnés par région avec le nombre de micro-projets suivis

REGIONS	PARTENAIRE TECHNIQUES	NBRE DE MICROPROJETS
NORD	ARK	05
	ILES-CHIGATA	01
	NTN	01
TOTAL NORD	03 Partenaires	07
NORD-EST	CIDEV	01
	DELONIX	04
	ANADER ZONE BONDOUKOU	02
TOTAL NORD-EST	03 partenaires	07
SUD	FAO	01
	IFCI	06
	ODAFEM	02
	ANADER ZONE DIVO	02
TOTAL SUD	04 Partenaires	11
CENTRE	AIP	06
	OIDEL	01
	ONEP	01
TOTAL CENTRE	03 Partenaires	08
OUEST	ODAFEM	08
	OFM CAP	01
TOTAL OUEST	02 Partenaires	09
TOTAL GENERAL	14 Partenaires techniques	42

- *l'identification des besoins en renforcement de capacité des OCB.* Cette activité a été conduite par les différents partenaires techniques, après avoir bénéficié eux-mêmes de formations sur l'harmonisation des approches des communautés dispensés par le PARP-OMD, ainsi que sur les normes d'exécution financière du programme formations que ces partenaires ont répercutées à leur tour sur les membres des OCB ;
- *la formation des bénéficiaires des micro-projets* aux techniques de production, de gestion et de commercialisation des produits, au renforcement de la vie associative et de la cohésion

sociale. Ces formations sont expressément inscrites dans le mémorandum d'accord de financement et mis à la charge du partenaire technique. Lorsque le partenaire technique n'est pas suffisamment outillé pour dispenser lui-même les formations, il fait appel à des spécialistes. Ces cas ont été rencontrés dans la plupart des projets de production agricole ou d'élevage où l'ANADER a été souvent appelée à la rescousse ;

- *la consolidation des acquis des micro-projets issus de programmes antérieurs.* Dans un certain nombre de cas, les financements des micro-projets sont faits pour consolider des acquis, acquis faisant suite à des interventions antérieures du PNUD (COOPAFAN à Zouan-Hounien) ou à des interventions d'autres bailleurs de fonds (riziculture à N'Djébonoua, production de savon à base de neem à Korhogo) ;
- *le suivi et l'accompagnement des groupes cibles dans la mise en œuvre des activités.* Les partenaires techniques et les structures officielles de conseil (ANADER) ont dans une très large mesure, suivi et accompagné la mise en œuvre des activités des groupes cibles. En effet, 95% (18 fois sur 19) des micro-projets visités affirment avoir bénéficié de suivi technique, tout au moins au cours de la première année à partir du premier décaissement ;
- *l'appui pour la commercialisation des produits générés par les micro-projets AGR.* Environ 45% des OCB visitées déclarent en avoir bénéficié. Ce pourcentage est à prendre avec des réserves car les informations du terrain ne donnent pas cette ampleur. En effet, sur la quinzaine de micro-projets de type AGR qui ont été visités, aucun témoignage n'a été fait en faveur des partenaires techniques ou d'Assistant opérationnel de suivi, quant à leur implication dans les problèmes de commercialisation. Tout au plus, les techniciens de suivi se sont contentés de prendre des informations sur les prix de vente, sur l'état du marché, sur les destinations des produits, mais ils ne se sont pas investis dans la recherche de moyens de mieux valoriser les produits ou dans la recherche de solutions à des difficultés d'écoulement des produits ;
- *le renforcement des capacités organisationnelles des communautés.* Il semble avoir été effectif, si on en juge par la qualité de la structuration institutionnelle des communautés pour fonctionner efficacement. En effet, les communautés visitées sont toutes dotées de bureaux avec à leur tête un(e) Président(e), un(e) Secrétaire général(e), un(e) Trésorier(e), ainsi que d'autres membres dont les fonctions semblent assez bien définies. Et dans la grande majorité des cas, chaque membre du bureau joue sa partition de façon responsable et rend compte à qui de droit. On peut même dire la qualité de la gouvernance basée sur la communication dans nombre de communautés à micro-projets est telle que l'absence d'un membre ne bloque pas la diffusion des données.

Cependant au titre de cette sous-composante 1, certaines activités n'ont pu être réalisées. Il s'agit de :

- *l'alphabétisation des populations bénéficiaires*, notamment les femmes, même si dans les groupes à dominante de femmes, on trouve toujours des membres alphabétisées qui jouent le plus souvent le rôle de secrétaire générale et font toutes les sortes d'enregistrements dont la communauté a besoin ;
- *l'information et la sensibilisation sur le VIH/SIDA* pour le changement de comportement qui surement a été faite, sans donner lieu à de véritables campagnes de communication dotées de moyens conséquents avec des agences de marketing social (AIMAS) ;
- *les études de marchés* en vue de vérifier la viabilité et les débouchés de commercialisation des produits des micro-projets identifiés n'ont pas été réalisées de façon ni formelle, ni systématique. Cependant, on trouve que dans les fiches d'analyse des micro-projets, des

allusions sont faites à des 'marchés présumés', lorsque le produit ne subit pas de graves concurrences. Il est vrai que dans de nombreux cas, il n'est pas nécessaire de faire des études sophistiquées, vu la situation de déficit de la production locale et le niveau des importations du produit. A titres d'exemples on peut citer les produits comme le riz, la tomate, le poisson, la viande de porc, les œufs, la volaille, l'attiéké, pour lesquels il n'est pas nécessaire de conduire de véritables études pour se convaincre de l'existence des marchés ;

- en ce qui concerne les appuis apportés aux communautés en matière de commercialisation, environ 40% des OCB visitées déclarent insuffisants, les appuis reçus de la part des partenaires techniques ;
- en ce qui concerne, *l'évaluation périodique des activités entreprises*, elle n'est pas approfondie, les partenaires techniques se contentant le plus souvent de faire des visites de routine, sans se poser des questions sur certaines pratiques peu rationnelles, telles que le recours à des "unités non convertibles dans des standards universels" pour les facturations de produits ou de services (cuvettes et seaux de divers volumes, cuvettes de divers volumes) etc. Ces pratiques ne permettent ni de rendre des services de façon équitable, ni de rapprocher le coût réel du service rendu du montant facturé pour déterminer le niveau de marge sur les différentes facturations.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, la préoccupation a été prise en compte au travers de toutes les activités qui sont exécutées. C'est ainsi qu'on a constaté sur le terrain que certaines activités semblent être très fortement dominées par les jeunes, telles que la pêche, le tissage de pagnes traditionnels, l'élevage, la production de tomate, etc. Sur le terrain, on constate que la majorité des membres actifs des OCB qui opèrent des micro-projets d'AGR est constituée de personnes relativement jeunes (plus des ¾ des bénéficiaires ont moins de 45 ans).

Par ailleurs, le programme a mobilisé des ressources additionnelles pour renforcer les appuis catalytiques d'insertion des jeunes par le développement de projets spécifiques emplois des jeunes. Cela est constaté à travers le nombre de partenaires financiers mobilisés et par le volume des ressources mises à la disposition du PNUD pour le financement de certaines activités du programme DDR. On peut citer à cet égard, les financements mobilisés auprès :

- De la FAO pour le renforcement des capacités des organisations coopératives de la région du Bas-Sassandra, dans le cadre de la coopération inter-agences du système des Nations Unies ;
- du Royaume de Belgique, pour la réinsertion de 500 ex-combattants et les populations d'accueil, en capitalisant sur le fait que le PNUD dispose d'un riche portefeuille de projets qu'il aimerait faire exploiter ;
- de la société minière Newcrest dans le cadre du financement des activités d'insertion des jeunes du périmètre minier de HIRE dans le secteur de l'élevage (élevages de volailles et de porcs) et des projets prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre d'un PDL ;
- de la Fondation du Groupe Atlantique (FGA) dans le cadre de la réhabilitation des centres de santé communautaires à SAPIA (région du Nord-Est) et à KEBI dans le département de Boundiali (région du Nord) et la formation de 60 jeunes aux métiers de maçonnerie et de menuiserie ;
- du Fonds Ivoir-Suisse pour le Développement Economique et Social (FISDES) dans le cadre de la facilitation de l'accès à l'eau potable dans les régions de l'Ouest en matière d'accès à l'eau potable.

Au titre du produit "l'emploi des jeunes est renforcé", à travers la formation professionnelle et l'apprentissage aux métiers, la réponse est plutôt mitigée. En effet, dans la grande majorité des cas, les partenaires techniques ont capitalisé sur des acquis empiriques des bénéficiaires de micro-projets pour apprécier la qualité de la demande de financement. En effet, la majorité des micro-projets financés étant des cas de consolidation ou de diversification d'activités, cela suppose qu'il existait préalablement des compétences empiriques aux métiers. Les quelques rares cas notables de formation aux métiers sont ceux de KEBI (à Boundiali) et de SAPIA (à Bondoukou) où 30 jeunes (2 x 15) ont été formés sur chaque site (60 au total) aux métiers de la maçonnerie et de la menuiserie, sur les chantiers de réhabilitation des centres de santé des localités citées.

En ce qui concerne l'information et la sensibilisation sur le VIH/SIDA pour le changement de comportements, des ONGs ont été financées pour conduire cette activité, mais cette activité ne ciblait pas spécialement les communautés bénéficiaires du programme.

Par ailleurs, la réalisation du Produit 2.1.3 « *le financement d'activités économiques au profit des communautés à la base* » est effective, notamment à travers :

- la réalisation des diagnostics participatifs des communautés afin d'identifier leurs projets prioritaires de développement. Il ne peut en être autrement, car le diagnostic est à la base du processus d'identification de tous les micro-projets ;
- la mise à la disposition des communautés, des ressources financières nécessaires pour le démarrage des activités. Toutes les communautés dont les projets ont été agréés par les comités locaux de sélection des micro-projets ont bénéficié de financements sous forme de subvention, à l'exception de deux micro-projets dans la région Nord-Est (exploitation de 10 ha de maïs à Assima et d'une parcelle de tomate dans la localité de Mety) ;
- *la consolidation des acquis des micro-projets existants et susceptibles de se développer et d'avoir un impact réel sur les bénéficiaires. C'est particulièrement le cas du projet relatif à la "Sauvegarde du capital agricole et d'appui au retour des populations déplacées dans leur localité d'origine" piloté par l'OFMC à Zouan-Hounien .*

Dans les cas qui le nécessitent, les capacités techniques et financières des populations déplacées internes et celles retournées dans leurs zones ainsi que les capacités des communautés d'accueil à mener des activités de relèvement communautaires sont renforcées. Cette situation est particulièrement bien illustrée par le projet de "Sauvegarde du capital agricole et d'appui au retour des populations déplacées dans leur localité d'origine" des départements de Zouan-Hounien, Danané et Toulepleu. Dans cette hypothèse, on peut dire que les principales activités ci-après qui concourent à ce produit ont été exécutées, à savoir :

- l'identification des besoins et des initiatives génératrices de revenus, ainsi que les besoins en renforcement de capacités des OCB sont réalisés de manière participative, sous la conduite des partenaires techniques, ces derniers ayant eux-mêmes d'un processus spécial de recrutement et de formation sur l'harmonisation des approches communautaires ;
- la fourniture de kits de retour constitués de vivres et non vivres aux personnes déplacées qui retournent sur leurs lieux de résidences d'avant la crise post-électorale ;
- la fourniture des kits de production constitués de semences, d'engrais, de pesticides, de matériels et outillages agricoles, etc.

En termes de bilan technique de la sous-composante relative au développement des AGR (voir détail en annexe2) les quelques données et informations contenues dans le tableau 2 ci-après méritent d'être retenues :

Tableau 2: Nombre de micro-projets AGR financés et nombre de bénéficiaires par région

	<i>NBRE MICRO-PROJETS</i>	<i>MONTANTS DEMANDES</i>	<i>MONTANTS ACCORDES</i>	<i>MONTANT MOYEN/MP</i>	<i>NBRE BENEFICIAIRES</i>
NORD	7	106 463 820	106 463 820	15 209 117	10 400
NORD-EST	7	95 778 011	95 778 011	13 682 573	10 342
SUD	10	243 409 830	202 152 330	20 215 233	1 319
CENTRE	8	69 544 977	69 544 977	8 693 122	30 172
OUEST	10	154 383 390	154 383 390	15 438 339	10 000
TOTAL PROGRAMME	42	669 580 028	628 322 528	14 960 060	62 233

1. Quarante-deux (42) micro-projets (ne sont pris en compte les micro-projets d'insertion des ex-combattants) ont été suivis par le programme, dont 34 sont de type AGR et 08 sont inscrites dans des activités communautaires ou de renforcement des capacités ;
2. Le montant moyen de financement par micro-projet AGR est CFA de 13 millions ;
3. Les bénéficiaires de micro-projets AGR ont bénéficié de formations techniques (en matière de production), et de gestion et sont coachés au quotidien par les partenaires techniques, ce qui a facilité la mise en œuvre efficace des activités ;
4. Sur la base des résultats d'enquêtes effectuées sur le terrain par le consultant, les populations bénéficiaires de micro-projets sont constituées d'environ 55% d'hommes et 45% de femmes, et elles sont en majorité jeunes, surtout parmi les hommes ;
5. Les populations cibles du programme sont en très grande majorité jeunes (environ 75% ont moins de quarante cinq ans) ;
6. Les activités mises en œuvre sont également génératrices d'emplois dont il conviendra de connaître le nombre et les caractéristiques (occasionnel, permanent, dans la production, dans les services associés, rémunération moyenne, etc.) ;
7. Sur la base des constats faits sur le terrain, on estime qu'au moins 80% des micro-projets financés génèrent des revenus très importants qui sont de 3 à 5 fois supérieurs à ceux encaissés antérieurement ;
8. Le statut social de nombreux jeunes (garçons surtout) a changé positivement, ce qui se remarque à travers l'acquisition de moyens de mobilité (cellulaire, moto) ;
9. Les bénéficiaires ont indiqué à plus de 80% qu'ils sont prêts à développer leurs activités sur la base d'un crédit auprès d'une institution de financement ;
10. Au niveau des micro-projets communautaires, et notamment au niveau des points d'eau, les choses sont mises dans le sens normal en ce sens que la responsabilité de gérer les points d'accès à l'eau potable est confiée désormais aux femmes, et tout semble aller pour le mieux.

Au titre de la sous composante2 "Appui au développement de la micro-entreprise" (la micro-entreprise étant une unité de production de biens ou de services de très petite taille mais organisée autour des fonctions principales d'approvisionnement, de production/transformation et de commercialisation, et basée sur une utilisation rationnelle et judicieuse des ressources), il convient

de reconnaître qu'aucun des micro-projets suivis par le programme ne revêt à la fois ces quatre attributs, en particulier en ce qui concerne la structuration du capital. Même le micro-projet dirigé par l'OFMC Zouan-Hounien qui semble être la forme la plus évoluée des micro-projets visités, de graves défaillances persistent tant au niveau de l'organisation générale de la coopérative qu'à celui de la propriété du capital, car certaines personnes considérées comme membres de ladite coopérative n'ont à ce jour pas acquitté leur part sociale, et certains dirigeants livrent une partie de leurs produits à l'extérieur de la coopérative.

En résumé, la micro-entreprise n'existant pas en tant que telle, aucune action de renforcement de capacité, ni de renforcement de partenariat avec les grandes entreprises privées n'est envisageable.

Par contre, si on entend par micro-entreprises, les petites AGR exercées par des acteurs généralement informels, alors un travail colossal de renforcement des capacités est à envisager de façon patiente, car les acteurs concernés sont en majorité très faiblement alphabétisés. Le programme de renforcement de capacité devra être construit à partir d'une étude d'identification des besoins en matière de développement de business.

Produit 2.2.2 : les capacités des collectivités territoriales pour l'élaboration de leurs stratégies de promotion des micros entreprises sont renforcées

Ce produit est réalisé à partir de mission d'identification et de diagnostic des entreprises au niveau local, en vue de mettre en exergue leurs actifs, et les besoins nécessaires à une meilleure orientation des actions à mener dans le cadre d'un renforcement des capacités, ce dans le cadre d'une collaboration avec les collectivités territoriales, la Fédération des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Côte d'Ivoire. Dans cette optique et dans un souci d'efficacité, il était prévu que ces activités soient menées dans une zone pilote (département de Bouaké) en collaboration avec les collectivités territoriales. Le choix de la zone de Bouaké trouve sa raison dans ce qu'elle a été profondément touchée au cours de la crise de ces dernières années. Les résultats obtenus de cette approche méthodologique, seront soit dupliqués dans les autres zones, soit améliorés si nécessaire.

A la suite de l'identification des entreprises qui devraient faire l'objet de renforcement des capacités et servir de test pour valider l'approche méthodologique, l'initiative n'a pu être conduite à son terme, pour défaut ou insuffisance de ressources financières. Il en va de même de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion de la micro-entreprise qui ne peut être réalisée dès lors que l'objet de cette activité est devenu caduque.

Au titre de la Sous composante 2.3 : Appui à l'accès à la micro finance, le PARP-OMD vise à aider les communautés à la base à relancer et à diversifier leurs sources de revenus et à contribuer à la sécurité alimentaire par le développement d'activités économiques financées à travers des mécanismes de subvention. L'expérience a montré que le financement par des subventions a montré ses limites. En effet, le volume des ressources mobilisées et injectées dans le programme par le PNUD n'est pas extensible à souhait et est loin de couvrir les besoins énormes exprimés par les populations cibles. Cette situation d'insuffisance des ressources financières au regard des besoins est matérialisée par deux constats :

- les demandes de financement exprimées par les communautés n'ont pas toujours été satisfaites à 100%, plus souvent parce que les besoins exprimés sont largement supérieurs aux ressources disponibles ;
- deux micro-projets sélectionnés dans la région de Bondoukou (à Assima et Mety) et ayant fait l'objet de signatures de mémorandum d'accord n'ont pu recevoir le moindre financement de la part du programme parce que les ressources ont manqué.

La problématique de l'accès des communautés à la micro-finance avait fait l'objet de réflexion relativement avancée et d'études diagnostiques qui ont permis d'élaborer la stratégie et le plan d'actions de l'inclusion financière en Côte d'Ivoire. A partir des résultats des études et des réflexions qui sont conduites, le programme a élaboré une stratégie et un plan d'actions de micro-financement qui ont été validés. Dans cette ligne, un opérateur spécialisé a été sélectionné pour mettre en œuvre à titre pilote, un mécanisme alternatif de financement de la micro-entreprise locale doté d'un fonds revolving, c'est-à-dire un fonds qui servira à financer la micro-entreprise et qui sera reconstitué par les remboursements effectués par les bénéficiaires. Le fonds reconstitué est à nouveau utilisé (en renouvellement continu ou revolving) pour financer des micro-entreprises.

Dans cette approche, les bénéficiaires de micro-crédits seront fortement sensibilisés sur la question du remboursement afin qu'ils participent au développement d'une nouvelle forme de solidarité à l'égard des futurs demandeurs de financement. L'octroi de micro-crédits à travers un dispositif impliquant les acteurs locaux vise également à renforcer la responsabilité des bénéficiaires et la pérennisation de leurs activités.

Ce système de micro-financement est mis en œuvre par un intermédiaire technique pouvant être une Institution de Micro-finance (si elle existe dans la localité) ou un prestataire de service local doté de solides connaissances des référentiels des marchés financiers ruraux, et disposant de compétences et d'outils adaptés pour délivrer des services financiers. Cet intermédiaire technique ne doit pas se contenter seulement de distribuer du crédit et de le recouvrer, mais il doit surtout former les bénéficiaires à l'entrepreneuriat et au management.

La commune de Bocanda a été identifiée pour abriter la phase pilote du système de micro-financement dont le lancement est prévu avant la fin de l'année 2013. En effet, le dispositif institutionnel de mise en œuvre de cette nouvelle approche de financement est validé, le partenaire technique est identifié et sélectionné, la première vague de micro-entreprises à financer est sélectionnée sur base de plan d'affaires démontrant la rentabilité financière des activités.

En ce qui concerne la réalisation du produit 2.3.1 relativement *au renforcement des capacités de mobilisation des ressources endogènes des communautés et bénéficiaires du programme en vue de susciter une épargne*, on peut dire que pour l'heure les activités qui concourent à ce résultat ne sont pas encore mises en œuvre, mais il est fort probable qu'elles le seront à la suite du démarrage du système de micro-financement.

Relativement à la réalisation du produit 2.3.2 "Les capacités des IMF à rendre des services appropriées aux populations sont renforcées", une étude a été réalisée sur les besoins spécifiques des populations en services financiers dans les zones rurales, en vue d'élargir les prestations adaptées aux besoins des populations, notamment les femmes et les jeunes. Vu les nombreuses défaillances relevées par cette étude à l'encontre des IMF, l'approche proposée pour l'opérationnalisation du système de micro-financement ne met pas ces institutions au cœur du

dispositif de micro-financement, mais fait des IMF, des partenaires techniques avec l'avantage qu'elles connaissent (peut-être) un peu plus et un peu mieux les produits financiers adaptés aux micro-entreprises rurales et urbaines.

Cependant, dans la perspective d'une amplification du système de micro-financement en cas de succès des expériences pilotes qui devront être élargies à d'autres pôles de pauvreté, les ressources apportées par le PNUD ne seront pas suffisantes pour satisfaire tous les besoins qui seront créés. Il sera alors nécessaire de mettre à contribution les ressources des IMF, des banques et autres établissements financiers. Dans ces cas, il sera très pertinent de rechercher des ressources nécessaires au financement de programme de renforcement des capacités des personnels et administrateurs des IMF en appuyant les initiatives de l'AISFD en la matière. Pour ce faire, il est prévu :

- D'élaborer et de diffuser un code de bonnes pratiques professionnelles. Lorsqu'il sera élaboré, ce code de bonne conduite servira de balises et de boussole à tous les acteurs de micro-finance inclusive ;
- D'accompagner le gouvernement dans ses efforts de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la stratégie. La réalisation de cette activité est fortement attendue car les résultats de l'opérationnalisation de la stratégie profiteront à tous les acteurs du système de micro-finance ;
- De renforcer des capacités opérationnelles et logistiques de la Direction de la Micro-Finance (DMF) et de l'Association Ivoirienne des Systèmes de Financement Décentralisé (AISFD) ;
- D'améliorer la qualité de l'information, et ;
- De favoriser une application concertée des règles de gestion régissant ce secteur par les différents acteurs.

L'exécution de ces activités ne revêt pas un caractère d'urgence, dès lors que l'approche de micro-financement retenue ne fait pas de fixation sur l'utilisation des services des Institutions de micro-finance.

Que retenir de la mise en œuvre de la composante 2

De l'exécution de la sous-composante Appui au développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR), on peut affirmer que les activités qui permettent d'atteindre les produits ont été très largement exécutées. Elles ont permis d'identifier des communautés porteuses de projets de type AGR, d'accompagner les communautés dans plusieurs domaines au plan technique et au plan de leur structuration organisationnelle, et de créer les conditions d'émergence d'entités économiques fortes, et à même de se développer avec une très grande marge d'autonomie. On retiendra également que l'approche d'intervention du programme basée sur la sous-traitance des activités d'appuis-conseils techniques à des structures plus ou moins spécialisées qui sont évaluées et à qui l'on demande des résultats concrets n'est pas étrangère à ces performances tant au plan technique qu'au plan financier.

Au plan technique, l'appui du programme a permis d'améliorer très significativement la productivité du travail (production de chaussures, de riz, de tomate, tissage de pagnes, etc.)

Au plan financier, les revenus des acteurs des micro-projets AGR sont augmentés dans des proportions qui permettent naturellement aux bénéficiaires d'espérer se sortir des griffes de la pauvreté.

Au plan économique, on note que les micro-projets AGR bénéficient à 8 200 personnes (correspondant à environ 2/3 d'auto-emplois créés=5 000-6000 emplois) pour environ 326 000 000 CFA d'investissements réalisés par le Programme,

Au niveau stratégique, le PNUD a contribué à amorcer le processus programmatique et de planification de ces structures à travers des appuis qui ont pris les formes suivantes : formations sur la gestion axée sur les résultats, élaboration de plans d'action stratégiques, élaboration de matrices d'action prioritaires, mise en place des bases de données sur les personnes déplacées internes, organisation des "États généraux de la Solidarité", formation en gestion et résolution des conflits (techniques de médiation et de négociation), enquêtes et études, etc.

3.5.3 Résultats techniques d'exécution de la composante 3 : Facilitation de l'accès à l'Eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles

L'accès à l'eau potable et à des services énergétiques diversifiés et de qualité constituent des défis importants à relever pour améliorer les conditions de vie des ménages et atteindre l'ODD 7. Les objectifs fixés dans le cadre du PND mettent en exergue l'accès aux systèmes de cuissons modernes et la prise en compte des énergies renouvelables dans le bilan énergétique national. En outre, l'accessibilité à l'eau potable et au service énergétique, notamment à l'énergie de cuisson a un fort impact sur la scolarisation de la jeune fille en milieu rural et contribue fortement à l'épanouissement et à l'autonomisation des femmes, à la productivité agricole et à la réduction du taux de morbidité lié à l'eau.

La mise en œuvre de cette composante est pilotée par un expert du PNUD, Conseiller au programme. Le dispositif d'exécution de la composante est éclaté en trois entités opérationnelles qui gèrent chacune une sous-composante, à savoir :

- la Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH) qui est responsable à titre principal de la gestion de la sous-composante¹ "facilitation de l'Accès à l'eau potable" ;
- la Direction de l'Energie qui est responsable à titre principal de l'exécution de la sous composante "facilitation de l'Accès aux services énergétiques", dans le cadre des activités du groupe multisectoriel national pour l'accès aux services énergétiques, co-présidé par la Direction de l'Energie et la Direction du Plan en collaboration avec les ONG locales et le programme de micro-financement du FEM ;
- les services compétents du Ministère en charge de l'Environnement qui sont responsables de la gestion de la sous-composante³ "Gestion durable des ressources naturelles", en collaboration avec un expert national chargé du suivi et de la supervision des activités liées à la gestion durable de l'environnement. En réalité, la sous-composante relative à la gestion durable des ressources naturelles a fait l'objet d'un sous-programme spécifique.

3.5.3.1 Au titre de la sous-Composante 3.1 : Accès à l'Eau potable

La question de l'accès à l'eau potable est devenue un enjeu important pour l'humanité tout entière, au point que les instances internationales l'ont inscrite comme l'un des indicateurs majeurs de l'OMD⁷, à savoir : réduire de moitié d'ici à 2015, la proportion de personnes n'ayant pas accès de façon durable à une eau de boisson salubre.

L'Etat de Côte d'Ivoire qui a très tôt compris cette exigence a développé depuis les premières années de son indépendance une stratégie d'alimentation en eau potable qui a enregistré des résultats satisfaisants au fil des ans. Cette politique ponctuée par des réformes innovantes a permis selon les contextes, de structurer les besoins en eau potable en trois (3) sous-secteurs : l'hydraulique urbaine (HU), l'hydraulique villageoise (HV) et l'hydraulique villageoise améliorée (HVA).

Les efforts de développement consentis en matière d'alimentation en eau potable ont permis d'obtenir au 31 décembre 2008 les résultats ci-après :

en milieu rural

Selon l'enquête sur le niveau de vie (ENV 2008), le taux de pénétration (besoins couverts par rapport aux besoins totaux), est évalué à 50% en moyenne dont 76% par les pompes à motricité humaine (PMH) et 13% par les systèmes HVA.

en milieu urbain

Selon la même enquête, le taux de pénétration est évalué à 73% en moyenne dans les zones urbaines.

Malgré ces acquis, on relève de nombreuses difficultés qui se traduisent par des déficits importants d'approvisionnement en eau potable, causant des désagréments aux populations. Ainsi :

- **en milieu rural**, les problèmes se résument à l'insuffisance de maintenance des PMH (30% de taux de panne) et des systèmes HVA ; à la vétusté et la dégradation des installations ; aux défaillances dans la gestion et le suivi de l'exploitation des ouvrages par les communautés rurales (moins de 50% des localités équipées de PMH disposent de comités de gestion des points d'eau) ;

- **en milieu urbain**, les difficultés identifiées sont liées à l'insuffisance des infrastructures de traitement, de stockage et de distribution ; ainsi qu'à la mauvaise qualité de la ressource hydraulique dans certaines localités.

C'est pour contribuer un tant soit peu à l'amélioration de l'accessibilité à l'eau potable que le PNUD apporte son appui pour l'accroissement de l'offre de service en eau potable ; à la faveur du présent programme et dans le cadre de la sous-composante 1. C'est ainsi que les appuis du PNUD ont permis :

- la réalisation de 99 forages équipés de pompes à motricité humaine ;
- la réhabilitation de 45 pompes d'hydraulique humaine ;
- le raccordement au réseau public d'eau potable de 66 centres de santé situés dans des localités desservies en eau potable ;
- la réhabilitation complète de 21 pompes hydrauliques villageoises à motricité humaine ;
- la construction de 10 puits améliorés, et la purification de 100 puits au chlore dans les zones de Duékoué, Danané, et Zouan Hounien.

Le PARP-OMD a également appuyé la création et le renforcement des capacités de 121 comités de gestion de l'eau, et depuis Octobre 2013, l'installation et le renforcement des capacités de 39 nouveaux comités de gestion de l'eau dans la région du Gbèkè, le recyclage ou la formation des artisans réparateurs et la dotation de ces derniers en caisses à outils et moyens de déplacement pour faciliter les interventions dans les villages.

Dans les processus de réhabilitation des PMH et de mise en place des comités de gestion de l'eau potable dans la région du Gbèkè, l'ONEP est intervenu en tant que fournisseur des pièces de rechange, les partenaires techniques du PARP-OMD étant OAP dans le Gbèkè et ODAFEM dans l'Ouest.

En matière de pérennisation de la fourniture de l'eau potable, l'UNICEF a appuyé l'ONEP en vue de la professionnalisation du secteur de l'hydraulique villageoise par la contractualisation du système de réparation et de maintenance des équipements d'exhaure, et la vente de l'eau aux consommateurs. Ce processus de contractualisation vise la professionnalisation de l'offre et la gestion de l'eau potable. Il est censé mettre en relation les trois acteurs suivants : l'Office National de l'Eau potable (ONEP), les Collectivités décentralisées (Communes et Régions) et les Artisans Réparateurs (A.R) qui sont des Opérateurs spécialisés dans la maintenance et la réparation des systèmes d'exhaure de l'eau.

3.5.3.2 Sous composante 3.2 : Accès aux services énergétiques

En novembre 2011, le Secrétaire général de l'ONU a demandé aux Etats membres de l'Organisation de doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2030.

Au plan national, et antérieurement à cette déclaration, les Autorités en charge des questions de l'énergie avaient déjà organisé plusieurs rencontres sur les énergies renouvelables, notamment un séminaire en janvier 2002 au Golf Hôtel d'Abidjan et un séminaire de réflexion à Grand-Bassam, en décembre 2007, sur les bioénergies et la maîtrise de l'énergie, avec des résolutions allant dans le sens de leur promotion et de leur développement.

Cependant, le constat actuel est que les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie n'ont pas encore connu un essor significatif sur le marché, en dépit des initiatives diverses prises par le

Gouvernement. Au niveau des énergies renouvelables et malgré le bon ensoleillement et l'abondance des résidus agricoles, agroindustriels et des déchets ménagers, il n'y a pas encore d'initiatives d'envergure et significatives d'utilisation de l'énergie solaire et de la biomasse à des fins de production d'énergie. Mais le Gouvernement reste constant dans sa volonté de développer de façon significative, les énergies renouvelables, et est ouvert à toutes les initiatives qui vont dans le sens de l'accroissement et de l'amélioration de l'offre énergétique, initiatives qui bénéficient du soutien multiforme du PNUD, à travers le PARP-OMD et le FEM-micro-financement. Parmi ces initiatives, on peut noter :

- l'organisation en 2012 à Abidjan d'un séminaire national sur l'Energie sur le thème : défis et enjeux du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire : mesures d'urgence et plans d'actions à moyen et long termes. Ce séminaire a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions et d'investissements en énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie évalué à 1 718 306 millions de FCFA sur la période 2012-2030. Si ce plan d'actions est exécuté, les 2/3 de la population (soit 4,5 millions de personnes) vivant actuellement sans électricité en zones rurales pourront avoir accès à un service énergétique fiable et moderne en vue de satisfaire leurs besoins domestiques essentiels (cuisson, éclairage) ainsi que des besoins de production (plateformes multifonctionnelles) ;
- l'appui au bureau régional (du PNUD) de Dakar pour la réalisation d'une étude diagnostique sur l'accès aux services énergétiques modernes ;
- l'organisation de l'atelier de validation du rapport d'études sur l'accès aux énergies modernes en Côte d'Ivoire, en mai 2013 ;
- la collaboration avec la Fondation du Groupe Atlantique pour la réhabilitation de deux infrastructures sanitaires (à Sapia et à Kébi) et la mise en œuvre de solutions novatrices en matière de services énergétiques, à travers l'exploitation de l'énergie solaire. En effet, les deux centres de santé réhabilités bénéficient d'énergie fournie par des équipements fonctionnant à l'énergie solaire. Grâce à ces investissements, les deux centres de santé qui étaient quasiment désaffectés ont repris du service, avec des taux de fréquentation bien plus élevés qu'avant leur réhabilitation. Par ailleurs, la mise en œuvre de services énergétiques innovants a servi de prétexte à la formation de 60 jeunes aux métiers du bâtiment ;
- la production et la diffusion de foyers améliorés qui permettent de réaliser des économies d'au moins 50% de bois-énergie consommé ;
- le développement de plantations de bois d'Acacia (espèce à croissance rapide) comme bois énergie à usage domestique, en lieu et place des mangroves qui constituent des écosystèmes lagunaires favorables à la reproduction des poissons ;

A toutes ces initiatives appuyées par le PARP-OMD ou le FEM, il faut ajouter le projet BOKALA de production d'énergie à base de la biomasse (42MW) qui a été enregistré début mars 2013 auprès des Nations Unies comme répondant au mécanisme de développement propre.

3.5.3.3 Sous composante 3.3 : Gestion durable des ressources naturelles

Pour lutter contre les phénomènes de dégradation de l'environnement et des changements climatiques, la Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre en place les arrangements institutionnels nécessaires, notamment en mettant sur pied un cadre de référence pour la gestion de l'environnement qui assure la cohérence des actions menées. Par ailleurs, de nombreuses obligations résultant de conventions adoptées ou signées ont été traduites au plan institutionnel, juridique et réglementaire, mais il reste la signature des décrets d'application de certains textes législatifs, ainsi que l'application efficace de certains textes sur le terrain. Enfin, des besoins en

renforcement de capacités doivent être satisfaits pour garantir une meilleure prise en compte des questions environnementales dans les politiques, programmes et projets de développement, et aussi, la mise en œuvre de mécanismes de suivi de politiques et programmes environnementaux. C'est pour traiter plus efficacement les préoccupations sus-évoquées que la sous-composante 3.3 du PARP-OMD relative à la "Gestion durable des ressources naturelles" a été décliné en un sous-programme spécifique dénommé "Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources Naturelles". Ce sous-programme s'inscrit dans la thématique de réduction de la pauvreté du PNUD et vise l'objectif de contribuer à la protection et à la gestion durable des ressources en eaux, des ressources forestières et environnementales et de lutter contre les risques liés aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et à la biotechnologie. La mise en œuvre de ce programme s'articule autour de trois volets, à savoir :

Volet 1 : l'appui à la mise en œuvre des politiques, des mécanismes et instruments juridiques adaptés à une gestion durable de l'environnement, des ressources en eau et des ressources forestières ;

Volet 2 : l'appui pour l'implication de tous les acteurs publics et privés dans la gestion durable de l'environnement ;

Volet3 : l'appui à la lutte contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et technologiques et les risques liés à la biotechnologie.

Le volet 1 est réalisé à travers trois produits qui sont relatifs :

1.1 Au renforcement des capacités techniques des institutions nationales à l'élaboration, l'actualisation et la validation de façon participative des politiques, des plans stratégiques et instruments juridiques.

Pour la réalisation de ce produit, le programme a renforcé les capacités du Ministère en charge de l'Environnement et celui des Eaux et Forêts dans la révision des politiques de l'Environnement, de la Forêt, et de la gestion des Ressources en eaux. Ce renforcement des capacités s'est traduit par la réalisation d'un certain nombre d'activités ayant bénéficié d'appuis techniques et/ou financiers du programme, à savoir :

- la validation de l'avant-projet de loi modifiant la loi n°65-425 du 20 décembre 1965 portant code forestier et l'exposé des motifs ;
- l'analyse et la validation de 23 nouveaux projets de décrets d'application additionnels ; portant code forestier ;
- la révision de l'ancien code et l'élaboration du nouveau code forestier.
- l'élaboration puis la validation en 2011 du document de stratégie nationale du développement durable ;
- la validation de l'état des lieux de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ;
- la définition des axes stratégiques et opérationnels de la lutte contre la dégradation des terres et la désertification, en cohérence avec la stratégie décennale (2008-2018) ;
- l'élaboration de la stratégie de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- l'élaboration de l'étude relative à la mise en place du financement de la GIRE ;

- l'analyse et la validation de 23 projets de décrets d'application portant code de l'Eau et l'exposé des motifs ;
- l'adoption de la vision du Gouvernement en matière de gestion durable des ressources naturelles ;
- la révision et la validation des principales étapes de la feuille de route pour la finalisation du Plan d'Actions National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD)

Toutes ces actions de renforcement des capacités nationales ont permis, à travers les différents textes élaborés, d'initier d'importantes réformes dans les secteurs de la forêt, de l'environnement, et de la gestion des ressources en eau.

1.2 A la sensibilisation du Gouvernement, des Institutions nationales et des collectivités décentralisées à l'importance de la prise en compte des questions environnementales et à la nécessité d'actions concertées dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et de projets générateurs de revenus.

A cet égard, plusieurs actions sont réalisées à cette fin parmi lesquelles on peut noter :

- l'opération «NETTOYONS CHAQUE JOUR DEVANT NOS MAISONS» qui est une campagne de sensibilisation citoyenne qui invite chaque habitant de chaque commune du District d'Abidjan à s'investir dans la propreté de son quartier en préservant quotidiennement la salubrité des espaces riverains de sa maison (rues, servitudes, espaces verts, etc.). Cette campagne a pour mode opératoire une sensibilisation des ménages par les comités locaux pour le nettoyage quotidien des devantures des maisons sous la supervision des « ambassadeurs de la Salubrité », constitués d'épouses de Ministres et des femmes leaders ;
- les diverses communications et les échanges entre acteurs (Etat, producteurs et consommateurs de sachets plastiques) procèdent d'une large sensibilisation avant la signature du décret n°2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de l'utilisation et de la détention des sachets plastiques en Côte d'Ivoire, Après, la signature du décret, et avant son entrée en vigueur, plusieurs plateformes ont été utilisées (émissions radio, TV, articles de presse, etc.) pour parler en long et en large de ce sujet ;
- l'organisation en 2011 à Abidjan de l'atelier de validation du projet de décret de l'Evaluation environnementale stratégique des politiques, plans et programmes en Côte d'Ivoire. L'Evaluation environnementale stratégique est définie comme «un processus de prise en compte des enjeux environnementaux au plus haut niveau du processus décisionnel de l'appareil gouvernemental.» Elle a pour objet de prévenir et de réguler les éventuelles répercussions négatives des politiques, plans et programmes de développement sur l'environnement, les sociétés, les cultures et l'économie. Aujourd'hui, l'évaluation environnementale stratégique s'impose comme une étape incontournable en matière d'étude de projets de développement dans le secteur rural,
- *l'organisation du jeu concours national sur l'environnement* (Génie en herbe) est l'expression de la volonté du Gouvernement de mettre l'école sur le chemin du développement durable et de donner aux futurs citoyens les moyens de faire des choix

en menant des raisonnements intégrant les questions complexes du développement durable qui leur permettront de prendre des décisions et d'agir de manière lucide et responsable. Précisons que ce jeu, mis en œuvre par la Direction Générale du Développement Durable et la Direction de la Vie Associative et de l'Extra Scolaire, s'inscrit dans le cadre du programme de sensibilisation à la culture environnementale, initié par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable. Il a été organisé en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, appuyé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;

- l'organisation du concours de l'établissement primaire le plus propre, c'est-à-dire présentant le meilleur cadre de vie. Comme précédemment, ce concours est une opportunité de sensibiliser toute la société ivoirienne (Gouvernement, Parlement, Opérateurs privés, ONG, etc.) sur la chose environnementale. En effet, l'une des tâches essentielles de l'éducation pour un développement durable, est de permettre à l'enfant d'acquérir une attitude plus raisonnable, plus scientifique, en somme, une attitude positive face à son cadre de vie ;
- l'organisation en Avril 2012, de l'atelier de validation du projet de rapport pays, en vue de la participation de la Côte d'Ivoire à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable ;
- la réunion du Conseil National du Développement Durable et l'atelier de validation de la Stratégie Nationale pour le Développement Durable qui ont été organisés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le 26 septembre 2011 à Abidjan. La réunion de cette instance (Conseil National du Développement Durable) a permis d'une part, de sensibiliser et d'informer les représentants des structures impliquées et d'autre part, de marquer l'existence de cette structure sur le plan national. Cette rencontre a marqué également le début effectif des activités de la Commission Nationale du Développement Durable sur le plan national. Il est composé de toutes les parties prenantes en matière de Développement Durable. Pour ce qui concerne l'atelier de validation de la SNDD, il a vu la participation du premier Ministre et de 7 membres du Gouvernement. A cette occasion, le premier ministre a instruit les participants d'arrimer la SNDD au PND ;
- l'atelier a permis l'appropriation de la stratégie et de son plan d'actions par les parties prenantes et de lui donner l'envergure nationale. Le MINESUDD et par ricochet la Côte d'Ivoire vient ainsi de se doter de sa boussole en matière de développement durable ;
- l'organisation en Août 2011 à Abidjan, d'un atelier de validation de la Politique Nationale de l'Environnement et de Gestion durable des ressources naturelles, et du Plan d'Actions Stratégique. Cet atelier a été l'occasion de faire prendre conscience à toute la hiérarchie décisionnelle que l'environnement n'est pas un secteur d'activités (vertical), mais un domaine transversal, qui s'offre à la collaboration avec tous les départements ministériels, ainsi qu'à tous les autres acteurs nationaux du développement et même à la coopération sous-régionale, régionale et internationale. Le document de Politique Nationale et le Plan d'Actions Stratégique qui constituent des outils de l'atelier permettront de donner un meilleur cadrage à l'action gouvernementale en matière d'environnement et de développement durable.

Désormais, chaque ministère technique décline sa stratégie de développement en prenant en compte les exigences d'un environnement de qualité et en fondant ses actions sur les bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles.

1.3 *Au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales pour la mise en œuvre et le suivi effectif et efficace des politiques et textes réglementaires.*

Ce produit est réalisé à travers les activités ci-après :

- l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités des Directions Régionales, ainsi que des antennes locales des structures sous-tutelles du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable du 10 septembre au vendredi 13 Septembre 2013 à Abidjan. Cet atelier a permis aux Directeurs Régionaux d'être mieux outillés en vue d'une efficacité plus accrue sur le terrain, dans la promotion et la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement, de la salubrité urbaine et du développement durable à l'échelle régionale. Cet atelier était d'autant nécessaire que le parcours académique de plusieurs responsables des services déconcentrés du ministère en charge de l'environnement et du développement durable est loin des préoccupations dudit ministère,
- l'organisation d'un atelier de formation des experts nationaux sur la GAR, qui est une approche de planification qui met l'accent sur l'atteinte de résultats et de l'évaluation des moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ces résultats. Cette formation entre dans le cadre des directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA adoptées en juin 2009. Ce cadre repose sur la mise en œuvre d'une nouvelle approche d'élaboration du budget fondée sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). La budgétisation axée sur les résultats permet i) de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats, ii) de mesurer les performances de l'action publique, iii) le renforcement de la responsabilisation des gestionnaires des finances publiques.

La formation qui a bénéficié de l'appui financier du PNUD a permis de former un pool de 28 formateurs nationaux basés dans différents ministères et structures d'appui (Direction du Plan, Direction de la réforme budgétaire et de modernisation de la gestion publique). Ces formateurs disposent de mallettes pédagogiques qui leur permettent de multiplier la formation avec pour objectif de couvrir tous les ministères d'ici 2015. D'ores et déjà, les financements du PNUD ont permis de former les experts de 13 ministères, dont 09 en 2012 et 04 en 2013. Six ministères sont programmés pour cette année 2014.

- l'organisation d'un atelier de renforcement de capacités en planification stratégique et en programmation pluriannuelle de dépenses (Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) au bénéfice de cadres des Ministères en charge des Eaux et Forêts et de l'Environnement. Cet atelier et tous les autres du même genre ont permis aux administrations publiques d'adopter une planification des dépenses, non plus sur des horizons annuels, mais désormais sur un horizon de trois ans, quitte à faire des ajustements de façon glissante d'une année sur l'autre. Ce mode de planification pluriannuelle des dépenses permet d'introduire plus de flexibilité dans le financement des investissements en se donnant de la perspective.

- Le renforcement des capacités de la Côte d'Ivoire par l'UEMOA en matière de gestion des risques liés à la biotechnologie moderne à travers la remise de matériels et équipements au Laboratoire Central de Biotechnologie du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), en mars 2012, afin de palier la faiblesse du pays à contrôler efficacement les mouvements transfrontières des Organismes Vivants Modifiés. Le Laboratoire National de Biosécurité du CNRA a été équipé en vue de contribuer à l'exécution des missions techniques du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en matière de biosécurité notamment à l'analyse des Organismes Génétiquement Modifiés ou des produits susceptibles de contenir des OGM dans le cadre de :
 - l'instruction des demandes d'utilisation d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) en milieu confiné ou en plein champs, à la demande du Ministre chargé de l'environnement ;
 - l'instruction des notifications adressées à l'autorité nationale compétente, au titre de la procédure d'accord préalable en connaissance de cause ;
 - l'activation des dispositifs nationaux de contrôle et de veille en matière de biosécurité ;
 - le suivi-évaluation des mesures déployées pour contenir les accidents d'ingénierie génétique ou résultant de l'utilisation d'OGM ou d'un de leurs produits susceptibles de mettre en danger la santé humaine, la diversité biologique et l'environnement.

A ce jour, aucune des actions suscitées n'a été réalisée, faute de moyens pour acheter des consommables pour la réalisation des tests et d'analyses.

Volet 2 « appui pour l'implication de tous les acteurs pour la gestion durable de l'environnement »

Sous-composante 1 « renforcement du partenariat secteur public-secteur privé-communauté »

La nécessité de développer et de renforcer les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et les communautés s'est révélée être une approche pertinente pour la protection et la reconstitution des couverts forestiers, suite aux agressions perpétrées contre les forêts par les exploitants forestiers. Pendant longtemps, ce partenariat était limité à l'obligation imposée aux exploitants forestiers de replanter des périmètres concédés à partir d'essences forestières recommandées et de plants fournis par la SODEFOR, en guise de contribution aux efforts de renouvellement et de reconstitution du patrimoine forestier.

Ce partenariat se renforce et se diversifie au fil du temps et à travers toutes les opportunités permettant de concilier des préoccupations de développement économique et de réduction de la pauvreté, avec l'exigence de préservation et de protection des ressources naturelles. Le partenariat se manifeste également à travers une plus grande sensibilisation/responsabilisation des communautés riveraines des forêts, parcs et réserves dans la gestion durable des ressources naturelles et dans l'amélioration de leurs conditions de vie.

Globalement, l'implication de tous les acteurs publics et privés pour la gestion durable de l'environnement se traduit par leurs participations conjointes à des événements (ateliers,

séminaires) ainsi qu'à des activités d'accompagnement dans la mise en œuvre de micro-projets. Ainsi :

- de l'organisation de l'opération «NETTOYONS CHAQUE JOUR DEVANT NOS MAISONS» qui est une campagne de sensibilisation à la propreté citoyenne et invite chaque habitant, de chaque commune du District d'Abidjan, à s'investir dans la propreté de son quartier en préservant quotidiennement la salubrité des espaces riverains de sa maison (rues, servitudes, espaces verts, etc.). Cette campagne a pour mode opératoire une sensibilisation des ménages par des comités locaux pour le nettoyage quotidien des devantures des maisons sous la supervision des «ambassadeurs de la Salubrité», constitués d'épouses de Ministres et de femmes leaders ;
- de l'organisation en octobre 2013 à Abidjan-Plateau, d'un séminaire de renforcement du cadre de collaboration avec les ONGs, en vue de renforcer l'implication des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans la protection de l'environnement contre toutes les agressions anthropiques et promouvoir le développement durable. En effet, les ONG sont réputées pour leurs connaissances du terrain et leurs longues expériences de la collaboration avec les populations à la base. Elles sont fortement mises à contribution pour la sensibilisation et l'éducation des populations; notamment, dans les programmes de salubrité urbaine, de promotion du développement durable et de protection de l'environnement, relayant ainsi l'action des pouvoirs publics ;
- du financement des initiatives d'insertion des ex-combattants dans des activités de collecte et de recyclage des déchets plastiques et organiques pour la production de briquettes comme substitut au charbon de bois et d'engrais organiques, de damettes pour le pavage des rues, de panneaux de signalisation, de portes, etc. En plus de débarrasser l'environnement des effets de la pollution liés aux décharges de déchets plastiques, l'initiative de recyclage de ces déchets permettra de créer plusieurs milliers d'emplois à travers toutes les agglomérations de taille moyenne du pays (50 000 habitants). Pour profiter de cette aubaine, il restera à résoudre le problème du financement pour l'acquisition des équipements de production, ainsi que pour la fabrication en série desdits équipements.
- Plus de soixante dix (70) acteurs de la société civile ont été sensibilisés et formés sur les effets des changements climatiques, l'environnement et le développement durable avec l'appui de la Fédération des Réseaux et Associations de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable (FEREADD) du 31 août au 1er septembre 2010 au Conseil Economique et Social (CES) à Abidjan-Plateau.
- Suite à cet atelier de sensibilisation et de formation, la FEREADD a été capable de conduire avec l'appui financier du PNUD, une étude diagnostique sur la vulnérabilité climatique dans la zone de Grand-Lahou (Région des Grand-Ponts) en 2011 et actualisée en 2012. Cette étude visait essentiellement à identifier les impacts potentiels des effets du changement climatique sur la région des Grand-Ponts en général, et celle de Grand-Lahou en particulier, aux fins de préparer les populations de cette région à la résilience.
- Sur la base des résultats de l'étude, et sur fonds propres, la FEREADD a élaboré en 2013 un Programme d'Adaptation et d'Atténuation des changements Climatiques (PAACC) 2014-2018 pour la région des Grand-Ponts.

Au travers de ce programme, la FEREADD se propose d'appuyer les personnes formées afin qu'elles partagent leurs connaissances avec les populations.

Dans cette optique, la FEREADD a remis les kits de formation aux personnes formées des différentes régions de la Côte d'Ivoire, qui à leur tour, ont démultiplié les formations au niveau de leurs régions à travers des réunions de restitution des formations.

- De la création des forêts communales et des zones péri-urbaines dont la phase pilote sera mise en œuvre dans le district des Lacs à partir de 2014. Au terme de la phase pilote, et sur la base des bonnes pratiques et des acquis qui seront capitalisés, le projet sera étendu à toutes les communes ivoiriennes dans le cadre de la prise en compte des questions environnementales dans les politiques de développement des collectivités décentralisées. Le projet de création et de développement de forêts communales constitue une opportunité de développement et d'opérationnalisation de mécanismes de gestion communautaire de l'environnement.

Sous-composante 2.2 « renforcement de la protection des Forêts classées, des Parcs nationaux et Réserves

Cette sous-composante est exécutée à travers certaines activités telles que :

- la réalisation des travaux forestiers (production des plants, entretiens des parcelles reboisées, etc.) à travers les contrats de sous-traitance conclus par la SODEFOR avec les riverains ;
- la formation des paysans par la SODEFOR aux techniques d'agroforesterie, telles que le maintien de l'arbre pour le cloisonnement des différentes cultures, la délimitation des propriétés et la restauration des sols ;
- la participation des paysans riverains aux opérations de lutte contre les feux de brousse mises en œuvre par la SODEFOR ou par l'OIPR ;
- la contractualisation des occupations agricoles dans les forêts classées. Ces dispositions participent des mêmes préoccupations d'associer les riverains et les exploitants clandestins des forêts classées à un contrôle et à une gestion responsable des ressources naturelles, et plus particulièrement des forêts.
- La participation des populations locales au renforcement de la protection des forêts ; classées, des parcs nationaux et des réserves, dans un cadre contractuel avec l'OIPR, à travers i) la mise en place de mesures ayant pour effet de réduire la pression des riverains sur les Aires protégées, et ii) la réhabilitation des infrastructures touristiques et de recherche (cas du Parc national de Taï), ce qui a permis de contribuer à réduire de 7%, les indices d'activités humaines illégales.

La mise en œuvre de toutes ces mesures est précédée de campagnes de sensibilisation et de renforcement des capacités des populations riveraines en vue de les rendre capables de mieux assumer leur participation à la protection et à la gestion durable de l'environnement. Lorsque ces mesures douces ne donnent pas la pleine mesure des résultats attendus, ou lorsqu'il y a des refus manifestes de collaborer avec les Autorités, l'Etat procède à des déguerpissements de force des occupants illégaux des forêts classées.

Volet 3 : appui à la lutte contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et technologiques et les risques liés à la biotechnologie

Ce volet est exécuté à travers trois sous-composantes qui traitent i) de la mise en place des dispositifs d'évaluation de risques de catastrophes naturelles, technologiques et liés aux biotechnologies, ii) de l'évaluation des impacts des changements climatiques, et iii) du Mécanisme de Développement Propre.

1. Pour l'évaluation des risques de catastrophes naturelles, technologiques et liés aux biotechnologies, le dispositif repose sur les capacités des experts nationaux et régionaux à identifier les causes des risques et à anticiper sur les solutions par des mesures ou par des dispositifs appropriés de prévention. En effet, l'absence de prévention et les insuffisances dans la gestion des catastrophes augmentent la vulnérabilité des personnes à risque, notamment les enfants, les femmes et les personnes âgées. Les préjudices causés aux personnes et à leurs biens compromettent les efforts visant à réduire la pauvreté et la famine, à fournir l'accès à l'éducation, aux logements salubres, à l'eau potable, et à un système d'assainissement viable, ainsi que leur capacité à protéger l'environnement et les infrastructures économiques qui génèrent des emplois et des revenus. C'est dans ce cadre que les points focaux nationaux se sont réunis en atelier en avril 2013 pour la validation de l'étude de l'analyse des vulnérabilités nationales et les capacités de réponse.

Le dispositif d'évaluation des risques de catastrophes repose également sur la collaboration entre les différentes structures publiques et privées, ainsi que les Organisations Non Gouvernementales. Cette collaboration devra aboutir à l'élaboration avec l'ensemble des structures impliquées, d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes et d'un plan d'actions triennal, afin de mettre en place un système d'alerte précoce des catastrophes.

Enfin, le dispositif d'évaluation repose sur la mise en place et le renforcement des capacités des plateformes nationales de Côte d'Ivoire et celles des pays voisins, notamment le Burkina Faso, afin d'identifier les risques et de se préparer à agir de façon anticipée en vue de la réduction des risques de catastrophe.

2. En ce qui concerne spécifiquement l'évaluation des impacts du changement climatique et l'élaboration des plans d'adaptation aux changements climatiques, on note qu'un atelier de validation des résultats de l'étude de vulnérabilité du secteur agricole face aux changements climatiques s'est tenu en Octobre 2013 à Abidjan. Au terme des travaux de l'atelier, il ressort que la Côte d'Ivoire dispose désormais d'un rapport diagnostic du secteur agricole face aux changements climatiques qui servira de base au Ministère de l'Agriculture pour l'élaboration du premier document stratégique d'adaptation aux changements climatiques, sur les onze (11) secteurs vulnérables aux changements climatiques identifiés par le Ministère en charge de l'Environnement. Ainsi, les différentes études diagnostiques qui seront menées relativement aux secteurs vulnérables dans les prochains mois permettront à la Côte d'Ivoire de concevoir un plan national d'adaptation aux changements climatiques. Après la validation de l'étude relative à l'analyse des vulnérabilités aux catastrophes et les capacités de réponse en Côte d'Ivoire, des projets ont été élaborés pour d'une part réhabiliter certains sites à risques d'inondation, d'éboulement de terrain et autres catastrophes, et d'autre part pour renforcer les capacités techniques (matériels d'intervention, d'analyse de données et de préparation des populations) des structures ayant en charge la

prévention, l'alerte précoce, la préparation des populations et la gestion des crises. Ces projets malheureusement jusqu'au jour d'aujourd'hui n'ont trouvé aucun financement.

Ainsi, des projets d'arrêtés ont été élaborés pour permettre le fonctionnement effectif de la plateforme nationale de réduction des risques et de gestion des catastrophes, malheureusement depuis plus de 18 mois ces projets d'arrêté n'ont pas été approuvés.

En ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et technologiques et les risques liés à la biotechnologie, on note que plusieurs activités de renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs intervenant sur ces préoccupations sont organisées, à savoir que :

- cinquante (50) acteurs nationaux ont été formés sur les risques et les catastrophes naturelles. Ces ressources formées ont contribué à l'élaboration de la stratégie de gestion des catastrophes et de réduction des risques. De cette stratégie sont certainement déclinés des plans d'actions à mettre en œuvre, dont gagneraient à s'approprier les autorités en charge de la sécurité et de la protection civile (ONPC, Maires, Présidents de conseils régionaux, etc.). Apparemment, le financement de cette stratégie ne semble pas intéresser des bailleurs de fonds (y compris l'Etat), si l'on en juge par le nombre de victimes (décès) enregistrés à chaque saison des pluies.
- trente (30) porteurs de projets ont été formés sur les procédures du financement carbone MDP (Mécanisme de Développement Propre), dans le cadre de la campagne de sensibilisation des Autorités, des populations et des investisseurs sur le Mécanisme de Développement Propre (MDP). A ce jour, un seul opérateur industriel (BIOKALA), semble bien maîtriser les procédures et a même été capable de faire accepter son projet de production d'énergie à base de biomasse de palmier à huile par les Nations-Unies comme conforme au MDP ;
- Cent (100) parlementaires ont été formés pour une meilleure appréhension de l'impact des changements climatiques et la prise en compte de cette problématique dans les politiques et textes réglementaires et légaux.

À l'issue de cette formation, nous avons noté un réel engouement des députés et leur engagement à relayer les informations reçues auprès des populations rurales pour une meilleure adaptation aux effets néfastes des changements climatiques surtout sur l'agriculture. Ils ont témoigné avoir compris le mécanisme des changements climatiques pour expliquer à leur tour à leurs populations. Cela devrait faciliter l'analyser de certaines lois (sur le développement durable, les changements climatiques) qui étaient en préparation par l'ancienne équipe du Ministère en charge de l'environnement au temps de cet atelier. Malheureusement, ces députés qui ont reçu cette formation ne sont plus là depuis la nouvelle législature mise en place après les élections. Il serait donc souhaitable que cette formation se renouvelle pour la nouvelle législature en raison des effets néfaste de plus en plus accentués des changements climatiques et la nécessité d'aider les populations rurales à s'adapter à ces effets sur l'agriculture notamment le décalage des calendriers culturels.

3. Quant au Mécanisme pour le Développement Propre (MDP), il fait partie des trois mécanismes adoptés par le Protocole de Kyoto pour trouver des solutions au changement climatique. Ce

mécanisme est basé sur la réalisation de "projets propres" qui contribuent au développement durable, par la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES). En Côte d'Ivoire, des critères de développement durable existent depuis 2006, sous l'impulsion de l'UNEP Risoe et du Secrétariat de la Convention sur les Changements Climatiques. Ces critères mettent spécifiquement l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), ce qui à la pratique, présente quelques faiblesses qui nécessite une adaptation aux besoins nouveaux, prenant en compte les principes du développement durable dans l'activité économique. Le développement durable recouvre toutes les activités économiques respectueuses de l'environnement et concernent aussi bien les secteurs traditionnels (bâtiment, transports, agriculture) que de nouveaux secteurs (recyclage et valorisation énergétique des déchets). A travers la Direction Générale du Développement Durable (DGDD), la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre institutionnel pour assurer la prise en compte du concept de développement durable dans la mise en œuvre de la politique environnementale. La mise en œuvre des politiques et programmes est cependant confrontée à l'insuffisance des moyens techniques, humains et financiers, malgré les appuis techniques et financiers fournis par le PNUD aux institutions concernées en priorité par ces questions, ainsi que pour la finalisation de la stratégie nationale de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, et permettre à la plate-forme nationale multi acteurs d'avoir une meilleure cohérence dans ses actions.

En Côte d'Ivoire, plusieurs institutions de développement (Gouvernement, PNUE, PNUD, UE, GIZ) agissant à travers des ONGs spécialisées, encouragent et investissent financièrement et/ou techniquement dans des projets qui s'inscrivent dans le Mécanisme pour le Développement Propre (MDP). Une société privée (Biokala) qui intervient dans la production d'énergie à base de biomasse a réussi à faire admettre son projet au bénéfice des ressources du MDP.

En conclusion de l'exécution de ce sous-programme, on peut dire que la conjugaison de tous les efforts pour mettre en place les activités énoncées vise à la réalisation de l'OMD7, à travers son indicateur relatif à la protection de l'environnement. Cet indicateur qui correspond à 6,45 millions d'hectares de forêts protégées ne sera pas satisfait en 2015, vu que les forêts classées, parcs nationaux et autres réserves continuent de faire l'objet d'occupations illégales.

Ce qu'il faut retenir de la composante 3

La composante 3 du PARP-OMD adresse la question de la réalisation de l'OMD7 relatif à la protection et à la gestion durable de l'environnement.

Les défis majeurs à relever sont le renforcement de la prise en compte des questions environnementales dans tous les documents de politiques sectorielles, une mise en œuvre plus vigoureuse des mesures de protection et de gestion de l'environnement et une anticipation sur la question du changement climatique par des propositions adéquates de mesures d'adaptation et d'atténuation.

Comme les autres composantes, la composante 3 est exécutée sur le principe de la sous-traitance des activités à des partenaires techniques spécialisés (eau potable avec les experts de l'hydraulique humaine, Energie en lien avec les experts du ministère technique en charge du développement et de la promotion de systèmes énergétiques). Les trois problématiques traitées (eau, énergie, environnement) sont très sensibles parce qu'elles impactent la plus part des activités économiques et sociales des populations.

Si la prise de conscience des pouvoirs publics de l'importance de l'énergie (électricité thermique ou hydraulique) et surtout de l'eau potable s'est faite dès le début des années 60, il n'en a pas été de même en ce qui concerne la conscience environnementale qui ne s'est opérée véritablement qu'à partir des années 80. Perçu sous un angle sectoriel au départ, la question environnementale s'est révélée aujourd'hui sous une dimension transversale au fur et à mesure de la maîtrise de l'évolution du concept. Les conséquences visibles des changements climatiques (sécheresse, inondations, etc.) font percevoir nettement les risques de catastrophes et de la nécessité de les contenir par des mesures préventives ou par des mesures d'atténuation. Le coût de la restauration de l'environnement est très élevé alors que le cadre financier pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement des activités de gestion rationnelle des ressources naturelles n'est pas exécuté. Dans l'autre, plusieurs activités ont été réalisées et ont permis d'atteindre à plus de 75% des objectifs assignés aux sous-composantes 1 et 2, et à environ 50% l'objectif assigné qui est complexe et embrasse plusieurs secteurs d'activités, et plus particulièrement le secteur des ressources naturelles

IV RESULTATS FINANCIERS D'EXECUTION

Les résultats financiers porteront essentiellement sur le coût du programme, les contributeurs financiers, sur les différents niveaux de consommation de ressources financières, sur la durée d'exécution du programme, par partenaire financier, par composante et par année, dans le cadre de l'exécution du Programme.

4.1 LE COUT DU PROGRAMME ET LES PARTENAIRES FINANCIERS

Le coût prévisionnel du Programme a été évalué à \$us18 280 000, soit CFA9 140 000 000, financé selon le plan ci-après (tableau 3)

- | | |
|---------------------------------|------------------------------------|
| ○ PNUD | CFA 2 944 000 000 (32% du total) ; |
| ○ RCI | CFA 250 000 000 (2,7% du total) ; |
| ○ Autres partenaires financiers | CFA5 950 000 000 (65% du total) |

Tableau 3 : plan de financement prévisionnel

	Budget prévisionnel	
	Montant (\$us)	Montant (CFA)
Partenaires financiers		
PNUD	5 880 000	2 944 000 000
RCI	500 000	250 000 000
AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS	11 900 000	5 950 000 000
TOTAL	18 280 000	9 140 000 000

En plus de ces contributeurs officiels, on aurait pu ajouter les bénéficiaires directs des micro-projets AGR. En effet, bien que cela n'est ni dit ni écrit formellement, les bénéficiaires participent directement ou indirectement au financement des micro-projets, comme en témoigne le tableau 4 ci-après :

Tableau 4 : Contribution des OCB au financement de microprojets

ZONES	STRUCTURES	MONTANT (F CFA)
CENTRE	association des producteurs de riz de Blessou	1 330 000
	Coopérative des producteurs de riz de Djebonoua	1 478 000
	coopérative EHOUKA- EHOUN des jeunes de Kondoukro	885 000
	ONG CINE	374 350
	Association TOUTIA	1 100 000
NORD-EST	Association MIKORI-MIANGO de Yézimala	500 000
	Mutuelle KANWORI	500 000
	Groupe ALLACABO	619 910
	Groupe KASSOUTRI de nangnongo	444 800
	Groupe KASSOUTRI d'ASSIMA	1 164 000
	ONG NTN	1 216 102
	Groupe des producteurs maraichers SANKOFIE de Mety	1 050 000
NORD	Réseau YEBE de Korhogo	2 880 000
	ONG WOBE –WOGNON	667 000
	Coopérative GI PELE AVENIR	1 461 000
SUD	ONG SR-AFDCI	360 000
	AJIA	1 680 000
	Coopérative DABOU MOUN	1 600 000
TOTAL		19 310 162

4.2 EXECUTION FINANCIERE PAR CATEGORIE DE DEPENSES

Les catégories de dépenses éligibles au budget du programme sont dans l'ordre d'importance décroissante : le fonctionnement du Programme, les subventions de micro-projets, les équipements, les ateliers, séminaires, les formations et les services de consultants.

4.2.1 Exécution des dépenses de fonctionnement

Elles sont établies à CFA 2 045 532 190, soit 47,1% des consommations budgétaires totales. La composante 2 concentre 57% de toutes les dépenses de fonctionnement, suivi de la composante 1 avec 26% et la composante 3 avec 17%.

Tableau 5 : _Détail des dépenses de fonctionnement par année et par composante

Composantes	Codes	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	Total
Composantes1	72205		139 603 830	112 643 735	151 922 775	129 515 195	533 685 535
composantes 2	72234	150 515 125	230 671 020	203 310 895	339 234 030	240 656 035	1 164 387 105
composantes 3	72236	46 185 535	85 104 425	44 316 570	77 039 545	94 813 475	347 459 550
TOTAL		196 700 660	455 379 275	360 271 200	568 196 350	464 984 705	2 045 532 190

Pour toutes composantes confondues, les dépenses de fonctionnement se sont maintenues à un niveau assez régulier, après un démarrage timide. L'inflexion observée en 2011 est symptomatique de la situation de crise post-électorale qui a eu pour effet de retarder la mise en œuvre de quelques activités.

4.2.2 Exécution des dépenses de subventions de micro-projets

Elles concernent uniquement la composante 2 et comprennent les subventions directes aux OCB ayant fait l'objet de signature de convention de financement entre le programme et l'OCB, les frais de formation des membres des OCB et l'appui conseil des bénéficiaires de microprojets : CFA 1 246 438, soit 28,71% des dépenses totales du programme et 40% des dépenses de la composante 2 (cf. tableau).

Tableau 6 : Détail des subventions allouées aux micro-projets par année

PARP-OMD	comptes	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Total
Composante 2	72605			310 590	98 597 855	659 956 110	758 864 555
	72610	3 886 085					3 886 085
	72615	19 467 555	200 226 885	194 700 510	69 293 015		483 687 965
TOTAL		23 353 640	200 226 885	195 011 100	167 890 870	659 956 110	1 246 438 605

Les dépenses d'équipement sont relativement faibles avec CFA186 846 120 et représentent 4,30% des dépenses totales du programme. La composante 2 absorbe à elle seule 90% des dépenses d'équipement.

Tableau 7 : Dépenses d'équipement du programme

COMPOSANTES	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
COMPOSANTE 1		1 042 580	1 289 850			2 332 430
COMPOSANTE 2	63 348 205	34 698 835		38 533 140	32 823 370	169 403 550
COMPOSANTE 3	4 347 745	10 762 395				15 110 140
TOTAL PARP-OMD	67 695 950	46 503 810	1 289 850	38 533 140	32 823 370	846 120

Les montants consommés en 2012 et 2013 traduisent un renouvellement au moins partiel des équipements acquis en 2009 et 2010. Et comme toujours, les dépenses d'équipement de la composante² représentent 90% de toutes les dépenses.

4.2.4 Exécution d'autres dépenses

Les autres dépenses sont relatives aux Etudes, honoraires de consultants, etc., ainsi qu'à la dotation en capital pour l'expérience pilote de micro-financement (CFA 40 000 000, etc.), soit environ 20% des dépenses totales du programme.

4.3 EXECUTION FINANCIERE PAR BAILLEUR DE FONDS

Vu sous l'angle des bailleurs de fonds, on constate que les ressources du Trésor ivoirien ont été relativement les plus consommées (76,40%), suivies de celles du PNUD (70,00%) et de celles des autres partenaires financiers (35,13%), (cf. tableau 8). Le faible taux (relatif) de consommations des ressources des partenaires financiers s'explique par le fait que la mobilisation des ressources se fait en cours d'exécution du programme, donc leur disponibilité est récente, contrairement aux fonds de la contrepartie nationale et du PNUD qui sont programmés depuis la formulation du Projet.

Tableau 8: Consommation budgétaire par bailleur de fonds

Partenaires financiers	Budget prévisionnel		Budget Exécuté	
	Montant (\$us)	Montant(FCFA)	Montant (\$us)	Montant (FCFA)
PNUD	5 880 000	2 944 000 000	4 119 425	2 059 712 570
RCI	500 000	250 000 000	382 000	191 000 000
AUTRES PARTENAIRES FINANCIERS	11 900 000	5 950 000 000	4 180 583	2 090 291 300
TOTAL	18 280 000	9 140 000 000	8 682 008	4 341 003 870

Sur une contribution prévisionnelle de \$us5 880 000, soit CFA2 944 000, il a été consommé CFA 2 059 712 570, soit 70,00% sur la période d'exécution. Ce taux peut être considéré comme satisfaisant quand on se réfère à l'environnement précaire qui a prévalu pratiquement sur l'équivalent de 09 mois (octobre 2010 – juin 2011) pendant l'exécution du programme.

V SUIVI- EVALUATION DU PARP-OMD

Le suivi-évaluation du PARP-OMD se fait à deux niveaux : au niveau interne par l'Equipe de mise en œuvre opérationnelle, et au niveau externe à l'initiative des Ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre du programme (Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Pétrole et de l'Energie, Ministère des Eaux et Forêts, ainsi que de partenaires financiers etc.

Idéalement, il importe que le dispositif de suivi-évaluation se fasse à partir de la situation de départ réalisé au démarrage du programme dans les régions. Dans le cas du présent programme, il n'y a pas eu de situation de référence générale, mais les situations de référence spécifiques aux micro-projets communautaires ont été établies par les partenaires techniques dans le cadre du diagnostic participatif de démarrage.

5.1 SUIVI INTERNE

En interne, l'éventail des outils exploités par le dispositif institutionnel d'exécution pour suivre régulièrement et évaluer périodiquement le programme s'appuient sur trois niveaux de concertation:

- *les réunions hebdomadaires dirigées par le Conseiller au Programme*, et qui permettent de suivre l'état d'avancement du PTA ;
- *les rencontres mensuelles avec le Directeur National* à qui le Coordonnateur rend de l'état d'avancement des activités, et prend son avis et ses recommandations sur la mise en œuvre des activités à venir ;
- *les réunions du comité de pilotage* de début et de fin d'année qui permet au Coordonnateur de présenter le plan de travail annuel, avec les activités et les budgets y afférents pour validation. Le comité de pilotage est également convoqué en fin d'année pour examiner le rapport d'activités annuelles, et faire des recommandations pour l'exercice suivant ;

5.2 SUIVI EXTERNE

Le suivi externe de l'exécution du programme est réalisé à travers les outils ci-après :

- les audits externes annuels ;
- les missions de supervision qui se font annuellement par les bailleurs de fonds et les Ministères de tutelle technique ;
- les missions conjointes de suivi de terrain effectuées avec les experts de la tutelle administrative (Ministère en charge du Plan) et de la tutelle financière (Ministère en charge de l'économie et des finances) ;
- les missions conjointes de suivi des micro-projets financés avec les partenaires financiers (FGA, NEWCREST, ADDR, etc.) ;
- les réunions des comités locaux de sélection des micro-projets qui se sont déroulées dans les différentes zones de concentration du Programme.

En plus des réunions et des missions de terrain, le suivi-évaluation du programme se fait également à travers la production de différents rapports, à savoir :

- des rapports périodiques (trimestriels puis annuels) produits par l'Equipe de coordination ;
- les rapports périodiques produits par les Assistants opérationnels d'appui,
- les rapports d'identification de micro-projets par les partenaires techniques ;
- les rapports sur l'utilisation du premier décaissement effectué en faveur des micro-projets, les rapports financiers de clôture des activités soumis au programme.

VI COMMUNICATION ET VISIBILITE DES ACTIVITES DU PROGRAMME

Les actions et des résultats des interventions du programme sont portés à la connaissance et à l'information des populations intéressées à travers des démarches et des outils de communication et actions de visibilité :

6.1 COMMUNICATION

En matière de communication, chaque événement majeur organisé par le programme est couvert par la presse écrite et audiovisuelle. Au-delà du PARP-OMD, le PNUD a développé une dynamique de communication qui ne rate aucune occasion d'informer la population ivoirienne en général, et les populations cibles des interventions en particulier sur ce qui va se faire, sur ce qui est en train de se faire et sur ce qui vient d'être fait. Cette dynamique a profité au PARP-OMD et à chacune de ces travers les trois composantes. Aussi, tous les événements (ateliers, séminaires, remises de rapports, d'outils technologiques de travail, de visites de réalisations physiques sur le terrain, etc.) sont couverts aussi bien par la Télé, la Radiodiffusion que par les nombreux organes de la presse écrite. La cerise sur le gâteau, c'est le site internet du PNUD et le bulletin les Echos du PNUD qui résument et rappellent la plus part des événements. Toutes ces activités de communication ont permis de mettre en exergue les acquis ainsi que ses activités, d'améliorer la visibilité sur le programme et susciter l'intérêt auprès de certains partenaires tels que la Fondation du Groupe Atlantique, NEWCREST, CTB, etc. pour certaines activités spécifiques. Dans cette dynamique de communication, différentes tribunes et différents supports ont été utilisés pour présenter les acquis du programme.

6.2 VISIBILITE

Les actions de visibilité portant notamment sur l'implantation de panneaux d'orientation, de signalisation de sites d'intervention du PARP-OMD. Ces panneaux doivent comporter des informations minimales obligatoires parmi lesquelles on note : le Logotype du PNUD et l'inscription PNUD, l'objet de l'activité, le programme du PNUD qui intervient, le nom du bénéficiaire, et éventuellement la date d'inauguration ou de réception de l'équipement de l'infrastructure. Lorsque l'activité est réalisée sur des sites dispersés, le panneau de visibilité est apposé au siège de l'organisation bénéficiaire.

En matière de communication et de visibilité, on est tenté de dire que le PNUD a atteint un niveau de performance difficile à surclasser.

VII LES DIFFICULTES RENCONTREES

La mise en œuvre du programme s'est heurtée à deux problèmes majeurs dont l'un interne et l'autre plutôt externe

7.1 DIFFICULTES INTERNES

Les difficultés internes sont celles inhérentes aux micro-projets et partant au programme. Parmi celles-ci, deux nous semblent essentielles.

7.1.1 Le délai nécessaire pour des appuis conseils de qualité

A chaque convention signée entre le PNUD et le Partenaire technique est attachée une période dont la durée est définie pour la fourniture les appuis conseils aux micro-projets. Généralement, la durée de la convention d'appuis conseils est de douze (12) mois, et quelquefois de six (06) mois, en fonction de la complexité présumée des appuis à fournir. Selon les bénéficiaires des conventions, le délai qui leur est dévolu pour accomplir en profondeur et efficacement leur mission est plutôt insuffisant, surtout quand la formation porte sur des activités nouvelles pour la communauté et

pour lesquelles la pratique de deux à trois cycles de production est nécessaire pour bien comprendre les contraintes et les défis qui traversent le secteur d'activité. D'ailleurs, la nécessité de signer des avenants pour proroger l'appui du partenaire aux promoteurs de micro-projets n'est-il pas une forme d'aveu que le délai de douze (12) mois accordé aux partenaires pour un véritable coaching des communautés est insuffisant ?

7.1.2 La gestion des formations

Au démarrage du processus d'appuis conseils, des formations sont données aux bénéficiaires des microprojets. Il semble que la densité des appuis fournis au départ est trop forte et difficile à "digérer", surtout dans la phase suivi post-formation ou d'applications pratiques sur le terrain. Certains bénéficiaires ont souhaité que cette phase de formation soit gérée de façon plus équilibrée pour faciliter l'adaptation des apprenants au rythme de formation.

7.1.3 Le décalage entre les décaissements et les cycles de production

Quelquefois, il s'écoule un temps trop long entre d'une part la signature de la convention et le premier décaissement, et d'autre part, entre le premier décaissement et le second. C'est en définitive toute la procédure financière qu'il faut faire coïncider avec les réalités des calendriers de production. Les décalages observés ont quelquefois impacté négativement l'exécution des activités et compromis les productions.

7.2 DIFFICULTES EXTERNES

Pour ce programme, la difficulté externe majeure a été la situation sociopolitique. Celle-ci était déjà suffisamment précaire au moment de l'élaboration du programme en 2009. Elle a empiré pour déboucher finalement sur une crise post-électorale en fin d'année 2010, au moment où bon nombre de conventions venaient d'être signées.

Le corollaire de cette difficulté est le retard accusé par beaucoup de micro-projets du fait d'un déplacement massif des populations, dont bien sûr certains bénéficiaires. Dans certaines régions dont l'Ouest, il a fallu que le premier décaissement soit effectif pour que ces bénéficiaires retournent chez eux. Outre ces déplacements de populations, des structures (dont des banques) ont dû fermer momentanément du fait de la situation de tension qui prévalait.

L'insuffisance des ressources mises à disposition a également constitué un frein à la mise en œuvre des activités programmées. La sous-composante afférente au développement de la micro-entreprise locale n'a pu entrer dans sa phase d'exécution financière, nonobstant toutes les activités préalablement menées.

En conclusion, qu'elles soient internes ou externes, les difficultés financières qui viennent d'être stigmatisées ont eu des effets parfois négatifs sur les résultats techniques et financiers des micro-projets.

VIII EVALUATION DES PERFORMANCES DU PROGRAMME

Conformément aux termes de référence, les performances du programme doivent être évaluées à travers cinq critères principaux que sont : la pertinence du programme, la performance des partenaires, l'efficacité des résultats, l'efficience des moyens et la viabilité des résultats.

8.1 EVALUATION DE LA PERTINENCE DU PROGRAMME

La pertinence du programme se mesure par celle de ses objectifs et celle de sa stratégie.

8.1.1 La pertinence des objectifs

L'élaboration des micro-projets s'est faite de façon participative avec les populations-cibles. Aussi, ces dernières ont-elles exprimé largement leurs besoins en matière de développement. C'est de ces besoins que des axes d'actions ont été définis pour aboutir aux micro-projets. Ce sont les bénéficiaires potentiels qui, en tant qu'acteurs et avec l'appui de partenaires techniques ont exprimé leur besoins. Ceux-ci ne peuvent qu'être pertinents si l'approche a été effectivement participative. Or, il est constant que les partenaires techniques retenus ont bénéficié de formations sur l'harmonisation de l'approche participative et que ces formations ont été appliqués sur le terrain.

Par ailleurs, au 30 novembre 2013, la quasi totalité des micro-projets (41 sur 42) qui nous ont été soumis par l'Equipe opérationnelle de la composante 2 ont fait l'objet de décaissement de financement de leurs activités, ce qui traduit que les objectifs du programme sont pertinents pour les bénéficiaires. En considérant chaque micro-projet, l'on a enregistré relativement peu de défection par rapport aux effectifs de départ. Au contraire, on a enregistré une augmentation des effectifs des bénéficiaires des micro-projets suite à la mise en place des financements. Dans certains cas, on a signalé que le premier décaissement qui annonce le démarrage effectif des activités a fait rentrer d'exil des bénéficiaires qui étaient réfugiés au Libéria. Ce genre de situation constitue un indicateur de la pertinence des objectifs du programme pour ces bénéficiaires.

8.1.2 La pertinence de la stratégie

La stratégie utilisée pour la mise en œuvre des différentes composantes du programme, stratégie basée sur le recours à des partenaires techniques (généralement des ONGs), à des consultants (individuels ou bureaux d'études) est jugée pertinente au regard des taux élevés de réalisation des activités.

Au niveau de la composante 2 en particulier, les activités préparatoires à l'exécution des activités par les bénéficiaires (diagnostic participatif pour le choix des activités et l'identification des besoins, formation de base des bénéficiaires, etc.) ont été à la base des bons résultats techniques et financiers enregistrés au niveau des micro-projets. Et le fait qu'au bilan final, le nombre de membres des micro-projets de type AGR est plus élevé après la mise en place des financements est révélateur de l'adhésion des bénéficiaires à la stratégie utilisée.

Par ailleurs, pour le suivi d'exécution des différents micro-projets, l'Equipe opérationnelle de la composante 2 a sélectionné sur une base compétitive, les prestataires de services qui maîtrisent assez bien le milieu socioprofessionnel des micro-projets dont ils ont la charge. Ces prestataires ont travaillé quelque fois avec leurs moyens propres, ce qui a permis de minimiser autant que possible

les charges de fonctionnement du programme, le PNUD ayant plutôt joué un rôle de suivi des réalisations de ces prestataires.

Tout ce qui précède montre bien que la stratégie de mise en œuvre basée sur l'utilisation de prestataires de service aguerris dans leurs domaines de compétence respectifs a été pertinente dans la stratégie de mise en œuvre des activités des composantes. Cependant, cette pertinence reconnue n'exclut pas les nécessaires améliorations à apporter au système pour, entre autres, réduire autant que possible les retards constatés.

8.2 LES PERFORMANCES DES PARTENAIRES FINANCIERS

Quelque soit la composante, la performance de chaque partenaire financier est appréciée surtout par la rapidité avec laquelle les conventions sont négociées puis signées, et les ressources financières mises à la disposition du programme. Les partenaires financiers du programme qui feront l'objet d'analyse de performances sont : l'Etat ivoirien, le PNUD, les partenaires financiers privés (FGA, New Crest) ainsi que des partenaires au développement (FDIB, FAO, etc.).

8.2.1 L'Etat ivoirien

En acceptant de contribuer pour 500 000 \$us au financement du programme, surtout à une période de graves difficultés économiques, l'Etat a fait montre d'un grand engagement qui traduit tout l'intérêt qu'il accorde à une initiative qui adresse la problématique de création de richesse et de réduction de la pauvreté.

Dans les faits, au terme du programme, les décaissements opérés au titre de la partie nationale ont porté sur plus de 75% du montant de l'engagement pris par l'Etat et inscrit au document conceptuel du programme.

8.2.2 Le PNUD

Ici, la performance du PNUD se mesure à deux niveaux :

- au niveau de sa capacité à lever des fonds auprès des partenaires financiers, aussi bien auprès des autres agences du SNU qu'auprès des institutions financières privées. En réussissant à mobiliser de nombreux bailleurs de fonds dont les contributions au financement du programme sont allées bien au-delà de ce qui était attendu dans le document de formulation du programme, le PNUD une fois de plus que c'est aussi son métier que de mobiliser des ressources auprès de divers partenaires au développement ;
- au niveau de la mise à disposition du programme, des ressources financières en temps et en heure, on peut regretter les décalages trop souvent constatés entre le moment où le besoin de ressources est exprimé et le moment que le PNUD décide d'effectuer le décaissement pour satisfaire le besoin. Décrite depuis plusieurs années, cette pratique perdure et cause des préjudices aux OCB dans la conduite des activités qui ont un caractère saisonnier, comme c'est souvent le cas dans les secteurs de productions agricoles et d'élevage. Ce fut précisément le cas de l'élevage de rainettes qui a subi un décalage d'une saison du fait que les reproducteurs n'ont pu être achetés en temps opportun, faute d'argent. C'est également le cas du projet d'élevage de poules pondeuses à Korhogo qui a été reconverti

momentanément en élevage de poulets de chair parce que les poulettes n'ont pas été livrées dans la période favorable au plan commercial.

8.2.3 Les autres partenaires (New-Crest ; Fondation GroupeAtlantique)

Des quelques informations recueillies auprès de certains de ces bailleurs de fonds et auprès du Programme, les choses se sont bien passées aussi bien pendant les phases de négociation des financements que pendant l'exécution du financement. En effet, dans certains cas, le volume de ressources ayant fait l'objet de la signature de la convention est entièrement mis à la disposition du PNUD pour exécution (FISDES, FDIB). S'il y a mauvaise performance, cela ne peut être le fait des partenaires financiers.

8.3 L'EFFICACITE DES RESULTATS

L'efficacité des résultats du Programme est appréciée à travers les ciblage des zones d'intervention et des bénéficiaires.

8.3.1 Ciblage des zones d'intervention

Comme rappelé plus haut, le taux de pauvreté au plan national était de 48,9% en 2008, année qui a précédé la formulation du PARP-OMD, avec des variations très fortes d'une région à une autre (77% au Nord contre 30% au Sud), à l'intérieur d'une même région (57% et 32% dans la région Centre-Nord). Le ciblage des zones a été pertinent car il a tenu compte des taux de pauvreté observés, sauf que la zone Sud qui est censée être moins pauvre, a quand même bénéficié de 26% du nombre total de micro-projets et encaissé 202 152 330 FCFA, soit le 1/3 du montant total déboursé.

La zone Sud a en fait bénéficié de concours de circonstance favorables, avec la convention de financement PNUD-Newcrest qui a concerné cinq (05) micro-projets sur les 11 micro-projets de la région SUD.

En terme de dotations et si on excepte la zone SUD, on constate que les zones du Nord et de l'Ouest ont été relativement bien dotées aussi bien en nombre de micro-projets qu'en ressources financières (104 millions FCFA pour le Nord avec 07 micro-projets, et 156 millions pour l'Ouest avec 09 micro-projets).

Dans la perspective d'une phase ultérieure du programme, il conviendra de supprimer le biais que constitue la zone SUD en déployant le programme hors de cette zone, si tant est que le taux de pauvreté continue d'être un des critères de ciblage des zones d'intervention.

8.3.2 Ciblage des populations bénéficiaires

A l'intérieur de chaque zone, l'accent a été mis sur les jeunes et les femmes. Ainsi, en élevage et en productions vivrières, ce sont les jeunes garçons qui dominent, sauf en production de champignons où il n'y a que 3 hommes sur un effectif de 38. En ce qui concerne les unités de transformations (savon, huile de palme, manioc broyé, attiéké), les femmes sont très fortement représentées dans plusieurs activités, dans le tissage de pagne traditionnel et à l'Unité de fabrication de chaussures de Guiglo. Au niveau des activités liées aux infrastructures communautaires (hydraulique humaine, centres de santé) les femmes jouent les premiers rôles et à juste raison .

Comme dit plus haut, 08 microprojets sur 10 du programme portent sur des Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour 82,61% des budgets accordés. Or, l'objectif global du programme est la lutte contre la pauvreté à travers des activités créatrices de valeur. Cet objectif est constamment dans le viseur des communautés, dans le cadre de la mise en œuvre de micro-projets de type AGR, sur la base des constats faits sur le terrain.

L'efficacité du programme ne se mesure pas seulement en terme quantitatif, c'est-à-dire en terme de volumes de biens produits, mais elle se mesure aussi à l'aune des capacités acquises, des connaissances nouvelles, du savoir-faire et même du savoir-être dans bien de domaines qu'ils mettront en pratique bien plus tard. Citons par exemple le cas des jeunes de Hiré pour qui les connaissances et compétences acquises dans le cadre de l'élevage de poules pondeuses constitue un patrimoine technique et scientifique dont ils se serviront pendant de nombreuses années.

En conclusion particulière relative à ce critère de performance, on peut dire que les résultats obtenus l'ont été de façon efficace.

8.4 L'EFFICIENCE DES MOYENS

L'efficacité des moyens est appréciée à travers les moyens institutionnels, les moyens humains, les moyens financiers et matériels déployés pour la mise en œuvre du programme. Il s'agit de savoir si les résultats acquis l'ont été à un coût optimal, autrement dit, si les résultats ont été obtenus en consommant des moyens à un niveau raisonnable?

8.4.1 Les moyens institutionnels

Les moyens institutionnels portent sur ceux de l'Etat ivoirien représenté par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable, et le Ministère des Eaux et Forêts, ainsi que l'ensemble des entités qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la mise en œuvre du programme. Sur la base des résultats largement positifs constatés au niveau des trois (03) composantes en terme de taux de réalisation des activités malgré un environnement instable, on peut dire que les moyens institutionnels mis en œuvre l'ont été de façon efficiente.

8.4.2 Les moyens humains

Les moyens humains concernent les Experts au siège ayant piloté les composantes 1 et 3 du programme, l'Equipe d'Appui opérationnel de la composante2, les partenaires techniques ou prestataires de service, les experts de la cellule opérationnelle du programme et les bénéficiaires. Dans l'ensemble les moyens humains ont été utilisés de façon efficiente.

Au niveau des prestataires de service et des consultants utilisés, les visites de suivi réalisées aussi bien par les Assistants Opérationnel d'appui (AOP) que par la coordination du programme basée au siège, ont montré que les activités ont été menées de façon satisfaisante. Par ailleurs, lors de la présente évaluation, bon nombre de bénéficiaires ont relevé la qualité des formations reçues aussi bien en salle que sur les sites d'expérimentation (construction de ferme, d'étangs, de bâtiments etc.). Il faut cependant nuancer certaines appréciations car des évaluations réalisées par les experts du programme ont révélé que l'efficacité de certains prestataires de services était plutôt médiocre à moyen. Si l'on veut conserver un niveau élevé d'efficacité dans le suivi des micro-projets sur le terrain, il faudrait, soit densifier la présence des moyens humains du programme (pourvoir aux postes laissés vacants depuis quelques années), soit mettre l'accent sur le renforcement des

capacités des prestataires de services, tout en les maintenant en situation d'être évalués en permanence.

Bien que les consultants évaluateurs n'aient pas eu l'occasion d'échanger avec les prestataires de services de consultants utilisés dans la mise en œuvre des activités des composantes 1 et 3, il y a tout lieu de croire que l'utilisation de ces ressources a été efficace, si l'on en juge par le volume et la diversité des productions livrées.

L'efficacité des bénéficiaires est mesurée par leur capacité à valoriser les formations et les nouvelles connaissances acquises, les nouvelles méthodologies et les nouveaux outils diffusés et utilisés par les bénéficiaires qui se sentent eux-mêmes valorisés par leur capacité à innover et à faire la différence avec les autres. Souvent, le nouvel état d'esprit des bénéficiaires de l'appui du projet les dispose à vouloir être toujours à l'avant-garde des évolutions techniques et technologiques, et à s'inscrire dans un processus permanent d'auto-amélioration de leurs performances.

8.4.3 Les moyens financiers et matériels

Les moyens financiers et matériels ne peuvent être efficaces que s'ils sont rendus disponibles en temps opportun pour la mise en œuvre des activités programmées. Il nous est revenu plusieurs fois que des tensions de trésorerie au niveau du PNUD (le principal bailleur de fonds) n'ont pas permis de mettre les moyens financiers à la disposition des composantes, causant ainsi un décalage des calendriers d'exécution des activités. Tant que les activités concernées ne sont pas très "saisonnalisées", la conséquence ne sera qu'un simple décalage de quelques jours à quelques semaines du chronogramme d'exécution. Mais lorsque le cycle de l'activité à exécuter est très fortement marqué par les saisons et que la période d'exécution s'inscrit dans une fourchette de temps très limitée, le décalage à subir pourrait être de 12 mois, et le préjudice très important. Et si le décaissement intervient en dehors de la période idéale de mise en place, il y a le risque que l'argent reçu soit utilisé à d'autres fins ! Malheureusement ce genre de situations se rencontre souvent dans le financement des micro-projets agricoles financés exclusivement sur ressources du PNUD. C'est dans ces conditions que les promoteurs du micro-projet d'élevage de poules pondeuses de GI Pélé avenir de Korhogo ont dû être contraints de se reconvertir en élevage de poulets de chair, les livraisons de poussins pour la ponte ayant accusé un grand retard.

C'est le cas également de l'élevage ranacole de Zéaglo dont le démarrage a accusé un retard de 11-12 mois, faute d'argent pour passer à temps la commande des alevins.

Ca pourrait également être le cas en matière de gestion des ressources naturelles, si les moyens financiers viennent à manquer ou à ne pas être disponibles au moment où on en a besoin pour financer la confection de pare-feux pour circonscrire une aire à protéger. Les conséquences d'une telle situation peuvent être simplement dramatiques

8.5 LA VIABILITE DES RESULTATS

Dans le cadre de ce programme, il s'agit de déterminer si les résultats acquis par les bénéficiaires peuvent être maintenus après la fin de celui-ci. L'évaluation de cette viabilité sera mesurée tant au plan technique qu'au plan financier.

8.5.1 La viabilité technique

Quelque soit la composante, les bénéficiaires des technologies mises en œuvre dans les administrations (Logiciels Gauss Stata par exemple) et dans les micro-projets se sont appropriés facilement ces technologies et outils et ils les utilisent sans grandes difficultés. Par ailleurs, lorsque les promoteurs de micro-projets ont dû acquérir des machines ou autres outils de travail, ils se sont toujours assurés que les pièces de rechange de celles-ci sont disponibles dans son environnement immédiat ou tout au plus à Abidjan. De plus, l'entretien et la réparation de telles machines sont assurés par des artisans locaux.

En ce qui concerne les savoirs, des documents existent pour les inévitables rappels. Quant aux savoir-faire techniques, leur maîtrise par les bénéficiaires a constitué un élément clé de la formation pratique dispensée. Ces bénéficiaires ont appris en construisant des fermes, des étangs, en curant des canaux d'irrigation, en vaccinant des poussins, en donnant à manger aux porcs, etc. Ils sont donc capables de reproduire techniquement ces savoirs, ces connaissances si besoin est.

En ce qui concerne certaines activités financées sur les ressources du programme et qui ont un caractère répétitif, c'est-à-dire qui ont besoin d'être répétées plusieurs fois pour que cela laisse un impact qui soit plus ou moins permanent. Mais est-ce que les bénéficiaires de telles activités (Ministère de l'Éducation nationale, Ministère de l'Environnement) pourront réunir régulièrement les moyens pour continuer la sensibilisation sur 4 à 5 éditions après la clôture du programme ? Rien n'est moins sûr !

8.5.2 La viabilité financière

Au plan financier, certains bénéficiaires ont eu des moyens susceptibles de les aider à développer leurs activités. Mais très souvent, les bénéficiaires choisissent à 90% d'investir les revenus tirés de l'activité dans des priorités autres que celles d'améliorer leur capacité productive. Ils investissent dans l'achat d'une moto, l'organisation de funérailles ou d'anniversaires de décès, de mariages multiples, etc.

C'est ainsi que les jeunes pêcheurs d'Assandré plaident pour se faire offrir un conteneur frigorifique (qui coûte entre 5 000 000 et 7 500 000 FCFA), afin de pouvoir conserver le poisson et le vendre au meilleur prix sur le marché, alors que seulement 10% des revenus annuels qu'ils tirent de l'activité suffiraient largement à financer une telle acquisition. Et cette acquisition leur permettra de vendre le poisson entre 20% et 25% plus cher par rapport au prix actuellement pratiqué.

En définitive, qu'ils soient techniques ou financiers, les résultats peuvent être considérés comme viables. Et cette viabilité sera d'autant plus avérée que les bénéficiaires s'inscriront dans une dynamique entrepreneuriale, ce qui nécessite un complément de formation, voire une prise en charge spécifique à cette fin.

8.6 LA DURABILITÉ DES RESULTATS

La durabilité est le stade à long terme de la viabilité. En effet, s'ils ne sont pas bien entretenus, voire renforcés, des résultats viables aujourd'hui peuvent ne pas être durables. Sur la base de cette considération et au stade actuel du cycle du programme, on ne peut être affirmatif de façon définitive quant à la durabilité des résultats, vu que le recul dont nous disposons (02 ans au maximum) n'est pas suffisant pour autoriser que l'on émette une opinion tranchée ou définitive. Cependant, des signes

prometteurs ont été perçus dans plusieurs communautés (bonne organisation, très forte solidarité entre les membres, bon niveau de gouvernance, assez bon niveau du management, etc ;).

8.7 EFFETS ET IMPACTS

8.7.1 Impacts du programme

Les impacts de l'exécution sur les bénéficiaires sont réels et visibles dans certains cas. En effet et pour ne prendre que quelques exemples, on note :

- ✓ au niveau de la composant 1, la mise à disposition des logiciels Gauss et Stata a permis à la Direction de la Statistique non seulement d'améliorer sa méthodologie d'enquête mais également de faciliter le traitement rapide des données et de faire des analyses sur plusieurs critères ;
- ✓ au niveau de la composante 2, le financement des micro-projets de type AGR a eu des impacts économiques et sociaux immédiats sur les bénéficiaires dans plusieurs domaines d'activité, tout comme la réhabilitation des infrastructures sanitaires a eu des impacts sur les conditions de travail du personnel soignant, les conditions de consultation et de soin des malades et des femmes enceintes ;
- ✓ au niveau de la composante 3, l'un des impacts qui sera remarqué est lié au décret portant sur l'interdiction de production et de vente de sachets plastiques non biodégradables qui prendra effet dans 06 mois. L'impact de cette mesure sera visible pour toute la population qui en sera bénéficiaire.

8.7.2 Effets du programme

Quant aux effets des interventions du PARP-OMD, ils ne seront mesurables qu'à long terme, en ce qui concerne notamment l'utilisation des engrais et pesticides pour les productions agricoles, la disponibilité de stock de poissons dans le Lac de Kossou pour l'activité de pêche, l'état de fonctionnement des pompes d'hydraulique villageoise dans les villages qui en sont équipés.

IX. LES LECONS TIREES DE L'EXPERIENCE DU PROGRAMME

Au terme de cette évaluation, nous ne pouvons tirer de conclusions définitives car nous n'avons pas de recul suffisant pour le faire, les activités ayant été exécutées pour la plus part que seulement depuis 2011. Il est cependant possible de tirer quelques leçons de l'exécution et des pratiques observées.

- ✓ Le PARP-OMD est un programme dont les composantes fonctionnent comme des projets autonomes ayant chacune son Coordonnateur, son Directeur national, son comité de pilotage, etc. Il n'y a pas d'entité qui consacre l'Unité du Programme et son unité opérationnelle. Cet état de fait a rendu quelque peu difficile la collecte des données par les consultants, puisqu'il a fallu remonter au siège du PNUD pour avoir des données consolidées des financements et autres consommations financières ;

- ✓ Lorsque les ciblage des bénéficiaires et de leurs besoins sont pertinents, les effets sont manifestes en termes d'appropriation et de valorisation des connaissances et des compétences acquises, au niveau des trois composantes. Ces effets sont surtout très marqués dans les cas des micro-projets de type AGR qui présentent tous de gros potentiels de génération de revenus, à même de tirer les bénéficiaires hors de la sphère de la pauvreté. Ces potentiels s'expriment davantage là où les acteurs s'investissent pleinement dans leurs activités, comme les jeunes riziculteurs de Djébonoua, les producteurs de tomate de Kondoukro, les pêcheurs d'Assandrè, les femmes du campement manois de Guiglo, les productrices de savon à base de neem de Korhogo, les producteurs de maïs de Ganon, les tisserands de Bouaké, etc. Dans les villages cités, les bénéficiaires des financements et de l'encadrement du PARP-OMD ont au minimum amélioré leurs revenus d'avant le programme de 300%, voire 500%. Et il y a encore de la marge pour progresser !
- ✓ Les partenaires techniques qui ont été mobilisés ont joué un rôle important dans la réalisation des performances évoquées ci-avant. Ils constituent ainsi un vivier de compétences sur lequel peuvent compter les donneurs d'ordre du programme. Dans le cas de la composante2, les partenaires techniques sont en bonne intelligence avec les membres des OBC, ce qui est de nature à améliorer la réceptivité des messages qu'ils diffusent par les bénéficiaires. La collaboration entre des prestataires de services de conseil et le PARP-OMD ou tout autre programme qui en tient lieu peut encore être améliorée si elle s'inscrit dans le cadre d'un contrat de performance assorti de clauses sur des objectifs précis, et des indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs. Dans cette hypothèse, ce dispositif peut constituer une bonne alternative au déploiement de plusieurs Assistants Opérationnels du Programme (AOP) sur le terrain, sous réserve qu'elle ne coûte pas plus cher .
- ✓ En matière d'eau potable, le dispositif mis en place pour la professionnalisation de la gestion des points en vue de la pérennisation de l'accès à l'eau potable ne fonctionne que très partiellement, du fait que les collectivités décentralisées qui constituent la charnière centrale du système ont très peu fonctionné au cours des deux dernières années, d'une part, du fait que le dispositif proposé n'avait pas reçu l'assentiment de la majorité des collectivités, d'autre part. Aujourd'hui, le dispositif est fortement allégé et est quasiment réduit à la communauté villageoise. Et là où la sensibilisation est bien menée, les résultats en termes de capacités technique et financière de la communauté sont suffisantes pour assurer la gestion des points d'eau, avec un degré élevé d'autonomie financière .
- ✓ Une leçon importante à retenir sur l'accès à l'eau potable, c'est la reconnaissance formelle de la place centrale de la femme dans la gestion de l'hydraulique humaine en la mettant officiellement au devant des problèmes de gestion de l'eau.
- ✓ En matière d'accès à des systèmes énergétiques modernes, les expériences d'utilisation de l'énergie solaire dans les centres de santé de Kébi (Boundiali) et de Sapia (Bondoukou) démontrent à souhait qu'il est possible qu'en exploitant l'énergie solaire, il est possible d'améliorer les conditions de vie et de travail dans des contrées reculées, avec des niveaux d'investissements beaucoup plus faibles qu'avec l'énergie hydraulique ou thermique. Mais il ne faut pas omettre de former dans chaque localité bénéficiaire d'équipements solaires, des techniciens pour l'entretien et la réparation.

- ✓ En matière de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, et grâce au sous-programme spécifique, on est entré dans une phase de sensibilisation et de prise de conscience progressive de la "chose environnementale" et des concepts associés à l'environnement tels que "certification environnementale, développement durable, Mécanisme de Développement Propre, Economie verte" ou encore "dégradation de la terre, catastrophes naturelles, biodiversité, biotechnologie, etc.", autant de concepts qui débouchent sur des chantiers budgétivores à investir, à explorer, à promouvoir et à développer. Mais les ressources nationales pour adresser les différentes problématiques sont insignifiantes au regard de l'immensité des besoins. Le recours au financement extérieur se heurte à certaines conditionnalités et exigences rigides. Par ailleurs, les conditions et procédures d'accès à certains mécanismes de financement sont souvent complexes et mal connues du grand public (ex. MDP et FEM).
- ✓ Malgré les performances flatteuses enregistrées, il est avéré que les OCB ne sont pas encore capables de s'en sortir toutes seules après seulement un an d'accompagnement par le Partenaire technique. Il y a encore beaucoup à apprendre pour que chaque membre d'une OCB bénéficiaire d'un micro-projet de type AGR, passe du stade du cultivateur traditionnel à celui d'agriculteur moderne, à l'investisseur agricole, c'est-à-dire celui qui sait calculer le prix de revient de son produit avant de le proposer à la vente.
- ✓ Quinze (15) OCB porteuses de micro-projets de type AGR sur 19 OCB interrogées ont indiqué (oh divine surprise !) qu'elles sont prêtes à rechercher les moyens de financer leur plan de développement à partir de crédit (et non de subvention) et se sont dites prêtes à faire face aux échéances de remboursement. Cette attitude des OCB suggère qu'elles doivent bénéficier de services comptables qui permettent de sortir des états financiers et comptables dans des formes acceptables par les banques, Institutions de micro-finance et autres établissements financiers, dans la perspective de demande de financement non subventionné. En effet, dans la grande majorité des micro-projets visités (pour ne pas dire tous), aucune dynamique entrepreneuriale n'est perceptible. Trop de flux financiers restent encore dans l'informel, non enregistrés, ce qui témoigne de système de gestion archaïque et sans tableau de bord. Pour corriger cette carence, la formation qui est dispensée aux membres des OCB doit inclure des modules sur le management appliqué au micro-projet, comme un cas pratique .
- ✓ Alors que l'ancrage des micro-projets dans les collectivités territoriales est un principe acquis, voire une exigence institutionnelle, il se passe que sur le terrain et dans plusieurs localités, les collectivités sont tenues à l'écart de l'exécution des micro-projets. Pour garantir la disponibilité de l'accompagnement sur une durée relativement longue, cet ancrage a besoin d'être renforcé. Dans ces conditions, il sera difficile de prévoir l'accompagnement qui serait nécessaire en faveur des OCB, lorsque le programme sera clôturé.

X. LES PERSPECTIVES

Au niveau de la composante 1, les perspectives sont orientées vers le renforcement des capacités des collectivités à élaborer les plans de développement local, afin de dresser les cartes des opportunités de développement de leurs terroirs et les "vendre" à des investisseurs potentiels. Mais

plutôt que de procéder à l'établissement des plans de développement de bas en haut, l'approche nouvelle privilégie l'approche contraire que l'on parte des plans de développement régionaux pour descendre à des plans de niveau plus bas, en fonction des besoins d'affinement.

Par ailleurs et pour tenir compte du renouvellement de la classe politique et de la nécessité de doter tous les élus des mêmes capacités conceptuelles en matière d'élaboration de plans de développement, le Gouvernement doit systématiser les formations de mise à niveau, dans un cadre de collaboration avec l'Assemblée des Régions et Districts, et l'UVICOCI.

Au niveau de la composante 2, les perspectives sont orientées par la disponibilité de ressources financières pour financer les micro-projets et par l'environnement socioéconomique dans lequel s'exécute le programme. Au moins deux (02) faits constatés dans la mise en œuvre du programme sont révélateurs de ce que les caisses du PNUD ne débordent pas toujours de ressources financières. En effet :

- 1 si des assistants opérationnels de terrain ont quitté le programme et qu'ils n'ont pas été remplacés, c'est bien plus pour cause de faible trésorerie que pour d'autres raisons ;
- 2 deux (02) microprojets de la zone Nord-Est ne sont financés quand bien même ils ont été sélectionnés et qu'ils ont signé le mémorandum d'accord de financement.

Dans une telle situation de ressources rares, il ne serait pas raisonnable de continuer de subventionner à 100% les micro-projets, sans que les OCB apportent une part substantielle du financement. Aussi, la sagesse commande-t-elle que les ressources mobilisées soient investies de manière à ce qu'elles se reconstituent de façon continue par un mécanisme de remboursement. Le consultant-évaluateur est donc en phase avec l'orientation vers le micro-financement remboursable en instance d'expérimentation à Bocanda. Dans cette initiative, il serait bien indiqué que le demandeur de crédit fasse un apport personnel symbolique de 10% du montant du capital prêté.

Au niveau de la composante 3, plusieurs défis restent à être relevés :

- ✓ défis au niveau de l'accès à l'eau potable : au-delà des infrastructures dont la mise en place relève de la responsabilité de l'Etat, il y a le défi de la professionnalisation de la gestion des points d'eau, ce qui signifie que les communautés villageoises doivent accepter la réalité que l'accès à l'eau potable a un coût, et que tout consommateur de cette eau doit accepter d'en acquitter le coût équivalent. Mieux, les communautés à la base doivent être suffisamment organisées pour prendre en charge tous les aspects liés à la gestion du point d'eau, à savoir :
 - mettre en place l'équipe de gestion de façon démocratique ;
 - mettre en place les procédures et modalités d'accès à l'eau ;
 - définir les modalités et les unités de facturation ;
 - l'encaissement et la sécurisation des recettes ;
 - l'établissement du programme d'entretien du système d'exhaure avec l'Artisan réparateur couvrant la localité d'implantation.
- ✓ Au niveau de l'accès aux services énergétiques modernes, le défi réside dans le développement de solutions alternatives à l'énergie thermique et à l'énergie hydraulique. Il s'agira en particulier de relancer la promotion des foyers améliorés et l'utilisation des équipements pour gaz butane afin de réduire la pression sur le bois énergie.

Pour les équipements communautaires et les villages éloignés des lignes électriques MT/HT, la priorité doit être accordée à l'utilisation de l'énergie solaire qui servira aussi bien pour l'éclairage public (village de moins de 200 habitants) que pour les besoins domestiques.

Les perspectives sont prometteuses pour la production d'énergie à base de biomasse (bioénergie) en raison de l'abondance des résidus agricoles (troncs de palmier à huile, hévéa, etc.). Dans ce cadre, un projet de production de bioénergie d'une capacité de 42 mégawatts est dans sa phase finale d'implantation. Le promoteur a soumis le projet avec succès au mécanisme de développement propre pour appui financier.

Le développement de tous ces systèmes alternatifs de production d'énergie permettra de réduire fortement la pression exercée par les consommateurs de bois énergie (charbon, stères) pour les besoins domestiques.

Enfin, il est également d'un grand intérêt d'appuyer la production et la commercialisation de briquettes de charbon obtenues à partir des sachets plastiques et de matières organiques, ce qui aura un impact spectaculaire sur l'amélioration de la qualité de l'environnement.

En ce qui concerne la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, il est heureux de constater que les pouvoirs publics ont pris pleinement conscience de ce que les bonnes performances de croissance enregistrées en 2012 et 2013 et prévues en 2014 (taux supérieur à 9%) ne seront qu'un mirage si elles ne prennent pas appui sur des pratiques compatibles avec les exigences et les principes de développement durable. Il s'agira au cours des prochaines années d'amplifier l'information, la sensibilisation et l'éducation environnementale. Dans cette perspective, le Gouvernement doit faire preuve de rigueur et de responsabilité en n'acceptant aucune tolérance quant au respect des décisions prises en faveur de la protection de l'environnement (décret de suppression de l'utilisation des sachets plastiques), mesures de réduction des risques de catastrophes, etc. Il faut développer et renforcer l'éducation environnementale tout au long du cursus de formation afin d'incruster le fait environnemental dans l'esprit de tous ceux qui vivent en Côte d'Ivoire.

Ainsi, deux (2) politiques seront privilégiées sur la période 2014-2015: la gestion de l'environnement et la promotion du développement durable.

Au niveau du développement durable les actions prioritaires suivantes doivent être menées :

- ✓ accès à l'énergie propre par la promotion des énergies renouvelables (équipement des centres de santé ou foyers des jeunes par le solaire);
- ✓ promotion des emplois verts (professionnalisation de la filière des déchets pour une gestion participative et création d'emplois) ;
- ✓ plaidoyer pour l'autonomisation des femmes et des jeunes : renforcement des capacités des femmes et jeunes dans la gestion de projets inclusifs (Formation + projets pilotes de création de revenus);
- ✓ vulgarisation des fours ou foyers améliorés pour préserver la santé humaine des femmes et l'environnement en milieu semi-urbain et rural ;
- ✓ renforcement des capacités de résilience des communautés locales de base à travers les projets d'adaptation au changement climatique (projet d'adaptation et de mitigation au niveau du littoral);
- ✓ développement de partenariat (secteur privé, société civile);

- ✓ promotion de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise privée (RSE) ;
- ✓ développement de plateformes de collaboration avec la société civile, y compris les médias ;
- ✓ développement des capacités de gestion des risques et catastrophes par les communautés locales ;
- ✓ verdissement de politiques sectorielles y compris les plans de développement des collectivités territoriales ;
- ✓ accompagnement des collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre des actions de développement durables.

XI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La combinaison des enseignements et des perspectives permettent de tirer les conclusions et de faire les recommandations ci-après.

11.1 CONCLUSIONS

Au terme de cette évaluation formative, il apparaît que les différentes composantes ont enregistré dans l'ensemble, des résultats d'exécution satisfaisants. La qualité des résultats est corrélée au niveau d'implication des bénéficiaires dans la préparation et la mise en œuvre de l'activité. Malgré les résultats jugés globalement satisfaisants, il reste encore beaucoup à faire, non seulement pour atteindre les objectifs techniques du programme, mais surtout pour évoluer vers l'atteinte des objectifs de développement.

Pour la composante 1, l'accent doit être désormais mis sur le renforcement des capacités des élus des Collectivités locales à élaborer des plans de développement qui mettent en exergue les potentialités des régions susceptibles d'attirer des investisseurs locaux, nationaux et étrangers. Les données de planification qui seront ainsi disponibles faciliteront la programmation des investissements de développement sur les territoires des Collectivités.

Au niveau de la composante 2 la conclusion majeure est que les subventions à 100% pour financer des activités génératrices de revenus doivent être considérées comme des pratiques passées de mode, car il sera désormais nécessaire de mettre davantage de rigueur dans le processus de sélection des bénéficiaires de micro-crédits, en rendant plus effective et plus formelle, la clause de contribution sous forme d'apports personnels au financement des micro-projets générateurs de revenus.

Dans cette perspective, il serait temps de responsabiliser davantage les bénéficiaires de projets, en leur demandant non seulement de contribuer au financement par un apport personnel, mais aussi en leur demandant de rembourser dans un fonds dédié, l'argent apporté par les bailleurs de fonds, de sorte que ce fonds soit toujours alimenté et permette de financer d'autres demandeurs de crédits.

L'ancrage des micro-entreprises ou des micro-projets dans les collectivités territoriales doit être réaffirmé et concrétisé, car ce sera la meilleure façon d'inciter la Collectivité territoriale à inscrire et affecter des ressources au fonds de financement des micro-projets de type AGR.

Au niveau de la composante 3, les activités de communication, de sensibilisation et d'éducation sur la chose environnementale font germer progressivement dans l'esprit de la population, la conscience environnementale. Ces efforts ne doivent pas connaître de relâchement parce que

l'ampleur des tâches le commande. Vu le volume des besoins en ressources financières pour que les activités/actions qui seront engagées puissent laisser des impacts durables, l'ensemble des partenaires au développement et plus particulièrement ceux du Nord doit être mobilisé pour apporter du financement sur une longue période (au moins 10 ans) ,

11.2 RECOMMANDATIONS

Les recommandations sont formulées à l'attention de l'Etat ivoirien, du PNUD en tant que Bailleur, et des partenaires financiers.

11.2.1 Recommandations à l'attention du Gouvernement

Au titre de la composante 1, il est recommandé à l'Etat de mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre des réformes induits par les appuis du PNUD en matière de renforcement des capacités des administrations centrales et des collectivités décentralisées.

Au titre de la composante 2, il est recommandé à l'Etat ivoirien de soutenir très fortement et par tous les moyens, notamment par des dotations en capital, l'initiative engagée par le PARP-OMD en matière de financement sur crédit des micro-entreprises. En effet, cette approche semble être le meilleur moyen de mobiliser des ressources de façon permanente et de pouvoir financer le plus grand nombre de demandeurs de crédit. Dans cette perspective, l'Etat doit encourager les collectivités territoriales (Régions, Communes, District) à s'impliquer dans ce processus de financement en allouant des ressources aux fonds dédiés au financement des micro-entreprises de leur ressort territorial ;

Au titre de la composante 3, il est recommandé au Gouvernement de mettre en œuvre une diplomatie qui mobilise les partenaires sur les thématiques transversales de développement durable, susceptibles d'offrir un environnement qui attire les investisseurs. Dans cette hypothèse, le Gouvernement devra s'appuyer sur l'expérience et la capacité maintes fois démontrée du PNUD pour conduire le plaidoyer de mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement.

Par ailleurs et pour mieux ancrer la conscience environnementale au sein de la population, il est recommandé au Gouvernement d'introduire un module d'éducation environnementale dans les curricula de formation des jeunes dès le cycle primaire.

11.2.2 Recommandations à l'attention du PNUD et des autres partenaires financiers.

A l'endroit du PNUD, il est recommandé :

- ✓ Au plan général :
 - de proroger jusqu'en 2015, la mise en œuvre du PARP-OMD pour l'aligner sur l'UNDAF révisé et sur le PND 2012-2015, nouveau cadre national d'intervention des actions de développement et d'alignement des partenaires au développement pour leur appui au pays ;
- ✓ Au titre de la composante 1 :

- d'orienter le programme de travail du dispositif interne actuel vers la réalisation systématique de PDL dans les cinq zones de concentration (hors Abidjan), afin d'identifier des projets finançables et d'en dresser les profils de rentabilité économique et financière, ce qui permettra de disposer des bases de données locales pour faciliter l'analyse des demandes de financements ;
 - de systématiser les programmes de formation et de renforcement des capacités des élus et des personnels des Conseils régionaux et des Districts, en matière d'élaboration de plans de développement régionaux participatifs afin de mettre en valeur les atouts des régions et d'attirer des investisseurs nationaux et non nationaux ;
 - D'accompagner l'Etat et les Collectivités territoriales pour la mobilisation des ressources financières qui seraient nécessaires à la mise en œuvre des réformes inspirées ou induites par les appuis fournis à ces institutions.
- ✓ Au titre de la composante 2 :
- de doter les zones actuelles de concentration, de ressources (50 000 000 CFA/zone) de financement des micro-entreprises, sur le modèle de ce qui se passera à Bocanda, quitte à procéder aux ajustements qui seraient nécessaires sur le terrain, après 01 à 02 ans d'expérimentation ;
 - les bénéficiaires de micro-projets d'AGR étant très largement favorables à développer leurs activités sur financement remboursable, le PNUD, à travers la composante 2 devra axer ses interventions, i) sur la formation et le renforcement des capacités des bénéficiaires à satisfaire les exigences des structures conventionnelles de crédit, et ii) d'axer la formation des bénéficiaires sur les modules de l'entreprenariat ;
 - D'orienter les interventions vers la création de valeurs ajoutées en mettant l'accent sur les initiatives de transformation et/ou de conservation des produits primaires (tomate fraîches en pâte, poisson frais en poisson congelé, tubercules de manioc en pâte de manioc, etc.)
- ✓ Au titre de la composante 3:
- En matière d'accès à l'eau potable, l'accent doit être mis sur la professionnalisation de la gestion des points d'eau par le renforcement des capacités des communautés à assurer de façon autonome et durable, la gestion des points d'eau ;
 - en matière d'accès aux services énergétiques, l'effort doit être orienté vers la promotion des énergies propres, et qui économisent la consommation du bois-énergie, ce à travers des campagnes de vulgarisation des fours et foyers améliorés ;
 - en matière de gestion de l'environnement et de développement durable, tout doit être mis en œuvre pour installer le fait environnemental dans la conscience de tous

ceux qui habitent la Côte d'Ivoire par une campagne de communication permanente et tout azimut ;

- en matière d'adaptation aux changements climatiques, les communautés doivent être accompagnées à développer des capacités de résilience à travers des projets spécifiques d'adaptation aux changements climatiques.

A l'attention des partenaires financiers, il est recommandé :

- ✓ d'épouser la nouvelle orientation projetée par le PNUD en matière de financement de micro-entreprises en mettant à sa disposition des lignes de financement spécifiques, en fonction de leur sensibilité et de leur engagement politique ;
- ✓ d'impliquer davantage les IMF dans la distribution du micro-financement, en prenant la précaution de renforcer au préalable les capacités des responsables au plus haut niveau des institutions de micro-finance (IMF), à savoir les membres des conseils d'administration, les directeurs et autres chefs de services. Une telle implication des IMF présenterait aussi l'avantage de rapprocher les candidats au micro-financement des points de service des réseaux développés par les IMF ;
- ✓ d'orienter davantage et prioritairement leurs interventions sur l'appui aux politiques de protection de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles, dans une approche qui implique les communautés bénéficiaires directes.

ANNEXES

ANNEXE 1 :Liste des microprojets visités

DATES	REGIONS	LOCALITES PRECISES	STRUCTURES PROMOTRICES	TITRE DU PROJET	PARTENAIRES TECHNIQUES	PERSONNE RECONTREES
23/09/2013	SUD	Abidjan			NEW CREST	Famoussa CAMARA (Resp. Dévelopmt Durable, super Intendant Social et communautaire) t él 08916440
26/09/2013			Cote d'Ivoire Développement (CIDEV)	Réhabilitation du centre de santé de SAPIA, insertion professionnelle de 30 jeunes et installation d'équipements photovoltaïques	ODAFEM	Mme Droh Henriette (Dir exécutif)
		Tro Gbato Alexandre (DRH				
		M. Foua Bi (gestionnaire financier)				
		Galo Bi Djangoné Noel (chargé des programmes)				
				Notre Terre Nourricière (NTN)	Gnékpa Galo Honon Gèneviève	
						M. Kobéna Kouma Michel
						Kouassi Adjoumani Yavé
						M. Boffou Kobena dit Siaka
	NORD-EST	Sapia (Bondoukou)	Côte d'Ivoire Developpement (CIDEV)	Exécution des activités nouvellement identifiées entre autres la plomberie, les appareils sanitaires et la peinture pour l'infirmier et le logement de l'infirmier (Avenant)	CIDEV	Gnékpa Galo Honon Gèneviève
M. Kobéna Kouma Michel						
Kouassi Adjoumani Yavé						
M. Boffou Kobena dit Siaka						

26/09/22		Yézimala (Bondoukou)	Association MIKORI-MI-ANGO	Projet de réalisation d'une exploitation porcine	ANADER - ZONE BONDOUKOU	Gboko Koffi Sawalé Celestin Adou Kouamé Edmond Mme Gboko Adja Boua N'Guessan Kouamé
24/09/2013	SUD	KAGBE	AJEPK (Amicale des Jeunes Eleveurs de Porcs de Kagbé)	Construction d'une ferme d'élevage de porcs	ANADER / DIVO	Guehé Marion Désiré N'Dri Detto Serge Gnékpa Galo Honon Gèneviève
24/09/2013		HIRE Village	AJEPHV (Association des Jeunes Eleveurs de Porcs de HIRE Village)	Construction d'une ferme d'élevage de porcs	ANADER / DIVO	Kakou Galet Raymond Dago Koffi Jean
27/09/2013		GOGO BRO	AJAG (Amicale des Jeunes Eleveurs de Gogobro)	Construction de quatre fermes de 2000 pondeuses chacune et fournitures d'aliment de complément pour 8000 poules pondeuses	ODAFEM	BELLY Kodjo (Président) AKAFFOU Clovis (Vice-Président) GBASSI Hermann (Secret, général)
27/09/2013		DOUAVILLE	AJAD (Association des Jeunes Aviculteurs de Douaville)			YAO Bétché Richard (S.G) KOFFI D Ange (Com. aux cptes) KOUASSI Anewa R.(trésorier) KOFFI Amané Yvette (commerciale)
28/09/2013		BOUAKAKRO	AJAB (Association des Jeunes Aviculteurs Bouakakro)			ADJEHI Komenan (Président) KOUAME Kouakou Raymd (V.Pdt) AMANE Anssakédi (cmre aux cptes)

28/09/2013		ZAROKO	AJAZ (Association des Jeunes Aviculteurs de Zaroko)			KOFFI Daniel Louis César (Président) DOHE Nguessan Alfred (S.G) LOUKOU Koffi Samuel (technicien)
01/10/2013		DABOU	FESAAP(Association Femmes Solidaires pour l'Action et l'Auto-Promotion)	Production et commercialisation de champignon	INADES-FORMATION	Mme AMEHOUN (Pdte: 05 47 98 19) Mlle YAPO Gladys (secret. Caissière) Mme EDJEME Louise (superviseur)
01/10/2013		DABOU Recherche Village	DABOU MOUN (09 11 93 24)	Production et commercialisation de l'huile de palme	INADES-FORMATION	Brou Yapoba Véronique (membre) BAGAYA Assiata (membre) Maïmouna BENGALY (membre)
26/09/2013		TCHEKELEZO (KORHOGO)	Coopérative GI PELE-A VENIR	Amélioration des foyers d'élevage de poulets de chair et de pintades locales	ARK	KONE Maxime (Président) 05 78 68 20/49 84 35 72)
26/09/2013		KORHOGO	WOBE-WOGNON	Renforcement de la fabrication de savon à base de neem	ARK	SORO Madjouman (Pdte: 05388970) YEO Minata (trésorerie=01593424) YEO Annie (secrétaire = 02904502)
26/09/2013		GANON/DASSOUNGBO	Le réseau YEBE	Lutte contre l'insécurité alimentaire par la production du maïs dans une stratégie de gestion durable des sols	ARK	TIO Augustin (SG du réseau=06854924)

27/09/2013		KEBI - BOUNDIALI	N T N	Réhabilitation du centre de santé de Kebi, insertion professionnelle de 30 jeunes dans les métiers du bâtiment et installations d'équipements photovoltaïques	N T N	Dr SAVANE YEO MEHOUA Michel KONE Katié Mariam (47 64 24 15)
27/09/2013		GUIEMBE	Organisation Communautaire de Base(OCB) NAHA-VOMON	production , stockage et commercialisation de riz de bas-fonds	ARK	KONE Mariam (Pdte)= 01 89 97 60 TRA Lou Véronique (S.G) =01 89 89 13 OUATTARA Djénébou (Trésorière)
28/09/2013		NDJEBONOUA	COOPERATIVE DES PRODUCTEURS DE RIZ DE DJEBONOUA	Appui à la production et à la commercialisation de riz	AIP	KOFFI NGUESSAN (Pdt=48 71 69 58) GAZA KANGA (Trésorier=44 71 12 70) KOFFI NGORAN HENRI (S.G=06104413)
28/09/2013		BOUAKE	CI-NE	Appui à cinquante cinq (55) jeunes tisserands de Bouaké en situation post conflit	AIP	KOUASSI K. Nicolas (Pdt=58573402) KOUASSI N. Michel (V-Pdt=08715807) KONAN Kouassi B. (S.G=09179744) ZORO Bi Youan (Pdt CI-NE=08012114 KOFFI N. Raymond (Tréso)=03607608
28/09/2013		ASSANDRE (SAKASSOU)	HANDI-ESPOIR	Organisation et relance de la filière pêche à Assandrè	AIP	KAMENAN René (Pdt ONG=07309104) KOUADIO K, Simon Pdt=07378492) KOFFI K, Mathias (VP=08257854) KONAN Kouassi (SG=49098122)

30/09/2013		GUIGLO	Groupmt MINDOKO de Campmt Manois	Appui à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles.	ODAFEM	NANE MADELEINE (S.G
30/09/2013		GUIGLO	Groupmt KOIDO de GBLAPLEU	Accroissement de la production de la coopérative KOUADO	ODAFEM	BADJI MAKAPÉU Marie (S.G =44290022)
30/09/2013		GUIGLO	Groupemnt AHEBAN de BEOUE	Appui à la transformation de la production vivrière et à la production piscicole	ODAFEM	GOUYAN GILBERT (chef du village de BEOUE SEDA SOLANGE (Pdte =55947557)
01/10/2013		Départements de Zouan-Hounien, Danané et Touleupleu	ONG-OFM Cap (Ordre des Frères Mineurs Capucins)	Sauvegarde du capital agricole et d'appui au retour des populations déplacées dans leur localité d'origine	ODAFEM	MEANHOUE PASCAL (PCA) KAHOUA ANTOINE (trésorier) SORO LOUIS (Dir production = soroyartch@yahoo.fr KOUAKOU TIACOH Alfred (technicien en production agricole
03/10/2013		PORT-BOUET	AJIA	Appui à la pêche, à la conservation et à la vente de poisson de mer		VEHI DAVID (Pdt=45 54 69 02) YOUDE Paulin (S.G) =04499995
		ABOBO	ONG SOLEIL, RECONCILIATION ET AIDE AUX EMMES	Autonomisation des femmes	ONG SOLEIL, RECONCILIATION ET AIDE AUX FEMMES	LADI WANGUE GUEYE NICOLE (Pdte)

10/10/2013		KONDOUKRO S/P de N'DJEBONOUA	Coopérative EHOUKA- EHOUN des jeunes producteurs de tomate de KONDOUKRO	Amélioration de la capacité de production de tomate à kondoukro	OIDEL	NDRI KONAN ALPHONSE (Pdt=48212726) KOUADIO KOUAME BLAISE (Vice-Pdt)
11/10/2013		NDJEBONOUA-VILAGE	COMITE DE GESTION POMPE HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	Professionnalisation de la gestion des points d'eau	OAP	KOUADIO KOUAKOU (chef village=57551878) KOUAME Nguessan Yvonne (Pdte=47068790) KOUASSI BOHPUSSOU Irène (Tréso=01514184) BROU NOGUES (S.G =04598020) KONAN ANATOLE (hygiéniste=09252465)
11/10/2013		KOUASSI ATTIENTKRO	COMITE DE GESTION POMPE HYDRAULIQUE VILLAGEOISE	Professionnalisation de la gestion des points d'eau	OAP	ALLA LUDOVIC = chef de village = Pdt d'honneur du COGES ALLA KOFFI JULES (chargé d'entretien ALLANGBA KOUADIO (S.G =57 43 17 76)



MINISTÈRE D'ÉTAT,
MINISTÈRE DU PLAN ET
DU DÉVELOPPEMENT

DIRECTION NATIONALE
DIRECTEUR DE CABINET ADJOINT

PROGRAMME CIV 1000072234 / PROGRAMME CIV 1000072205

APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET A LA REALISATION DES OMD

ANNEXE 2 : TERMES DE REFERENCE

**REALISATION DE L'EVALUATION FINALE DU PROGRAMME D'APPUI
A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET A LA REALISATION DES OMD (PARP/OMD)**

15 juillet-15 août 2013

I. HISTORIQUE ET CONTEXTE

Le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire est passé de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008. En réponse aux actions de lutte contre la pauvreté et de relèvement communautaire au lendemain de la crise de 2002, le PNUD apporte un appui au Gouvernement.

Ainsi, la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD) initié par le PNUD fait suite aux trois projets : Appui à la Lutte Contre la Pauvreté (ALCP), Appui à la Base pour la Reconstruction/réinstallation et l'Intégration Sociale (ABRIS) et Appui aux OMD, respectivement mis en œuvre depuis 2002, 2003 et 2006, pour aider le Gouvernement ivoirien à améliorer de façon significative les conditions de vie des populations pauvres et affectées par les crises en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions. Le PARP/OMD vise donc, à partir d'une analyse rétrospective des actions menées antérieurement, à orienter les interventions du PNUD en prenant en compte les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, définies dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et les axes conjoints d'appui de l'UNDAF sur la période 2009-2013 en se focalisant sur les avantages comparatifs du PNUD.

Les activités du PARP/OMD sont articulées autour de trois principales composantes : **1 : Appui institutionnel pour le Renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales/ 2 : Appui à la relance et à la diversification des activités au profit des Communautés, des femmes et des jeunes, et appui au développement de la micro entreprise locale/3 : Facilitation de l'accès à l'eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles.** Il est à noter que certaines interventions relatives à la composante 3 sont, à partir d'une approche intégrée en vigueur au niveau du Programme Pays du PNUD, réalisées à travers certains projets (Alimentation en eau potable, Réhabilitation du parc de Taï).

Le programme concerne les populations les plus vulnérables, notamment les jeunes, les femmes regroupées en organisations communautaires de base dans les 10 pôles de développement, tel qu'indiqué par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement. Il est réalisé principalement en partenariat avec ledit Ministère, les ministères techniques concernés par les thématiques adressées, les collectivités territoriales, les communautés villageoises, les opérateurs privés, les ONG locales, etc.

Le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement et le PNUD ont procédé au lancement national du programme le 22 juin 2009 au Golf Hôtel d'Abidjan, en présence des différentes parties prenantes et autres partenaires du programme, notamment les collectivités territoriales (Conseils Généraux et Mairies), les services déconcentrés de l'Etat, les ONGs, ainsi que les Organisations communautaires de Base, et autres partenaires techniques et financiers.

Pour ce qui est de la composante 1, le renforcement des capacités au niveau institutionnel pour assurer un meilleur suivi des actions de lutte contre la pauvreté a été planifié aussi bien au niveau central que décentralisé. Cette composante vise un double objectif : (i) Renforcer la coordination et le suivi-évaluation des actions en matière de lutte contre la pauvreté aux différentes échelles

d'interventions (national et décentralisé); (ii) Renforcer les capacités des collectivités et des communautés à la base en vue d'une meilleure participation aux processus de mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté.

La composante 2 vise à aider les communautés à la base à relancer et à diversifier leurs sources de revenus, à initier des actions durables concourant à l'amélioration de leurs conditions de vie et à la sécurité alimentaire. Des activités génératrices de revenus, traduites sous forme de projets visant l'amélioration durable des conditions de travail et d'existence des populations pauvres, ont été financées dans les 5 zones d'intervention du programme ; à savoir, Abidjan, Bouaké, Korhogo, Guiglo, et Bondoukou. Approuvés au cours de sessions de comités locaux de sélection tenus dans chacune des zones d'intervention entre 2010 et 2012, 35 projets communautaires ont été validés et mis en œuvre pour venir en aide à plus de 120.000 bénéficiaires directs.

Les initiatives visant à faciliter l'accès des communautés à la finance inclusive ont abouti à la réalisation d'un diagnostic approfondi sur le secteur de la micro- finance, et sur l'actualisation de la stratégie nationale de la micro- finance. Celle-ci définit les axes prioritaires à privilégier dans les actions d'appuis à ce secteur.

Au niveau de la composante 3, il s'agira dans le cadre de cette composante de renforcer l'offre de services d'eau potable et les capacités des communautés à mieux gérer les infrastructures en responsabilisant les femmes, premières utilisatrices à cette gestion.

Le programme facilitera l'accès aux services énergétiques modernes pour les infrastructures sociales communautaires (centre de santé rural, infrastructures scolaires) et l'accès aux sources d'énergie de cuisson moderne.

Pendant son élaboration en 2009, le PARP/OMD était calqué sur les priorités déclinées dans le DSRP. Il contribuait en effet à la mise en œuvre de 4 principaux axes stratégiques du DSRP, afférents à l'assainissement du cadre macroéconomique, la création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé, l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, la préservation de l'environnement, la promotion de l'égalité du genre et la sécurité sociale, et enfin la décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales.

Au terme de l'exécution de la première phase du programme, il apparaît opportun de conduire une première évaluation afin d'en ressortir les forces et faiblesses, et mettre en exergue les expériences pertinentes à capitaliser pour les actions futures. Il apparaît également nécessaire d'actualiser le programme en l'alignant aux priorités récemment définies dans le Plan National de Développement (PND 2012-2015).

II. OBJET DE L'ÉVALUATION

L'évaluation de cette première phase permettra ainsi d'en tirer les enseignements, et de formuler des recommandations qui aideront à une réorientation des objectifs, de la stratégie d'approche jusqu'ici utilisée, des zones d'intervention au besoin, et des partenaires techniques et financiers qui y sont impliqués.

III. OBJECTIFS DE L'EVALUATION

Objectif global :

Faire une évaluation de la première phase du projet en vue d'en apprécier les performances et proposer des mesures correctives pour une bonne mise en œuvre de la deuxième phase et faciliter ainsi la capitalisation des expériences en cours.

De façon spécifique, l'exercice de cette évaluation consistera à apprécier le fonctionnement et le niveau de performance du programme par rapport aux objectifs qualitatifs et quantitatifs initialement prévus.

Les objectifs spécifiques de cette mission apparaissent sous les volets suivants :

- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement identifiés ;
- Mesurer les progrès constatés dans l'amélioration des conditions d'existence des populations ;
- Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement du projet et formuler des recommandations visant à les annihiler ;
- Faire des recommandations visant à améliorer la conduite du projet ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD et au Gouvernement pour de futurs projets dans le même domaine.

IV PORTEE DE L'EVALUATION, OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Calendrier de l'évaluation

L'évaluation s'étendra sur 30 jours à compter de la date de signature des contrats, répartis comme suit :

- 10 jours de visites de terrain (échanges avec les bénéficiaires sur les sites de réalisation de leurs projets)
- 10 jours de séances d'échanges avec les parties prenantes et autres partenaires techniques et financiers (PNUD, MEMPD, ONG partenaires, FAO, FONDATION DU GROUPE ATLANTIQUE, COMPAGNIE MINIERE NEWCREST, MINISTERES TECHNIQUES...)
- 5 jours de rédaction du rapport d'évaluation provisoire
- 5 jours de rédaction du rapport d'évaluation final après les recommandations de l'atelier de validation.

Zones de couverture

Le PARP/OMD, dans sa première phase, a couvert l'ensemble du territoire, à travers 5 zones d'intervention prioritaires : le sud (Abidjan), le centre (Bouaké), l'ouest (Guiglo), le Nord (Korhogo), et le nord-est (Bondoukou). Les zones caractérisées par les taux de pauvreté les plus élevées ont été privilégiées.

Groupes cibles

- Les populations pauvres en milieu rural et périurbain organisées en associations ou en organisations communautaires de base;
- Les populations déplacées;
- Les populations retournées dans les zones d'origine ou d'habitation;
- Les femmes;
- Les jeunes;
- Les ministères techniques (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales, et de la Formation Professionnelle, ONEP, etc.);
- Les structures nationales d'encadrement;
- Les ONG;
- Les collectivités décentralisées.

V RESULTATS ATTENDUS

Le Consultant devra examiner les effets et les premiers impacts au niveau socio-économique, de la durabilité, et des contributions fournies en termes de renforcement des capacités des populations bénéficiaires du Programme.

- Impacts et effets

L'analyse de l'impact et/ ou des effets devra se référer aux objectifs de développement du projet et des buts ciblés par le projet à long terme. A cet égard, l'impact sera perçu au titre de l'évaluation comme tous les changements de situations observés qu'ils aient été planifiés ou non, positifs ou négatifs et résultant de la mise en œuvre du projet concerné.

- Durabilité

La durabilité qui provient des résultats positifs et bénéfiques pérennes enregistrés au terme de l'assistance et la coopération technique fournies à travers la mise en œuvre du projet. Cette durabilité sera appréciée en fonction de l'autonomie des bénéficiaires et de leurs capacités à étendre leurs activités au-delà des appuis du programme.

- Contribution au renforcement de capacités

Comme critère de réussite, le Consultant devra considérer le niveau et la manière dont le projet aura permis aux différents groupes cibles notamment, les opérateurs nationaux impliqués, l'Administration, les ONG, les OCB (Organisations Communautaires de Base) et autres représentants de la société civile, le secteur privé, d'améliorer leurs capacités respectives à assumer leurs responsabilités et obligations relatives aux objectifs du projet. Dans le même sens, les expériences significatives acquises à la faveur de la mise en œuvre des activités du projet et en relation avec des préoccupations plus larges du processus de développement devront également être considérées.

- Pertinence

Le Consultant devra évaluer la pertinence des interventions en mettant en adéquation les ressources mises à la disposition du PARP/OMD, et les objectifs visés. Ils devront s'assurer du caractère réaliste des objectifs par rapport aux moyens réellement mis à disposition.

- **Efficience**

La prise en compte de l'efficience permettra de mesurer les résultats au regard du niveau de consommation des moyens alloués. Il s'agira de voir si le niveau d'exécution budgétaire est à la mesure des résultats obtenus.

- **Efficacité**

Le Consultant devra tenir compte de l'efficacité des interventions qui permettra d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Cette notion permettra de conclure sur le caractère insuffisamment ou exagérément ambitieux de certains résultats attendus.

IV. QUESTIONS RELATIVES A L'EVALUATION

De façon spécifique, le Consultant devra apprécier la conformité des résultats atteints en rapport avec les objectifs poursuivis. Sinon, quelles en sont les raisons et les conséquences ?

Il faudra également répondre aux questions suivantes (ces questions ne sont pas exhaustives et le Consultant aura toute liberté pour adjoindre d'autres questions):

- Quelle est la nature du cadre institutionnel ?
- Quelle est la fluidité dans la circulation de l'information à travers les postes de décision?
- La stratégie de communication avec les populations, le Gouvernement et les bailleurs de fonds est-elle efficace ?
- Le système de suivi-évaluation est-il adéquat ? Les données pour le suivi du projet sont elles en conformité avec ce qui a été planifié (A-t-on suffisamment de données pour juger de l'efficacité et de l'impact du projet à la fin de la phase actuelle ?)
- Les résultats obtenus correspondent-ils à ceux escomptés au début du projet ?

En plus des questions d'ordre général, pour chaque composante, le Consultant aura à répondre aux préoccupations suivantes :

1. Sur l'appui institutionnel pour le Renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales :
 - Est-ce que les matrices d'actions sectorielles de la SRP ont été élaborées ? quel est le niveau actuel de conception de ces matrices ?
 - Quelles sont les dispositions prises pour la réalisation de la table ronde de mobilisation des ressources de la SRP ?
 - Quel est le niveau de disponibilité des outils de ciblage et de suivi des indicateurs de pauvreté ?
 - Le dispositif de suivi évaluation de la SRP a-t-il été renforcé ?
 - Les plans de développement locaux intégrant l'approche basée sur les droits humains, le VIH, et le genre ont-ils été élaborés de façon participative ?
 - Les acteurs (groupes cibles, élus locaux, services techniques, autorités administratives) ont-ils été sensibilisés sur les OMD et les objectifs du programme ?

2Concernant l'appui à la relance et à la diversification des activités au profit des Communautés, des femmes et des jeunes, et l'appui au développement de la micro-entreprise locale

- Les communautés locales ont-elles été soutenues dans le sens du développement de leurs capacités techniques et financières en vue de la relance et de la diversification de leurs activités ?
- Des dispositions devant faciliter l'accompagnement et l'appui-conseils au profit des communautés ont-elles été prises ?
- Les activités visant le développement économique et social des communautés vulnérables ont-elles été financées ?
- Les capacités des micro-entreprises au niveau local ont-elles été renforcées ?
- Les collectivités territoriales ont-elles bénéficié de renforcements de leurs capacités pour l'élaboration de stratégies de promotion des micro entreprises ?
- Quelles actions ont été menées en faveur de la facilitation de l'accès des communautés à la micro finance ?

3Concernant la facilitation de l'accès à l'eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles

- Quelles actions ont été menées en vue de l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable ?
- Des mesures ont-elles été prises pour diversifier les sources potentielles d'énergie en milieu rural ?
- Quels résultats ont été atteints par le sous-programme cadre d'appui à la réponse nationale en matière de gestion durable des ressources naturelles ?

V. METHODOLOGIE

Le consultant sera placé sous la supervision directe du Directeur National du programme PARP/OMD et du Conseiller au Programme chargé du portefeuille Pauvreté au niveau du PNUD. La mission sera facilitée par le Coordonnateur National du programme PARP/OMD.

Le « draft » de rapport sera présenté à un comité de pilotage composé du Gouvernement, du PNUD, des partenaires et bénéficiaires. Ce comité de pilotage aura pour missions d'assurer un meilleur suivi de l'évaluation et de contrôler les études et résultats obtenus.

Les informations seront collectées par le consultant aussi bien sur des données primaires que sur des données secondaires. Des échanges auront lieu avec les représentants des différentes parties prenantes, les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme, et autres acteurs tout aussi importants. Au cours des missions de terrain, des visites seront organisées sur les sites de réalisation des activités afférentes aux projets financés, et les bénéficiaires de ces projets seront interrogés sur leur mise en œuvre, et les effets/impacts qu'ils ont générés.

Enfin, tous les documents produits par le programme seront mis à la disposition du consultant, à savoir les rapports d'activités trimestriels, semestriels, et annuels, les rapports de missions, les études réalisées, les comptes-rendus des comités de pilotage.

VI. PRODUITS D'EVALUATION (PRESTATIONS)

Au terme de l'évaluation, le consultant mettra à disposition :

- le rapport initial d'évaluation préparé avant d'entrer dans la phase opérationnelle de la mission d'évaluation;
- un rapport provisoire d'évaluation ;
- un rapport d'évaluation final intégrant les principales recommandations de l'atelier de validation.

Par ailleurs, le consultant sera invité à présenter le rapport d'évaluation au comité de pilotage.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

L'évaluation sera réalisée par un Consultant indépendant, recruté au plan national. Il devra:

- être de formation supérieure, 3ème cycle (BAC + 5 ans au moins);
- justifier d'une qualification en sociologie, socio-économie, agronomie ou économie de développement de niveau ingénieur ou troisième cycle ;
- avoir au moins 7 ans d'expérience en matière de gestion de projets et/ou d'évaluation de projets de développement;
- avoir une bonne connaissance de l'environnement de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD en Côte d'Ivoire ;
- avoir une bonne connaissance des procédures du Système des Nations Unies, notamment du PNUD,
- être doté d'une bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Le consultant n'aura aucun lien avec des organisations ou institutions internationales ou ivoiriennes qui apportent leurs services dans la mise en œuvre du programme.

Il devra parler et écrire couramment le Français. La connaissance des mécanismes de fonctionnement des organisations du système des Nations Unies sera un atout.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter :

- le CV du consultant ;
- une proposition technique fournissant des détails sur sa compréhension de la mission, la méthodologie et le planning détaillé d'exécution de la mission.

Documents à remettre au consultant :

1. Document de programme
2. Tableau synoptique de planification du programme selon la méthode du cadre logique, y compris les indicateurs d'évaluation du projet
3. Rapports d'activités annuels et trimestriels
4. La matrice d'évaluation (à inclure dans le rapport provisoire)

Critères d'évaluation appropriés	Questions clés	Sous questions spécifiques	Sources de données	Méthodes / Outils de collecte des données	Indicateurs/ Norme de réussite	Méthodes pour analyser les données

ANNEXE 2 : Analyse bilan de la mise en œuvre de la sous-composante “appui aux activités génératrices de revenus”

Sur la base des investigations qu’il a menées, le consultant évaluateur a recensé au total 42 micro-projets, dont 34 micro-projets de type AGR, répartis géographiquement comme suit :

- 07 micro-projets dans la région Nord dont 06 de type AGR;
- 07 micro-projets dans la région Nord-est, dont 06 AGR. Parmi ces 08 AGR, 02 micro-projets n’ont pas bénéficié de financement ;
- 10 micro-projets dans la région Sud dont 07 de type AGR.
- 08 micro-projets dans la région Centre, tous de type AGR ;
- 10 micro-projets dans la région de l’Ouest, dont 07 de type AGR.

Les projets non AGR se répartissent entre :

- 02 projets d’infrastructures sociocommunautaires dans le secteur de la santé à Kébi (Boundiali) et à Sapia (Bondoukou) ;
- 04 micro-projets dans le domaine de l’accès à l’eau potable (02 dans la région Centre) et 02 dans la région ouest (départements de Duékoué et Zouan Hounien) ;
- 02 micro-projets de renforcement des capacités à Divo et dans le Bas-Sassandra

La sélection des micro-projets à financer est faite à l’issue d’un processus en deux (02) grandes étapes qui peut être décrites comme ci-après.

Etape 1 : satisfaire aux critères d’éligibilité à la sélection, à savoir que :

- la contribution du micro-projet à la réduction de la pauvreté ;
- le projet doit résulter d’un diagnostic participatif préalable, ou éventuellement s’inscrire dans le plan de développement de la collectivité territoriale à laquelle appartient l’organisation requérante ;
- la collectivité territoriale qui abritera le micro-projet devra s’engager en contribuant au moins à 15% du coût global du micro-projet ;
- l’engagement ferme d’une structure d’encadrement à accompagner les bénéficiaires dans un cadre contractuel ;
- les bénéficiaires doivent contribuer en espèces ou en nature au minimum à 5% du coût global du projet.

Etapes 2 : Satisfaire les procédures pratiques

- La communauté requérante soumet une demande écrite formelle au PARP-OMD, à travers le sous-bureau du PNUD le plus proche (Korhogo, Bouaké, Bondoukou, Guiglo) ou au siège du programme à Abidjan;
- après la réception de plusieurs demandes, le PARP-OMD organise une mission conjointe avec les partenaires techniques locaux sélectionnés, les représentants locaux des Ministères techniques concernés par l’objet des microprojets (MEMPD, MINAGRI, MPARH, MEDD, etc.) pour l’analyse de l’environnement et faire l’état des lieux en échangeant avec les éventuels bénéficiaires;
- les requêtes qui reçoivent une appréciation favorable sont transmises au Comité local d’approbation des micro-projets (CLAMP) à sa session la plus proche ;

- ledit Comité constitué par des experts locaux, et présidé par le Préfet de région, se réunit pour analyser et sélectionner les dossiers les plus pertinents, selon une grille de notation standard, et conformément aux priorités régionales définies par le plan de développement de la collectivité territoriale concernée ;
- en cas d'approbation de la demande par le CLAMP, le dossier est transmis à la Coordination du programme par l'Assistant Opérationnel de terrain pour approbation définitive ;
- la Coordination du programme prépare le mémorandum d'accord de financement qu'elle soumet à la signature du Directeur National du programme pour accord de financement ;
- le mémorandum d'accord est co-signé par le représentant de l'Organisation Communautaire de Base porteuse du micro-projet ;
- par la suite, une convention est signée entre le PNUD et la structure partenaire technique pour l'appui conseil et l'encadrement des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du micro-projet.

Il a fallu tenir neuf (09) sessions de Comités Locaux de Sélection pour sélectionner quarante-deux (42) micro-projets dont quarante (40) ont été régulièrement suivis par le programme. Les dates des sessions des CLAMP sont indiquées dans le tableau n°7 ci-après :

Tableau 7 : dates de session des CLEP par région

	DATES DE SESSION
NORD	29-avr-10
	23-avr-10
NORD EST	27-mai-10
	15-oct-10
SUD	04-oct-10
CENTRE	28-avr-10
	02 oct-10
OUEST	30-sept-10
	06-mai-10

Au total, 40 memoranda d'accords de financement ont été signées, à raison de : 21 memoranda en 2010 ; 02 memoranda en 2011 ; 08 memoranda en 2012 ; et 06 memoranda en 2013. Trois memoranda signés sous formes d'avenants afin d'allouer des ressources additionnelles à des micro-projets qui avaient été insuffisamment dotés.

L'accès à l'eau potable consiste d'une part à mettre des sources d'eau potable le plus proche possible des consommateurs, et d'autre part à maintenir les ouvrages d'hydraulique en bon état permanent de fonctionnement .

L'activité de renforcement des capacités vise à implanter aux niveaux des collectivités bénéficiaires des Comités de Gestion de points d'eau (COGES) et à leur donner la capacité et la compétence

nécessaires à la gestion responsable et professionnelle de l'eau potable dans les villages. Le rôle des COGES peut être résumé de la façon suivante :

- sensibiliser les populations sur la nécessité de boire de l'eau potable ;
- définir et mettre en œuvre un système de facturation de l'eau consommée ;
- assurer les commandes de services d'entretien et de réparation des systèmes d'hydraulique ;
- gérer les achats de pièces de rechange ;
- veiller à la propreté du périmètre immédiat du point d'eau ;
- collecter l'argent de la vente de l'eau.

Des deux COGES qui ont été visités par le consultant (N'Djébonoua-village et Konan Attienkro), celui de Konan Attienkro semble avoir pris toute la mesure de ses responsabilités en matière de gestion efficace du point d'eau de la localité. En effet, chaque membre du bureau du COGES dirigé par une femme connaît ses responsabilités et les assume avec beaucoup d'engagement. Le résultat est qu'après 8 mois de fonctionnement, le COGES dit avoir collecté un peu plus de 80 000 FCFA provenant de la vente de l'eau.

A N'Djébonoua village, la situation est tout autre, car les recettes encaissées (25 000 FCFA sur 08 mois) représentent moins du tiers de celles de Konan Attienkro. A N'Djébonoua-village, le faible niveau de recettes de l'eau s'explique en grande partie par de nombreuses exemptions de paiement de l'eau, notamment en faveur de l'homme (garçon) qui bénéficie gratuitement d'un seau d'eau par jour pour se laver lorsqu'il rentre du champ. Le volume d'eau n'étant pas défini, il est loisible aux hommes d'utiliser des seaux suffisamment volumineux pour satisfaire une bonne partie des besoins de leurs familles sans frais.

Les projets d'infrastructures de facilitation de l'accès aux services de santé

Ces projets ont fait l'objet de signature de convention entre le PNUD et la Fondation du Groupe Atlantique le 07 mars 2012. Les projets portaient sur la réhabilitation et l'équipement des centres de santé communautaire dans deux localités, Sapia (Bondoukou) et Kébi (Boundiali). Ces projets ont permis d'insérer 60 jeunes de ces localités dans les métiers du bâtiment, dans la maintenance des installations solaires.

L'objectif des deux projets est d'améliorer l'offre de soins de qualité à Bondoukou et Boundiali à travers la réhabilitation, l'équipement en matériels médicaux, l'électrification à l'énergie photovoltaïque et l'adduction en eau potable des centres de santé de Sapia et de Kébi réhabilités et équipés.

La réhabilitation de ces centres de santé offre désormais à 19.000 personnes d'avoir accès à un service de santé de qualité, donne la possibilité aux communautés de bénéficier d'un meilleur suivi et encadrement médical, de réduire ainsi certaines maladies récurrentes, de disposer du cadre adéquat au suivi prénatal, aux accouchements, et suivi post-natal.

Après la réhabilitation, l'on a pu constater la redynamisation des comités de gestion des 2 centres de santé en vue de faciliter la durabilité du fonctionnement et de l'utilisation des ouvrages réhabilités. A Sapia par exemple, la formation du COGES facilite à présent la mobilisation de ressources auprès des cadres et de la mutuelle du village. A Kébi, le nombre de consultations est passé de moins de

1000 en 2010 à plus de 3000 consultations en 2013. Avec les commodités qui existent désormais au centre de santé, les accouchements se font même de nuit. Dans les deux localités, les projets ont également contribué à l'insertion de 60 jeunes dans les métiers du bâtiment, et de 6 jeunes également formés sur l'entretien des équipements solaires. Les jeunes menuisiers et maçons disposent désormais des connaissances techniques requises à la pratique de leur métier, de même que du matériel adéquat y afférent. Plusieurs d'entre eux ont pu obtenir et exécuter des marchés après l'appui du programme.

Les micro-projets de renforcement de capacité

Ce sont des micro-projets qui ont une fonction transversale, en ce sens qu'ils permettent aux autres micro-projets d'être exécutés de façon efficace et performante. Leurs impacts se mesurent par la qualité de la mise en œuvre des activités qui ont bénéficié du renforcement des capacités. En principe, toutes les activités ont plus ou moins bénéficié du renforcement de capacité de façon continue, depuis l'identification des communautés et des micro-projets jusqu'à la clôture de la phase de suivi par le PNUD.

Les micro-projets d'activités génératrices de revenus

Le programme est intervenu au total sur quarante deux (42) micro-projets pour un besoin de financement exprimé de six cent soixante neuf millions quatre cent quatre vingt onze mille cent trente sept francs (669 491 137 F) CFA, et un montant accordé de cinq cent soixante six millions trois cent soixante mille quatre cent cinquante sept francs (566 360 457 F) CFA soit 84,60%.

Pour ce budget total demandé, les micro-projets « Activités Génératrices de Revenus (AGR) » totalisent quatre cent soixante sept millions huit cent quatre vingt seize mille neuf cent soixante dix-sept francs (467 896 977 F) CFA, soit 69,90% du total, alors qu'ils sont trente huit sur les quarante deux micro-projets soit 90,47% du nombre des micro-projets. En d'autres termes, 90% des micro-projets sont de type AGR, mais ne représentent que 70% du budget. Cela veut dire encore que les budgets demandés au titre des micro-projets AGR sont en moyenne relativement moins élevés que ceux "non AGR". Ces derniers au nombre de quatre (4) soit 9,52% de l'effectif des projets représentent une demande de deux cent un millions cinq cent quatre vingt quatorze mille cent soixante francs (201 594 160 F) CFA soit 30,11%.

En terme de budget accordé, les micro-projets « AGR » avec quatre cent soixante sept millions huit cent quatre vingt seize mille neuf cent soixante dix-sept francs (467 896 977 F) CFA représentent 82,61%. Cela signifie que toute chose étant égale par ailleurs, le taux de demande de financement satisfaite pour les AGR (82,61%) est sensiblement du même niveau que le taux de satisfaction de la demande formulée par l'ensemble des micro-projets.

Quel que soit le type de micro-projets, la plupart des conventions ont été signées en 2010. Par contre, les décaissements n'ont véritablement commencé qu'en 2011 et même en 2012.

Il convient de rappeler que les micro-projets de type AGR sont ceux dont la mise en œuvre aboutit à la production de biens marchands. Les activités génératrices de revenus couvrent plusieurs domaines activités. Ainsi, les secteurs dans lesquels les communautés ont investis dans le cadre du programme concernent :

- l'agriculture (riz, tomate, maïs, manioc; etc.) ;
- l'élevage de volailles (chair et pondeuses); de porcs, de rainettes, de poissons, etc. ;
- la pêche (haute mer, eau douce) ;
- la transformation des produits agricoles.

Tableau 2 : liste de micro-projets d'élevages

Titres du microprojet	Localité d'exécution	Montant demandé	Montant accordé	Nombre de bénéficiaires
Modernisation d'une exploitation piscicole à petit Guiglo	Petit Guiglo s/p de Guiglo	10 731 100	10 731 100	150
Mise en fonction de la ferme ranacole du groupement AKPOUMBAI à Zéaglo	ZEAGLO (GUIGLO)	10 500 000	10 500 000	100
Appui a la production de volailles	(Cocody) ABIDJAN	7 781 000	7 781 000	40
Construction de quatre fermes d'élevage de poules pondeuses	(Douaville; Bouakako; Gogobro; Zaroko) HIRE	57 148 000	57 148 000	60
Frais d'alimentation des 8000 poules pondeuses		7 438 400	7 438 400	
Construction d'une ferme avicole	(Abobo) ABIDJAN	14 913 500	8 656 000	6
Création d'une ferme d'exploitation et de commercialisation de porcs	nangnongo,bouatia,boudi (bondoukou)	8 451 150	8 451 150	60
Réalisation d'une exploitation de 1000 poules pondeuses	Gbangnangassié (Bondoukou)	9 257 500	9 257 500	44
Projet de réalisation d'une exploitation porcine	Yézimala (Bondoukou)	13 180 000	13 180 000	38
Amélioration des foyers d'élevage de poulets de chair et de pintades locales	Logotha ;Tchekelezo	7 703 500	7 703 500	5
10 micro-projets d'élevage		136 373 050	130 115 550	353

Au total, on dénombre 10 micro-projets d'élevage (dont 06 concernent la volaille, 02 les porcs, 01 les grenouilles et 01 les poissons), financés à hauteur de 130 115 550 FCFA pour 353 bénéficiaires

La mise en œuvre des micro-projets d'élevage comporte deux modules : l'implantation des infrastructures (bâtiments, matériels) et l'exploitation des infrastructures (conduite de l'élevage : mise en place des sujets, l'alimentation, l'abreuvement, la prophylaxie, les traitements sanitaires)

Implantation des infrastructures

Pour renforcer le degré d'appropriation des activités par les bénéficiaires, ces derniers sont sollicités pour l'implantation des infrastructures, sous la conduite du technicien du partenaire technique. Lors de la visite des micro-projets retenus pour cette évaluation, les bénéficiaires ont reconnu que cette étape a suscité beaucoup de défection parmi les volontaires qui se sont inscrits à l'annonce des micro-projets. Ce phénomène a été plus prononcé dans la région de Hiré où certains micro-projets ont perdu la moitié de leur effectif initial.

Exploitation des infrastructures

C'est ce module qui met en œuvre les techniques d'élevage sur des effectifs en situation réelle. C'est dans ce module que sont renseignées les données sur la mortalité, la croissance, (gain de poids), les consommations d'aliments, de produits vétérinaires, taux de ponte, etc.).

Le tableau ci-après récapitule les données des élevages de pondeuses dans les localités de Gogobro, Douaville, Bouakako.

Tableau 3 : Récapitulatif des résultats des microprojets de poules pondeuses à Hiré

Désignation	Gogobro	Douaville	Bouakako
Total Bénéficiaires	8	11	15
Effectif initial	2044	2024	2045
Effectif actuel	1897	2000	1845
% de perte	7,19	1,18	9,78
Début ponte	11 juin 2013	Fin juin	Juillet
Total plateaux	2105	2537	1031
Plateaux/jour	27/48*	43/55*	26/54*

27/48* ; 43/55* ; 26/54* : les chiffres les plus élevés indiquent le nombre maximum de plateaux d'œufs/jour avant la chute des pontes.

Commentaires :

Les trois localités sont distantes de quelques kilomètres seulement les unes des autres (moins de cinq (5) km). Par ailleurs, les trois élevages bénéficient de l'Appui technique du même partenaire technique (ODAFEM), ont reçu les poussins le même jour (9 février 2013) et du même fournisseur. Pourtant, les résultats du tableau varient d'un micro-projet à l'autre, et reflètent la marque du suivi effectué par chaque équipe.

Globalement, les résultats enregistrés en terme de taux de ponte sont en deçà des normes admises comme satisfaisantes. Les bénéficiaires ont expliqué les chutes de ponte, soit par un changement d'aliment (aliment Aviba au lieu de l'aliment Ivograin auquel les pondeuses étaient habituées), soit par une litière mouillée et non renouvelée.

Selon le technicien du partenaire technique, la chute pourrait être surmontée en deux semaines pour atteindre des taux de 80, voire 90%, si les doses d'aliments prescrites sont respectées et que l'hygiène est assurée dans les bâtiments.

Malheureusement, il y a peu de chance que les recommandations du technicien soient réalisables à court terme, dans la mesure où certains bénéficiaires (ceux de Bouakako) affirment être endettés auprès de leur fournisseur d'aliment. En général, la plupart des problèmes évoqués par les bénéficiaires des trois localités du tableau ci-dessus, découlent du peu de motivation qu'ils ont pour des travaux collectifs, alors que tous ces micro-projets se réclament d'associations ou d'amicales des localités concernées.

En élevage de porcs, il s'agit de porcs charcutier en zones Sud et Nord-Est. Chaque zone abrite deux micro-projets. Pour chaque micro-projet, le programme a fourni un noyau de 13 à 21 animaux composé d'un verrat, des truies et des porcelets à engraisser.

Aux dires d'un responsable de l'appui technique, une telle composition du noyau a facilité toutes les étapes de la formation allant de la croissance (engraissement) à la reproduction en passant par la castration.

A titre d'illustration, le tableau ci-après rapporte les résultats de trois micro-projets d'élevage de porcs visités

Tableau 4 : Récapitulatif des résultats d'élevages de porcs dans trois localités

Désignation	Yézimala	Kagbé	Hiré-village
Date de démarrage du micro-projet	28/03/2012	29/01/2013	29/01/2013
Total Bénéficiaires	38	7	7
Effectif du noyau de base	13	21	21
Effectif actuel	85	64	60

Commentaires :

A Yézimala, les bénéficiaires ont déjà vendu dix (10) porcs et enregistré la mort d'un (1) porc. L'expérience a montré que les porcs vendus sur pieds rapportent moins que ceux vendus à la découpe.

A Kagbé et Hiré-village il n'y a pas encore eu de vente, mais pour les fêtes à venir, chaque micro-projet prévoit de vendre des porcs engraisés (6 pour Hiré-village et 8 à 10 pour Kagbé).

Dans les trois (03) élevages, les effectifs de cheptel ont connu de fortes augmentations pour atteindre 3 fois (en 09 mois), voire six (06) fois (en 18 mois) l'effectif de base, ce qui est le signe d'un potentiel élevé de production de viande de porc. Tous ces micro-projets éprouvent des difficultés à nourrir convenablement leurs animaux, ce qui explique que les porcelets à l'engrais ont du mal à atteindre le poids indiqué pour la vente (80-100 kg) sur la période de 6 à 8 mois. Ces difficultés semblent plus accrues au niveau des deux micro-projets de la région de Hiré (Kagbé et Hiré village).

En effet, contrairement à Yézimala qui produit du maïs pour fabriquer ses aliments, les éleveurs de Hiré-village et Kagbé sont obligés d'acheter à l'extérieur, tout l'aliment donné aux animaux. Pourtant, le partenaire technique leur a offert gracieusement des semences de maïs pour un (1) ha de culture.

Outre ces difficultés susmentionnées, d'autres difficultés ont été évoquées. Elles concernent par exemple :

- le manque d'eau en saison sèche, obligeant à transporter d'énormes quantités d'eau sur les fermes ;
- la propension des acheteurs à prendre les animaux à crédit (Yézimala) ;
- le nombre réduit de bénéficiaires et les sollicitations fréquentes sur les fermes expose à la famine, les familles de ceux qui sont très assidus à la ferme (Kagbé et Hiré-village) ;
- Pour les micro-projets de Kagbé et Hiré-village, la concurrence que leur livrent les éleveurs de porcs traditionnels dans la vente de viande et même d'animaux sur pied. En effet, ceux-ci proposent des prix plus bas que ceux offerts par les bénéficiaires de micro-

projets. Cette situation de concurrence n'est en réalité pas une difficulté, dès lors qu'on ne connaît pas le prix de revient des sujets proposés à la vente. La vraie difficulté à surmonter est celle de savoir calculer le prix de revient du porc associé à certaine qualité recherchée.

En élevages piscicoles et ranacoles, les micro-projets sont à des niveaux d'exécution différents. Ainsi par exemple à Petit Guiglo, 6 étangs de 15 ares chacun sont en exploitation. Il en est de même à Béoué où quatre (4) étangs sur six (6) sont empoissonnés et la vente de poisson est prévue d'ici à la fin de l'année en cours. Tous les groupements impliqués dans la pisciculture ont parfaitement bien maîtrisé les techniques de production d'aliments avec les fientes de poulets, ce qui leur permet d'exploiter l'opportunité d'association entre élevage de volailles et élevage de poissons.

En ce qui concerne l'élevage de rainettes dans les étangs de Zéaglo, tout était prêt mais le financement pour l'acquisition de trois mille (3 000) rainettes a été mis en place très tardivement, ce qui a compromis le premier cycle de production. Il faut savoir en effet que la reproduction des rainettes est saisonnière.

Pour le micro-projet **"Appui à la pêche, à la conservation et à la vente de poisson de mer"**, les bénéficiaires rencontrés (de l'Association des Jeunes de l'Illet Asecna : AJIA) disent n'avoir été formés qu'en gestion coopérative par INADES-FORMATION. Pour les autres aspects de leur micro-projet comportant 12 bénéficiaires, ils utilisent leurs compétences empiriques acquises tant bien que mal sur le tas et se limitent à la seule activité de pêche pour le moment. Cette pêche qu'ils disent pratiquer en haute mer, est assurée par une équipe de sept (7) membres, et elle ne semble pas donner les résultats escomptés pour sortir les membres de cette association de la pauvreté. Ceux-ci disent être confrontés à des difficultés liées au fait que le financement obtenu du programme pour conduire les activités intégrées "pêche-conservation-commercialisation", ne serait pas suffisant. Et face aux difficultés rencontrées en matière de pêche (financement insuffisant, filets pas adaptés, durée de la pêche pas assez longue, cherté du carburant, capture peu abondante, etc.), les bénéficiaires veulent se constituer en entreprise commerciale pour acheter et vendre du poisson. A cette fin, ils recherchent les moyens financiers nécessaires pour acquérir une chambre frigorifique, par le biais d'un avenant au memorandum de financement précédent.

Quant au micro-projet **"Organisation et relance de la filière pêche à Assandré"** financé à hauteur de 10,8 millions FCFA, il relance une activité longtemps pratiquée par les jeunes riverains du Lac de Kossou, activité que ces derniers ont été contraints d'abandonner, à la suite de la mainmise des pêcheurs Bozo sur le plan d'eau du lac. La relance de la pêche avec le financement du programme a consisté à regrouper les jeunes dans une coopérative dont les pêcheurs bozo sont aussi membres, coopérative qui affichait une grande cohésion entre les membres si on en juge par l'ambiance très conviviale qui prévalait tout au long de l'entretien que le Consultant a eu avec les pêcheurs venus très nombreux. La relance de l'activité s'opère dans les meilleures conditions possibles. En effet, le PARP-OMD a permis d'équiper 90 jeunes locaux avec 15 pirogues (équipe de 6 personnes/pirogue), et avec des filets maillants. Le programme a également formé les jeunes au montage et à la réparation des filets.

Bien que toutes les captures ne soient pas systématiquement pesées, le promoteur du micro-projet (Ong Handi espoir) a indiqué qu'en 2012, la coopérative a enregistré quatre vingt douze (92) tonnes

de poissons capturés et pesés (soit un chiffre d'affaire annuel variant entre 80 et 100 millions CFA minimum et une marge brute de 60 à 80 millions CFA), alors qu'il estime que la quantité de poissons effectivement pêchée est au moins 2 fois plus importante que la quantité passée sur la bascule. En réalité, au dire du formateur, il faudra multiplier par deux (2) ou trois (3) la quantité effective de poissons pêchés. Plus que par des chiffres, l'impact de cette activité sur les bénéficiaires est plus perceptible à travers les témoignages de reconnaissance rendu par les pêcheurs au PNUD, grâce à quoi ils ont pu se remettre en activité avec des outils adéquats, et générer des revenus substantiels qui leur ont permis d'acquérir des biens (construction de logements, achats de grosses motos), de scolariser leurs enfants, et quelquefois de retrouver la cohésion et l'entente dans les ménages.

Les micro-projets de productions agricoles

On dénombre 12 micro-projets dont la production agricole est la fonction principale, même si secondairement d'autres fonctions (comme la fonction de transformation) y sont associées.

Ces micro-projets sont répartis de la façon suivante :

- sept (07) micro-projets dans la production rizicole ;
- trois (03) micro-projets dans la production maraichère ;
- un (01) micro-projet dans la production de champignon ;
- un (01) micro-projet dans la production de maïs.

Tableau 5: liste des micro-projets de productions agricoles

Titre du micro-projet	Localité d'exécution	Montant demandé	Montant accordé	Nbre de bénéficiaires
Lutte contre l'insécurité alimentaire par la production du maïs dans une stratégie de gestion durable des sols	Tioronaradougou, Korhogo, Sinématiali, Karakoro	13 334 500	13 334 500	32
Production, conservation et commercialisation des cultures maraichères	Tioro	9 572 500	9 572 500	525
production, stockage et commercialisation de riz de bas-fonds	Guiembé	14 694 000	14 694 000	105
lutte contre l'insécurité alimentaire par la production de riz NERICA	Dikodougou; Karafiné; Guiembé; Bodonon Nouplé; Zietinkala; Karakpo	8 800 000	8 800 000	679
Production sur 40 ha de riz de bas- fonds	issoufdougou (Bondoukou)	12 028 290	12 028 290	100
Production et commercialisation de champignon	DABOU	16 099 000	16 099 000	46
Appui à la production de riz à Blessou	BLESSOU	6 496 287	6 496 287	30
Appui à la production et à la commercialisation de 8ha de tomate	BROBO	7 552 990	7 552 990	70
Amélioration de la capacité de production de tomate à Kondoukro	KONDOUKRO S/P de N'djébonoua	6 985 000	6 985 000	50
Appui à la production et à la commercialisation de riz	DJEBONOUA	6 678 000	6 678 000	42
Accroissement de la production de la coopérative KOUADO	Département de Guiglo	12 340 000	12 340 000	36
Sauvegarde du capital agricole et d'appui au retour des populations déplacées dans leur localité d'origine	Les Départements de Zouan-Hounien, Danané et Touleupleu	65 251 780	65 251 780	5928
12 micro-projets		179 932 347	179 832 347	7 643

Le montant de financement accordé pour les 12 micro-projets de production agricole est de CFA 179 832 347 environ (CFA15 000 000 en moyenne par micro-projet), pour un total de 7643 bénéficiaires. Les deux micro-projets de Bondoukou qui ont été financés mais qui n'ont pas bénéficié de décaissement n'ont pas été pris en compte dans ce dénombrement.

Du point de vue géographique, les zones Centre et Nord comptent chacune quatre (04) micro-projets, le Nord-Est un (01) micro-projet, l'Ouest trois (3) micro-projets et le Sud deux (2) micro-projets de production agricole.

En production agricole tout comme en production d'élevage, la formation a été l'activité majeure réalisée par les structures d'appui. Cependant ici, cette formation a été diffusée selon l'itinéraire technique spécifique de la spéculature donnée.

Pour les productions agricoles, le résultat le plus expressif pour les bénéficiaires est l'augmentation de la production par l'augmentation du rendement constatée à la récolte. Ainsi :

- à N'Djébonoua, la coopérative des riziculteurs a bénéficié de financement pour l'acquisition d'intrants (semences, engrais, herbicide, etc.), d'un motoculteur (travaux de préparation de sols de culture). Après le financement accordé par le programme, le rendement en riz paddy est passé de quatre (4) tonnes /ha et par cycle, à en moyenne 5,5 tonnes /ha et par cycle, soit une augmentation de près de 50% de la production. Le chiffre d'affaire moyen passe de 1 000 000 FCFA/ha /an à 1 375 000 CFA/ha/an, à raison de deux (02) cycles /an. Quant à la marge brute, elle est estimée à environ 300 000 FCFA/ha /an (25FCFA/g x 11 000kg).
- A Kondoukro, les producteurs de tomate ont bénéficié de motopompes pour les productions de contresaison, d'intrants (herbicides, pesticides, engrais). A la suite du financement du PARP-OMD, la production de tomate qui était de 140 cartons de 40 kg (environ 11t/ha) est passée à 200-250 cartons de 40 kg (16-20t/ha), grâce à l'utilisation d'engrais, de pesticides, d'herbicides. Les motopompes permettent également à certains bénéficiaires de produire en contresaison où le prix de vente est très rémunérateur pour le producteur. Ici, le chiffre d'affaire aura augmenté de d'au moins 3 000 000 CFA/ha (augmentation de rendement de 06 tonnes/ha/cycle pour un prix de vente moyen de 300 FCFA/kg et 02 cycles /an).

Un impact positif immédiat de ce micro-projet et reconnu par les bénéficiaires est la capacité du groupement à accroître le taux d'équipement des membres en motopompes, en préfinancement l'acquisition de motopompes par le groupement. Par ailleurs, des témoignages ont été rendus par les producteurs de tomate sur l'opportunité du financement par le programme qui a permis de doubler le chiffre d'affaire et d'améliorer significativement les revenus nets des producteurs.

Mais le témoignage le plus édifiant est rendu par un étudiant qui, pendant l'année de fermeture des universités pour cause de travaux de réhabilitation, s'est retrouvé au village pour passer utilement le temps en s'essayant à la culture de tomate. Les revenus qu'il a retirés de l'essai l'ont convaincu qu'il peut bien gagner sa vie en s'adonnant à la production agricole, et particulièrement à celle de la tomate. Au terme de deux années passées en qualité de producteur de tomate, le désormais ex-

étudiant s'est acheté une moto et est en train de construire son appartement de 02 chambres à coucher dans la cour familiale.

- ***A Ganon*** (réseau Yébé : lutte contre l'insécurité alimentaire), le rendement en production de maïs avant le micro-projet était d'environ 01 tonne/ha. Grâce au financement apporté par le programme, les bénéficiaires ont pu acquérir des semences améliorées, de l'engrais et 32 paires de bœufs d'attelage. A la suite du financement, le rendement maïs est supérieur à trois (3) tonnes/ha, ce qui a permis une nette amélioration des revenus d'environ 150 000 FCFA/ha (prix de vente du maïs à 75FCFA/kg), si bien que tous les membres du groupement sont désormais équipés en bœufs de culture.

Témoignage d'un producteur : grâce au financement et surtout à l'augmentation du rendement en maïs, nous disposons encore de grains issus de la récolte de l'année dernière, alors qu'avant l'appui du PNUD, nos greniers étaient vides à pareille époque ;

- ***pour d'autres spéculations comme le champignon*** (à Dabou), le programme a permis de résoudre beaucoup de problèmes dont la formation des bénéficiaires. En effet, certaines de ces formations dites approfondies ont été assurées par un spécialiste pendant six mois sur le site de production, allant du compostage du substrat de production jusqu'à la récolte finale de champignon. Elles ont donné un savoir-faire et des compétences aux bénéficiaires qui affirment être des formateurs d'autres personnes intéressées par la culture de champignon.

La difficulté que connaît cette activité est liée au fait que le laboratoire de production de semences de champignon qui se trouvait à l'Université FHB de Cocody a été vandalisé pendant la crise post électorale de 2011, obligeant les producteurs à s'approvisionner en semences au Ghana. Aux dires de la promotrice du micro-projet, le Ghana est devenu aujourd'hui le seul fournisseur de semences de champignon en Afrique de l'Ouest, si bien que l'approvisionnement est long et les commandes ne sont pas toujours satisfaites.

Le corollaire de ce qui précède, est une forte dépendance des performances du micro-projet à la semence, ce qui limite énormément les possibilités de valorisation des acquis susmentionnés de la formation. En effet, cette dépendance réduit considérablement la production de champignon qui varie de cent (100) kg en basse saison à trois cents (300) kg par mois en haute saison. Le prix de vente moyen sur le site de production se situe 2000 FCFA/kg et à Abidjan à 2500 FCFA/kg. Ces différents prix montrent bien que si la production de semence est maîtrisée, la production de champignon (pleurote) est une activité fortement génératrice de revenus car une approche du coût de production permet d'estimer la marge brute entre 1200 et 1500 FCFA/kg sur la base d'un prix de vente de 2500 FCFA/kg.

Les micro-projets de transformation

Les micro-projets de transformation sont ceux qui mettent sur le marché des produits ayant subi au moins une première transformation de sa structure physique afin de lui conférer une plus grande valeur ajoutée, donc généralement vendu à un prix plus élevé que le produit de base. Par ailleurs, ces produits ont une durée de vie plus longue ce qui permet d'étaler et de mieux contrôler la mise à marché.

Les micro-projets de transformation sont répartis comme suit :

- transformation de graine de palme pour produire de l'huile rouge : 02 ;
- fabrication de chaussures : 01 ;
- transformation de divers produits agricoles : 02 ;
- tissage de pagnes traditionnels : 01 ;
- transformation de graines de neem pour la fabrication de savon : 01.

On note que 04 micro-projets sont implantés dans la région Ouest, quand les régions Sud, Centre et Nord se partagent chacune un (01) micro-projet de transformation.

Tableau 7- Liste des micro-projets de transformation

Titre du micro-projet	Localité d'exécution	Montant demandé	Montant accordé	Nombre de bénéficiaires
Appui à la transformation de la production vivrière et à l'accroissement de la production piscicole de BEOUE	BEOUE ZRABAHON (Bolequin)	10 000 000	10 000 000	40
Appui à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles.	Campement Mannois s/p de Guiglo	9 050 000	9 050 000	68
Appui à la production et à la commercialisation de l'huile de palme	Boleu s/p de Sangouiné (Man)	9 880 000	9 880 000	261
Construction d'un centre de fabrication de chaussures et d'apprentissage au métier de cordonnier	Département de Guiglo	10 030 000	10 030 000	65
Appui à cinquante cinq (55) jeunes tisserands de Bouaké en situation post conflit	BOUAKE (quartier zone et N'gattakro)	8 502 650	8 502 650	55
Production et commercialisation de l'huile de palme	(Kpass; Bohne; Bodou; Recherche village) DABOU	12 880 000	12 880 000	107
Renforcement de la fabrication de savon à base de neem	Korhogo	5 507 000	5 507 000	54
07 micro-projets			146 849 650	542

Les 07 micro-projets de transformation ont été financés dans le cadre du programme à hauteur de CFA 146 849 650 (soit CFA 21 000 000 en moyenne par microprojet) pour 542 bénéficiaires.

Evaluation de quelques micro-projets de transformation

- **Le groupe des 55 Tisserands de Bouaké.** Avec le financement obtenu, les bénéficiaires (jeunes tisserands) ont pu moderniser leurs ateliers de tissage par un toit de protection du métier à tisser et du tisserand, acquérir des équipements (dérouleuse/rebobineuse de fil), faire baisser le prix d'achat des intrants grâce à des achats groupés ; tout cela s'est traduit par un gain de productivité énorme. Ainsi, grâce au PARP-OMD, le pagne de petit format (pour les femmes) est produit en 03-3,5 jours contre 05 jours auparavant, quand le pagne de grand format (pour les hommes) est produit maintenant en 05 jours contre 07 jours avant

l'intervention du programme. Par ailleurs, le coût de production des différents formats de pagne a sérieusement baissé grâce à la réduction du prix des matières premières du fait d'achats groupés (fil, colorants, etc.) et au gain de productivité obtenu (environ 30%).

- ***L'Unité de fabrication de chaussures à Guiglo.*** Grâce au micro-projet, les bénéficiaires ont acquis du matériel permettant de produire de nouveaux types de chaussures et d'honorer les commandes d'autres cordonniers. En outre, ces bénéficiaires forment tous les jeunes qui veulent faire de la cordonnerie leur métier.
- ***la transformation de produits agricoles.*** Les micro-projets de transformation de produits agricoles ont permis aux groupes bénéficiaires d'acquérir des broyeuses de manioc, des décortiqueuses de riz et de café. Dans les localités de Béoué, Campement Mannois, Gblapleu, on note que les broyeuses et les décortiqueuses qui y ont été installées ont eu un effet d'entraînement immédiat sur les productions agricoles. Au campement mannois, la transformation du manioc est faite au deuxième degré avec la production d'attiéké (5 à 10 cuvettes par semaine). De même, l'installation de décortiqueuse s'est traduite par une augmentation des superficies cultivées en riz, ce qui augure de l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire des populations bénéficiaires des équipements de transformation.

Les différentes catégories de micro-projets

Comme indiqué précédemment, les micro-projets suivis par le PARP-OMD peuvent être répartis en trois catégories :

- la catégorie des AGR, au nombre de 34 ;
- la catégorie des infrastructures communautaires de facilitation d'accès aux services de santé (02 centres de santé) ;
- a catégorie des infrastructures de facilitation d'accès à l'eau potable (02 groupes d'ouvrages au Centre et à l'Ouest) ;
- a catégorie des projets de renforcement des capacités, au nombre de 02.